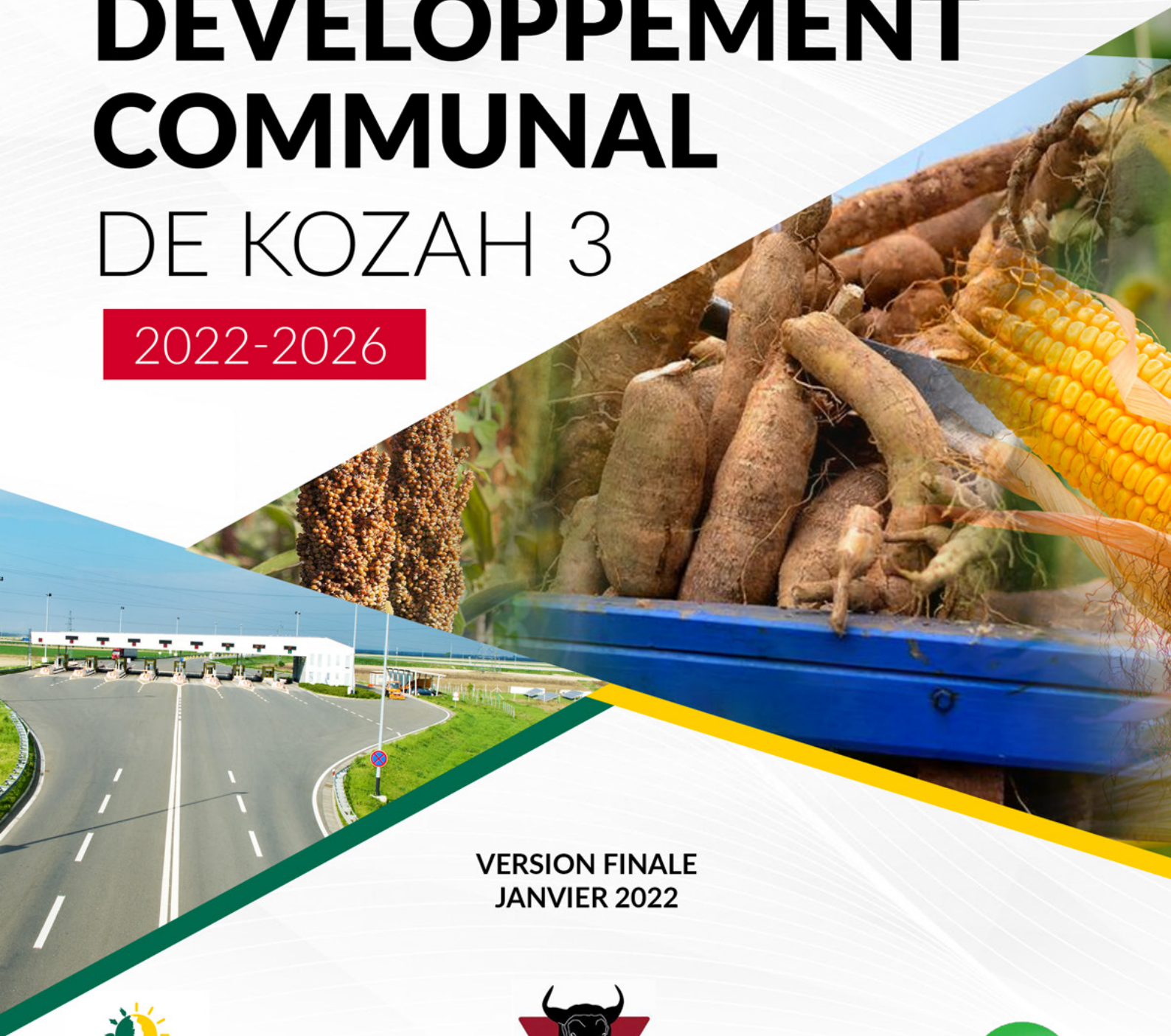




PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE KOZAH 3

2022-2026



VERSION FINALE
JANVIER 2022

MOT DU MAIRE



L'effectivité de la décentralisation dans notre pays constitue une source de création de richesse et de bien-être des citoyennes et citoyens ainsi que des collectivités territoriales. Le Gouvernement togolais à travers l'organisation des élections municipales et l'installation de nouveaux conseils élus dans les 117 communes que compte le pays, confère ainsi à chacune d'elles selon les principes **d'autonomie** et de **libre administration** de mener des programmes plus créatifs, plus innovateurs et plus sensibles aux besoins locaux en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale.

L'article 7 de la **loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 stipule** : « les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement d'intérêt local de leur ressort territorial, en particulier dans les domaines économique, social

et culturel. Elles définissent leur politique de développement local et les priorités de financement des projets relevant de leurs domaines de compétence. » Il convient pour ce faire de procéder à l'élaboration d'un document de planification devant guider l'action communale : le **Plan de Développement Communal (PDC)**. Ce document représente la traduction des choix d'une communauté avec l'appui technique des partenaires au développement sur la base du diagnostic et propose des projets structurants qui reflètent les aspirations des populations.

De facto, la gestion de la municipalité de Kozah 3, peuplée d'environ 28 000¹ habitants et étendue sur une superficie de 259 km², requiert la mise en place d'outils de gouvernance dans plusieurs secteurs de compétences afin d'offrir un service public de qualité à nos concitoyens. Cette nécessité a milité pour que nous inscrivions dans notre programme de mandature 2019-2025, une priorité fondamentale qui est celle de nous doter d'un plan de Développement Communal. C'est donc dans cette optique, que nous avons œuvré pour l'élaboration du présent Plan de Développement de la

Projection sur la base du RGPH 4 (2010)

Commune de Kozah 3, une cité qui augure d'un bel avenir, sur la période 2022-2026. Dans le processus d'élaboration de ce PDC, toutes les composantes de la commune se sont investies. C'est le lieu pour nous, au nom du Conseil Municipal, de remercier tous ceux qui ont apporté leurs contributions à la réalisation de cet outil de planification.

Nous exprimons notre profonde gratitude au chef de l'Etat son excellence **Faure Essozimna GNASSINGBE**, pour sa vision en faveur du développement harmonieux, durable, inclusif de toutes les collectivités territoriales. Nos remerciements vont à l'endroit, du Directeur Général du Groupe Heidelberg Cement, du Directeur Général de la société LKL, ainsi que d'autres partenaires anonymes pour leurs appuis multiformes à la fois financiers et techniques. En plus, nos remerciements vont à l'endroit des représentants des différents villages ainsi qu'à toutes les compétences locales membres des différents comités et organes pour la qualité du travail abattu. Aussi avons-nous un devoir de reconnaissance à l'endroit du Directeur Régional de la Planification et du développement des territoires de la Région de la Kara et son équipe pour la disponibilité, l'abnégation au travail ainsi que les conseils avisés qui nous ont permis d'atteindre ces résultats. Enfin, nous remercions Monsieur le préfet de la Kozah pour son accompagnement durant tout le processus.

La vision de développement de la commune de Kozah 3 sur les cinq prochaines années est libellée ainsi qu'il suit : « A l'horizon 2031, la commune de Kozah 3 dispose, d'une administration locale performante, des infrastructures de désenclavement et des services socio-collectifs, culturels et touristiques de qualité, accessibles à tous et capables d'impulser une économie locale forte, inclusive et durable faisant d'elle un important grenier des produits 'bio' de la région pour améliorer le bien-être de tous et la cohésion sociale ».

Cette vision émane des populations de la commune de Kozah 3 suite à une large consultation à travers les différents ateliers organisés à divers niveaux. C'est dire que le

présent document résulte d'un consensus et d'un arbitrage objectif et satisfaisant entre les multiples contraintes et les opportunités immédiatement exploitables.

A présent, nous disposons d'un document de travail. Nous attendons de tous, le même engagement pour sa bonne mise en œuvre car les enjeux se situent à un triple niveau :

(i) renforcer la communication au niveau local pour que les acteurs s'approprient effectivement les projets et participent pleinement à leur réalisation ; (ii) mobiliser des ressources nécessaires ; et (iii) réussir le pari d'une bonne gouvernance locale.

Ces enjeux apparaissent comme des défis énormes à relever mais, je sais que notre détermination à réussir sera à la hauteur des ambitions de développement que nous entrevoyons pour la Commune de Kozah 3 et partant pour la Région de la Kara. J'invite tous les partenaires locaux, nationaux et internationaux à accompagner le Conseil Municipal dans son engagement à faire de Kozah 3, un pôle de développement durable où des valeurs de bonne gouvernance locale, de solidarité et de culture seront promues à l'horizon 2031 .

La réussite de ce Plan de Développement Communal (2022–2026), le tout premier pour notre commune à l'ère de la décentralisation et de la communalisation intégrale dans notre pays est une affaire de chaque citoyenne et de chaque citoyen. Ainsi, nous lançons un appel à l'unité de toutes les filles et tous les fils de la commune de Kozah 3 et à une synergie d'actions en vue de l'atteinte des résultats escomptés dans ce plan de développement ; car l'union fait la force.

Ensemble bâtissons notre cité !

PISSIYOU Sami Essokudjowu

Maire de la commune de Kozah 3

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA COMMUNE DE KOZAH 3

Position géographique	Région de la Kara Préfecture de la Kozah Limite : • au nord par la commune de Kozah 1, • au sud par les communes d'Assoli 1 et 3, • au nord-est par la commune de Binah 2, • à l'est par la république du Bénin et • à l'ouest par la commune de Kozah 4
Statut	Collectivité territoriale dotée de personnalité morale et d'autonomie financière
Superficie	259 Km ²
Population, Densité	28000 Hbts (estimation en 2021), 110hbts/Km ²
Principales ethnies	Kabiyè, Losso, Kotokoli, Peuhl
Rites et danses traditionnels	Evala, Akpema, Kamou, etc.
découpage administratif	2 Cantons : (Awandjelo et Kpinzindè) ; 13 villages
Composition du Conseil et de l'exécutif	11 conseillers : 4 femmes (37%) et 7 hommes (63%) Exécutif : un Maire et un Adjoint au maire
Principales potentialités économiques	Existences de vastes domaines pour l'agriculture, présence de longues et vastes berges de cours d'eau pour la culture maraîchère, existence de vastes carrières de sable, présence de deux marchés, présence de la cimenterie
Principales activités économiques	Agriculture, élevage, pêche, commerce

Table des matières

Mot du maire	i
Table des matières	iv
Liste des tableaux	viii
Liste des cartes	ix
Liste des figures	ix
Liste des photos	ix
SIGLES ET ABBREVIATIONS	xi
RESUME	xiv
INTRODUCTION	1

CHAPITRE 1 : CONTEXTE, JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
1.2. OBJECTIFS	4
1.2.1. Objectif global	4
1.2.2. Objectifs spécifiques	4
1.3. RESULTATS ATTENDUS	4
1.4. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	5
1.4.1. La préparation	5
1.4.2. Phase de diagnostic	7
1.4.3. Définition de la vision, des orientations stratégiques et des objectifs de développement	12
1.4.4. Programmation	12
1.5. DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES DE LA DEMARCHE	13

CHAPITRE 2 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL DE LA COMMUNE DE KOZAH 3

14

2.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE KOZAH 3	14
2.1. LA COMMUNE DE KOZAH 3, UN MILIEU PHYSIQUE FAVORABLE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES	15
2.3. POPULATION ET HABITAT	18
2.3.1. Une population multiethnique dynamique et laborieuse	18
2.3.2. Une dynamique démographique lente et modérée	19
2.3.3. Une structure démographique caractérisée par la prépondérance des jeunes	20
2.3.4. La commune de Kozah 3, un peuplement d'origine coloniale	22
2.3.5. Urbanisation et habitat : Un mode de propriété foncière encore traditionnel mais en pleine mutation	23

2.4. ADMINISTRATION COMMUNALE ET GOUVERNANCE LOCALE.....	24
2.4.1. Fondement légal de la commune	24
2.4.2. Organisation et fonctionnement de la commune	24
2.4.3. Les services administratifs et techniques	27
2.4.4. Cadre et matériel de travail	30
2.4.5. Gestion administrative et financière	31
2.4.6. Participation des citoyens à la gestion des affaires locales et le partenariat	37
2.4.7. Défis majeurs pour une administration communale efficace et une bonne gouvernance locale	41
 CHAPITRE 3 : BILAN DIAGNOSTIC	 42
 3.1. NIVEAU D'EQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES DANS LA COMMUNE.....	 42
3.1.1. Accès aux infrastructures sanitaires	42
3.1.2. Education et formation professionnelle	45
3.1.3. Accès à l'eau potable	49
3.1.4. Situation des sports et loisirs	54
3.1.5. Etat des lieux des infrastructures de transport	55
3.1.6. Ressources énergétiques	58
3.1.7. Communication et technologies de l'information	60
3.1.8. Equipements marchands	61
3.1.9. Services administratifs et de sécurité	62
3.1.10. Protection sociale et le genre	63
3.2. DYNAMIQUE DE L'ECONOMIE LOCALE	65
3.2.1. Structuration de l'économie locale	65
3.2.2. Les principales activités de l'économie locale	66
3.2.3. Impacts des anthropiques humaines sur l'environnement	81
3.4. PRIORISATIONS DES BESOINS ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT	87
3.4.1. Priorités de développement	87
3.4.2. Problématiques de développement	93
3.4.2.1. La gouvernance locale récente et en implémentation avec une administration communale légère et une participation citoyenne limitée	93
3.4.2.2. Le faible accès des populations aux équipements et aux services socio-collectifs de base	94
3.4.2.3. Faible dynamisme des activités économiques et extension de la précarité sociale	94
3.4.2.4. Faible maîtrise de l'espace communal, mauvaise gestion des ressources naturelles et dégradation de l'environnement	95

CHAPITRE IV : VISION, ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE..... 96

4.1. VISION COMMUNALE DU DEVELOPPEMENT	96
4.2. FONDEMENTS ET PRINCIPES DIRECTEURS	97
4.2.1. Fondements du PDC	97
4.2.2. Principes d'une bonne planification locale	98

4.3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES COMMUNALES ET MISE EN COHERENCE AVEC LES ORIENTATIONS NATIONALES	99
4.3.1. Orientations stratégiques communales	99
4.3.2. Mise en cohérence avec les orientations de développement national	100
4.4. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	101
4.4.1. Objectif global.....	101
4.4.2. Objectifs spécifiques	102
4.5. AXES D'INTERVENTION.....	102
4.5.1. Consolidation de la gouvernance locale et renforcement de l'administration communale	102
4.5.2. Amélioration de l'accès des populations aux services de base	102
4.5.3. Promotion de l'économie locale et lutte contre la précarité sociale	103
4.5.4. Gestion durable de l'espace communal et la protection de l'environnement.....	103
5.7. CADRE LOGIQUE	104
 CHAPITRE V : PROGRAMMATION.....	 115
5.1. SYNTHESE DES ACTIVITES PAR PROJET ET PROGRAMME.....	115
5.2. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE	117
5.3. SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION FINANCIERE ET DU PLAN DE FINANCEMENT.....	141
5.3.1. Cout global du plan	141
5.3.2. Programme d'investissement pluriannuel	144
 CHAPITRE VI : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI ET EVALUATION DU PDC.....	 148
6.1. Mécanisme institutionnel.....	148
6.1.1. Conseil Municipal	148
6.1.2. Comité de mise en œuvre	148
6.1.3. Cellule technique de suivi et évaluation	149
6.1.4. Points focaux du PDC	149
6.2. Les outils techniques	150
6.3. Conditions pour une bonne mise en œuvre du PDC et analyse des risques	151
6.3.1. Conditions de succès.....	151
6.3.2. Analyse des risques.....	152
6.4. La stratégie de communication pour la mise en œuvre du PDC.....	152
6.5. Le système de suivi et évaluation	153
6.5.1. Le suivi.....	153
6.5.2. L'évaluation.....	153
 CONCLUSION	 156
ANNEXES :	158

Liste des tableaux

Tableau 1 : Programmation de la collecte des données primaires	9
Tableau 2 : Les participants aux sessions du diagnostic participatif	9
Tableau 3 : <i>Liste des membres du conseil municipal de la commune de Kozah 3</i>	25
Tableau 4 : Commissions municipales permanentes	26
Tableau 5 : Liste des services fonctionnels dans la commune de Kozah 3	27
Tableau 6 : composition statutaire du personnel.....	29
Tableau 7 : Répartition du personnel par service	32
Tableau 8 : Exécutions budgétaires dans la collectivité	35
Tableau 9 : Organisations à base communautaire.....	37
Tableau 10 : Organisations de développement à la base.....	38
Tableau 11 : Liste des structures techniques partenaires	39
Tableau 12 : Liste des OSC	40
Tableau 13 : Liste des formations sanitaires	43
Tableau 14 : Etat des ressources humaines des formations sanitaires publiques de la commune.....	44
Tableau 15 : Evolution des effectifs au préscolaire	46
Tableau 16: Evolution des effectifs au primaire.....	46
Tableau 17 : Evolution des effectifs du secondaire 1 et 2.....	47
Tableau 18 : Répartition des logements selon la source d’approvisionnement en eau de boisson principale source d’eau à boire pour les membres	50
Tableau 19 : Répartition des logements selon les types d’aisance.....	52
Tableau 20 : Répartition des logements selon le mode d’évacuation des ordures ménagères.....	53
Tableau 21 : Répartition des logements selon le mode d’évacuation des eaux usées	53
Tableau 22 : Liste des routes et pistes de la commune.....	56
Tableau 23 : Répartition des logements selon le mode d’éclairage.....	59
Tableau 24 : liste des marchés de la commune	61
Tableau 25 : Situation dans l’activité.....	65
Tableau 26 : répartition de la population communale selon le secteur d’activité et le sexe.....	66
Tableau 27 : Priorisation communautaire par domaine	87
Tableau 28 : Actions prioritaires par domaine.....	89
Tableau 29 : Priorité communale de Kozah 3 et localisation des ODD	91
Tableau 30 : Synthèse des activités par projet et programme.....	115
Tableau 31 : Programmation pluriannuelle	117
Tableau 32 : Evaluation du coût (en million de FCFA) des programmes du PDC	141
Tableau 33 : Programme d’investissement pluriannuel	144
Tableau 34 : Les acteurs du suivi et leur rôle.....	154

Liste des cartes

Carte 1 : Découpage administratif et localisation de la Commune de Kozah 3.....	14
Carte 2 : Hydrographie et bassins versant de la Commune de Kozah 3.....	16
Carte 3: Formation végétale de la Commune de Kozah 3.....	18
Carte 4 : Densité de population de la Commune de Kozah3.....	20
Carte 5 : Carte des infrastructures de santé de la commune de Kozah 3	44
Carte 6 : Carte des infrastructures de l'éducation	48
Carte 7 : Eau potable de la commune kozah 3	51
Carte 8 : Infrastructures marchandes	62
Carte 10 : Commerce et transport	76
Carte 11 : Tourisme et loisirs	79
Carte 12 : Mines	81

Liste des figures

Figure 1 : courbe ombrothermique de la région de la Kara.....	17
Figure 2 : Pyramide des âges de la commune de Kozah 3.....	21
Figure 3 : Organigramme provisoire	33
Figure 4 : Effets induits de l'accroissement démographique sur la gestion des déchets.....	84
Figure 5 : Répartition du coût global du PDC par programme	142
Figure 6 : Répartition du coût global du PDC sur les cinq années	143
Figure 7 : Répartition du coût global du PDC (millions de FCFA) par source de financement.....	146
Figure 8 : Evolution de la répartition annuelle du montant du PDC par sources de financement .	147
Figure 9 : Schéma du dispositif institutionnel.....	150

Liste des photos

Photo 1 : Table d'honneur à la cérémonie de lancement officiel.....	7
Photo 2 : Photo de famille, cérémonie de lancement officiel	7
Photo 3 : Vue partielle des participants, cérémonie de lancement officiel.....	7
Photo 4 : Diagnostic communautaire, étape de Kpanganzibio.....	10
Photo 5 : Diagnostic communautaire, étape de Agbalossi	10
Photo 6 : Diagnostic communautaire, étape de Awandjelo	10
Photo 7 : Diagnostic commuanautaire, étape de Wékéli.....	10

Photo 8 : Locaux de l'administration communale (façade).....	30
Photo 9 : Locaux de l'administration communale (intérieur)	30
Photo 10 : Pont sur la route Kara-Kpinzindè	57
Photo 11 : Branchement anarchique à l'énergie électrique (Abouda).....	60
Photo 12 : décharge de la brasserie BB à Kpalassi	85
Photo 13 : un cours d'eau pollué par les dépotoirs informels à Kpalassi	86

Liste des annexes

Annexe 1 : Situation du patrimoine communal	158
Annexe 2 : Canevas du Plan Annuel d'Investissement (PAI)	161
Annexe 3 : le tableau de suivi du PAI	161
Annexe 4 : le tableau de bord annuel des indicateurs (TBAI)	161
Annexe 5 : le plan de collecte des données	162
Annexe 6 : le tableau de suivi du Plan de passation des marchés publics	162
Annexe 7 : la matrice de suivi semestriel des activités	162
Annexe 8 : le canevas de rapport d'activités des CDQ	162
Annexe 9 : délibération portant, projet d'élaboration du PDC K 3	163
Annexe 10 : Arrêté portant création, attribution et composition de la Commission locale de planification.....	167
Annexe 11 : Arrêté portant création, attribution et composition du Comité de pilotage	171
Annexe 12 : Délibération portant adoption du PDC de Kozah 3	175

SIGLES ET ABREVIATIONS

A	Acquis
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANASAP	Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrite Publique
ANVT	Agence Nationale de Volontariat au Togo
AR	A Rechercher
ASC	Agents de Santé Communautaire
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
AVE	Auxiliaires Villageois d'Elevage
B	Bénéficiaire
CCD	Comité Cantonal de Développement
CDB	Comité de développement à la Base
CDQ	Comité de Développement du Quartier
CEB	Communauté électrique du Bénin
CEET	Compagnie Energie Electrique du Togo
CVD	Comité Villageois de Développement
CEG	Collège d'enseignement Général
CLP	Commission Locale de Planification
CLPLEV	Comité Local de Prevention et de Lutte contre l'Extremisme Violent
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEET	Compagnie Energie Electricque du Togo
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CHR	Centre Hospitalier Régional
CoPil	Comité de Pilotage
CRMP	Commission de passation de marchés publics
CCMP	Commission de contrôle de marchés publics
CIMTOGO	Cimenterie du Togo
CMS	Centres Médico Sociaux
DCV	Division du Contrôle Vétérinaire
DGMN	Direction générale de la météorologie nationale
DP	Directeur préfectoral
DR	Directeur régional
DRE	Direction Régionale de l'Education
DRPDAT	Direction Régionale de la Planification du Développement et de l'Aménagement du Territoire
EDIL	Ecole d'Initiative Locale
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
EPC	Ecole Primaire Catholique
EPP	Ecole Primaire Publique
FACT	Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales
FCT	Faitière des Communes du Togo

FFOM	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
FNFI	Fonds National de la Finance Inclusive
GPS	Global Positioning System (Géo-positionnement par satellite)
HTA	Habitat Traditionnel Amélioré
ICAT	Institut de Conseil et d'Appui Technique
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes économiques et Démographiques
JEP	Jardin d'Enfant public
M	Mairie
MICS	Multiple indicator cluster surveys (Enquête par grappes à indicateurs multiples)
MIFA	Mécanisme Incitatif Fondé sur le partage de risques Agricoles
MATDDT	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires
MDDT	Ministère délégué chargé du développement des territoires
MPDC	Ministère de la planification du développement et de la coopération
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAI	Plan Annuel d'Investissement
PASA	Projet d'Appui au secteur Agricole
PANSEA	Plan d'Action National du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
PDC	Plan de Développement Communal
PDPR-K	Projet de Développement de la Production Rizicole / Kara
PLB	Produits de Location de Boutique
PLT	Produits des Locations de Terrain
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PND	Plan National de Développement
PNPER	Projet National de Promotion d'Entreprenariat Rural
PPM	Plan de Passation des Parchés
PRMP	Personne responsable des Marchés publics
PTBA	Plan de Travail du Budget Annuel
RGPH	Recensement Général de la population et de l'habitat
RODP	Redevance d'Occupation du Domaine Public
RN	Route Nationale
STD	Service technique déconcentré
UA	Union Africaine
USP	Unités de Soins Périphériques
TBAI	Tableau de Bord Annuel des Indicateurs
TdE	Togolaise des Eaux
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TFPNB	Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties



Photo des maisons au nord-Togo : Tamberma



RESUME

Par délibération n° 005/2020/MATDCL/PK/CK-3/SG, du 29 juin 2020, et pour mieux orienter ses actions de développement, le conseil municipal de la Commune de Kozah 3 a adopté à l'unanimité le projet d'élaboration du Plan de développement Communal (PDC).

Cette décision est en cohérence avec les dispositions de la loi n° 2019-006 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018 prévoit la gestion du développement local par des conseils élus en République du Togo, qui stipule en son article 6 que les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus dans les conditions prévues par la loi. Cette loi précise, en son article 7, que « Les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement d'intérêt local de leur ressort territorial, en particulier dans les domaines économique, social et culturel... ».

Le PDC 2022-2026 de Kozah3 est un document de planification et de mobilisation des ressources idoines au développement local. La démarche méthodologique utilisée durant le processus d'élaboration de ce PDC est fondée sur les orientations du Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal adopté en mai 2021.

La commune de Kozah 3 composée des cantons de Kpinzindè et d'Awandjelo, couvre une superficie de 259 Km², soit 24,09 % de la superficie de la préfecture de la Kozah. Elle est limitée au nord par la commune de Kozah 1, au sud par les communes d'Assoli 1 et 3, au nord-est par la commune de Binah 2, à l'est par la république du Bénin et à l'ouest par la commune de Kozah 4. Le relief de la commune est essentiellement constitué d'une pénéplaine inclinée nord-sud avec par endroit des monticules et quelques intrusions basaltiques. Les cours d'eau à lit rocheux coulent à fleur le sol.

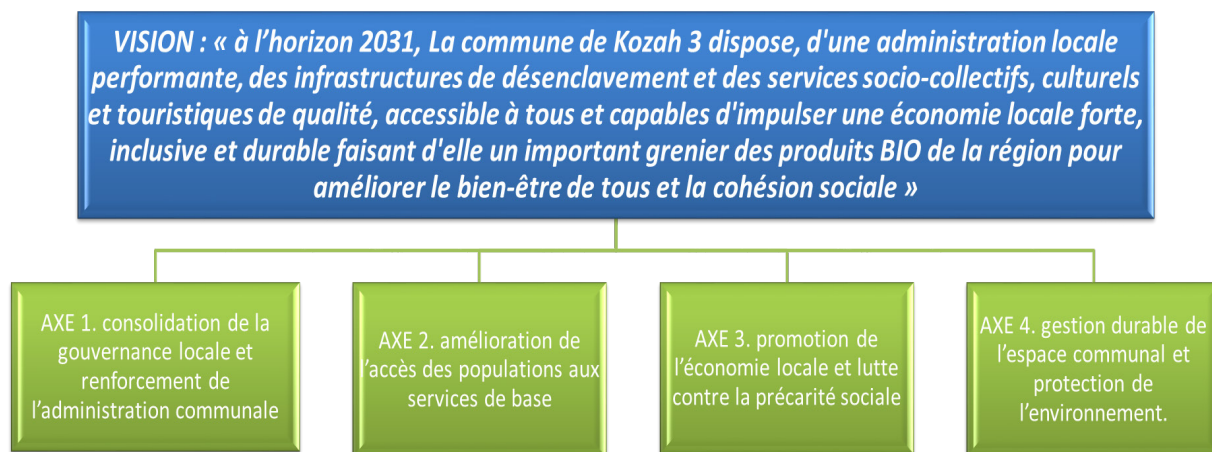
Selon les projections de l'INSEED, la commune est habitée 2021 par à environ 28000 habitants.

Le conseil communal de Kozah 3, officiellement installé le 14 octobre 2019, composé de 11 conseillers (4 femmes et 7 hommes) et le bureau exécutif est constitué du un Maire et d'un Adjoint.

L'analyse diagnostique réalisée de manière inclusive et participative a permis de présenter l'état des lieux de la commune en termes de forces, faiblesses, opportunités et menaces relatives à tous les secteurs de développement. A l'issue de cette analyse, quatre grandes problématiques se dégagent :

- ☞ la gouvernance locale récente et en implémentation avec une administration communale légère et une participation citoyenne limitée ;
- ☞ le faible accès des populations aux équipements et aux services socio-collectifs de base ;
- ☞ le faible dynamisme des activités économiques et la précarité des conditions de vie des populations ;
- ☞ la faible maîtrise de l'espace communal, la mauvaise gestion des ressources naturelles et dégradation de l'environnement.

Considérant la problématique de développement issue de l'analyse diagnostique, la vision nationale du développement ainsi celle de la feuille de route gouvernementale 2020-2025, la vision communale partagée et quatre orientations stratégiques ont été formulées.



Le PDC de la commune Kozah3 vise de manière globale à contribuer à l'amélioration du bien-être social et la cohésion sociale à travers une gouvernance locale performante et la mise en place des infrastructures de désenclavement et des services sociaux de base, culturels et touristiques de qualité, accessibles à tous et capables d'impulser une économie locale forte, inclusive et durable.

Pour atteindre cet objectif de développement, la commune Kozah 3 compte orienter ces actions au tour de 7 programmes structurés en 21 projets spécifiques et 125 activités.

Le coût global du Plan de Développement Communal de Kozah 3 se chiffre à un milliard

deux cent huit millions cinq cent cinquante mille (1 208 550 000) francs CFA. Ce montant comprend les coûts des sept (07) programmes prioritaires. Le tableau ci-dessous présente la répartition des coûts par programme.

Programme	Coût (millions FCFA)					
	Total	2022	2023	2024	2025	2026
Prog 1 : Renforcement de la gouvernance locale et consolidation institutionnelle de la Commune	101,35	26,47	16,22	28,22	15,02	15,42
Prog 2 : Communication pour le développement, la promotion de la participation citoyenne à l'action publique et la consolidation de la cohésion sociale	35,8	7,12	6,02	14,52	4,12	4,02
Prog 3 : Amélioration de l'accès à l'éducation de base, à la formation professionnelle et à l'emploi	298,25	39,45	59,95	69,95	89,45	39,45
Prog 4 : Amélioration de l'accès aux soins de santé primaire, à la protection sociale, à l'eau potable et à l'hygiène et assainissement	385,55	40,15	101,85	102,35	71,35	69,85
Prog 5 : Modernisation des infrastructures de soutien à l'économie locale	161,5	31,9	32,9	32,9	31,9	31,9
Prog 6 : Développement des pôles de transformation et de promotion de l'économie locale basée sur la valorisation des potentialités locales	181	17	52,5	52,5	37,5	21,5
Prog 7 : Aménagement et gestion durable de l'espace communal et protection de l'environnement	45,1	1,6	21,4	11,4	8,8	1,9
COUT TOTAL	1208,55	163,69	290,84	311,84	258,14	184,04

Le montant global du PDC est échelonné sur cinq années (2022 à 2026).

Les domaines de la gouvernance locale, de la participation des citoyens à la vie publique constituent les fondements pour le développement à la base. Son coût représente 11% du coût global (Programmes 1 pour 8% et programme 2 pour 3%). Ces deux programmes rassemblent 36% des activités du PDC notamment l'organisation et les renforcements des capacités, les formations et les sensibilisations des acteurs communaux.

Les programmes sociaux (programmes 3 et 4) concentrent plus de la moitié des investissements (57%). Ces programmes concernent essentiellement l'éducation et la formation professionnelle (programme 3) et les secteurs de la Santé et de l'eau potable, hygiène, assainissement, protection sociale et genre (Programme 4). La forte concentration des investissements sur les secteurs sociaux (éducation, santé, eau potable, assainissement) témoigne des défis énormes dans ces secteurs pour la commune et répond aux priorités exprimées par les acteurs lors du diagnostic.

Le programme 5 (Modernisation des infrastructures de soutien à l'économie locale) et le programme 6 (Développement des pôles de transformation et de promotion de l'économie locale basée sur la valorisation des potentialités locales) représentent 28 % du coût global, soit 13% et 15% respectivement pour le programme 5 et le programme 6. Ces programmes répondent à l'exigence de diversifier et de dynamiser les activités économiques dans la commune à travers l'amélioration de la mobilité des personnes et des biens, l'accès aux énergies durables et aux infrastructures économiques modernes.

La mise en œuvre du PDC de Kozah 3 nécessitera certaines conditions favorables telles que : l'amélioration de la communication interne et externe de la commune, une forte mobilisation des ressources financières et humaines, la mise en place d'une planification évolutive et opérationnelle efficace.

La commune de Kozah 3 étant dans une dynamique de commune moderne écologique, les bases d'un développement harmonieux et durable sont inscrites dans le Programme 7 (aménagement et gestion durable de l'espace communal et protection de l'environnement) et représente 4% des investissements prévus. Les activités prévues dans ce programme concerneront les démarches nécessaires pour l'amélioration de la gestion foncière, et le développement des forêts communautaires, l'élaboration de documents d'urbanisme et le plan climat.

La phase de la mise en œuvre du PDC s'articule autour de la mise en place du dispositif institutionnel et des mesures d'accompagnement, de la programmation annuelle et la budgétisation, du montage des projets, de la mobilisation des ressources et la recherche de financement et de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du PDC. Pour une bonne mise en œuvre du PDC, il faut la transparence, l'efficacité de la commande publique, la redevabilité et la reddition des comptes.

Le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PDC de Kozah 3 est organisé autour du maître d'ouvrage qu'est le Conseil municipal qui s'appuie sur un comité de mise en œuvre et une cellule technique de suivi et évaluation.

La mise en œuvre efficace et efficiente des activités et projets retenues dans le PDC est fortement dépendante de la mobilisation suffisante des ressources financières internes et externes. Pour y parvenir des stratégies idoines devront être développées et soutenues par les autorités locales et autres acteurs du développement de la commune.



INTRODUCTION

A travers la loi n° 2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n° 2007 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018, le Togo a opté pour la décentralisation comme système d'organisation administrative qui reconnaît, aux côtés de l'Etat central, la personnalité juridique et l'autonomie de gestion à des collectivités locales. Cette loi organise le cadre général de l'existence et de la gestion des collectivités locales au Togo et en précise les organes et leurs responsabilités. Elle dispose en son article 7, que « Les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement d'intérêt local de leur ressort territorial, en particulier dans les domaines économique, social et culturel... ». Son article 82 précise que « le développement local et l'aménagement du territoire » notamment « l'élaboration et la mise en œuvre du programme de développement de la commune » est une compétence propre dévolue aux

municipalités.

Au regard des dispositions précédentes, le conseil municipal de la commune de Kozah 3 a pris, par délibération n°005/2020/MATDCL/PK/CK3 du 29 juin 2020, la décision d'élaborer son Plan de Développement Communal (PDC) pour mieux orienter les actions de développement.

Le PDC se veut un document de planification qui mobilise les acteurs locaux autour d'une vision commune et partagée et définit les priorités et les ressources à mobiliser pour les satisfaire à l'horizon des cinq (05) prochaines années. C'est un outil de référence qui part de l'analyse de la situation de développement de la commune pour fixer des objectifs à court et moyen terme assortis d'un plan d'actions prioritaires qui sera financé par la municipalité à travers ses efforts d'investissement propre et avec l'appui des partenaires techniques et financiers locaux, nationaux et internationaux.

Au-delà de la nécessité de répondre à



l'exigence de la loi, l'élaboration du PDC a pour objectif général de permettre au conseil municipal de concevoir des projets et actions qui prennent en compte les préoccupations de leurs populations.

De façon pratique, il s'agit, suivant une approche participative et inclusive, de :

- identifier et analyser les vrais besoins et préoccupations des populations de la commune ;
- mobiliser les acteurs autour d'une vision commune et partagée de développement ;
- doter la commune d'un outil de cadrage de l'ensemble des actions de développement afin qu'il serve pour la négociation avec les partenaires, facilite la mobilisation des ressources et permette une gestion rationnelle des ressources de la commune ;
- amener la commune à s'inscrire dans une dynamique de budgétisation objective et de suivi-évaluation systématique des actions qui se mènent sur le territoire communal.

Officiellement lancé le 14 octobre 2020 avec l'accompagnement technique d'une équipe dynamique d'experts conduite par le Directeur régional de la planification et de l'aménagement du territoire de la région Kara, le processus d'élaboration du PDC de la commune de Kozah 3 a connu une célérité grâce à la diligence de l'exécutif de cette commune en ce qui concerne la mise à disposition des moyens y afférents.

Le présent document du Plan de développement communal, est structuré en six (6) chapitres, à savoir :

1. Contexte, justification, objectifs et démarche méthodologique,
2. Présentation de la commune de kozah 3,
3. Bilan diagnostic,
4. Vision, orientations stratégiques et objectifs de développement,
5. Programmation,
6. Mécanisme de mise en œuvre, de suivi et évaluation du PDC.



CHAPITRE 1 : CONTEXTE, JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La loi n° 2019-006 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018 prévoit la gestion du développement local par des conseils élus en République du Togo. Elle dispose en son article 6 que les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus dans les conditions prévues par la loi. Cette loi précise, en son article 7, que « Les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement d'intérêt local de leur ressort territorial, en particulier dans les domaines économique, social et culturel... ».

Au titre des domaines de compétences de

ces collectivités, les articles 82, 83 et 84 de la même loi mentionnent les compétences propres de la commune, les compétences partagées entre l'Etat et la commune et les compétences transférées par l'Etat à la commune. Selon l'article 82, les domaines de compétences des communes sont entre autres, le développement local et l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat, les infrastructures, les équipements, le transport et les voies de communication, l'énergie et l'hydraulique, l'assainissement, la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement, le commerce et l'artisanat, la santé, la population, l'action sociale et la protection civile, les sports, les loisirs, le tourisme et l'action culturelle.

A cet effet, pour mettre en place les bases d'un développement harmonieux et durable de la commune, il s'avère nécessaire de disposer d'un guide de gestion du développement communal

arrimé évidemment sur le Plan National de Développement (PND 2018-2022) et qui prend également en compte les engagements communautaire, continental et international auxquels a souscrit le Togo notamment la vision 2020 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) et l'Agenda 2030 du développement durable.

L'élaboration du plan de développement de la commune de Kozah 3 s'inscrit dans cette perspective et vise à :

- définir un cadre stratégique d'orientation des actions de développement sur le moyen terme ;
- éviter l'improvisation dans la mise en œuvre des projets de développement ;
- mettre en place les bases d'un développement économiquement viable, socialement équitable et écologiquement vivable ;
- assurer la croissance économique, l'amélioration du bien-être des populations

1.2. OBJECTIF

1.2.1. Objectif global

L'objectif global est de doter la commune d'un Plan de développement pour servir d'un cadre stratégique et opérationnel de référence des interventions des différents acteurs de développement local.

1.2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont:

- réaliser la collecte des données primaires et secondaires,
- réaliser le diagnostic participatif
- traiter et analyser les données collectées,
- identifier l'ensemble des potentialités

et contraintes, les forces, les faiblesses, les enjeux économiques, environnementaux, sociaux et institutionnels de la commune,

- établir la problématique de développement de la commune sur la base d'une analyse minutieuse des problèmes majeurs, atouts, contraintes et tendances de développement,
- restituer et valider les résultats du diagnostic.

1.3. RESULTATS ATTENDUS

Le résultat attendu est essentiellement le document du PDC élaboré et validé.

De manière spécifique, il est attendu :

- la collecte, le traitement et l'analyse des données primaires et secondaires sont réalisés,
- l'ensemble des potentialités et contraintes, les forces, les faiblesses, les enjeux économiques, environnementaux, sociaux et institutionnels de la commune sont identifiés,
- la problématique de développement de la commune est posée sur la base d'une analyse minutieuse des problèmes majeurs, atouts, contraintes et tendances de développement,
- les résultats du diagnostic sont restitués et validés
- la vision communale ainsi que les synthèses des options stratégiques, des objectifs de développement et de la programmation physique et financière sont définis ;
- le document PDC validé, adopté et approuvé.

1.4. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La méthodologie de travail utilisée durant le processus du PDC de Kozah 3 est fondée sur le Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal adopté en mai 2021.

Le processus d'élaboration du PDC a connu cinq (05) grandes phases :

- i la préparation ;
- ii le diagnostic ;
- iii la définition de la vision, des orientations, des objectifs de développement ;
- iv la programmation ;
- v l'adoption, l'approbation et la vulgarisation du plan.

Mise en place du dispositif institutionnel

Le dispositif institutionnel mis en place est constitué de deux organes : la commission locale de planification et le Comité de Pilotage.

La commission locale de planification

La commission locale de planification est la représentation populaire dans le processus de planification. Elle est mise en place par arrêté municipal n°237/2020/RK/CK-3/SG, du 1^{er} octobre 2020, portant création, attribution et fonctionnement de la Commission Locale de Planification (CLP) dans la commune de Kozah 3. Elle est constituée de toutes les composantes de la communauté notamment, le conseil municipal et son administration, les services déconcentrés de l'Etat dans tous les secteurs, la chefferie traditionnelle, les confessions religieuses, les comités cantonaux de développement, les cadres de la diaspora et les OSC actives sur le terrain. Toutefois, compte tenu de l'importance du sujet à débattre lors d'une rencontre, cette commission peut s'élargir à d'autres membres de la communauté.

La commission a pour rôle d'amender et valider lors de la réunion prévue à cet effet, la synthèse des éléments du bilan diagnostic, elle participe activement à la définition des orientations et objectifs de développement, priorise les actions de développement par secteur et procède à la validation du plan de développement.

1.4.1. La préparation

C'est l'étape au cours de laquelle le conseil communal a pris la décision d'élaborer le plan de développement communal. Ensuite, les termes de référence du projet d'élaboration du plan de développement communal, la méthodologie, le budget prévisionnel, et le chronogramme du processus ont été définis. Pour faciliter la participation de différentes parties prenantes, des organes de gestion du processus ont été mis en place ainsi qu'une équipe technique d'experts.

Par délibération n° 005/2020/MATDCL/PK/CK-3/SG, du 29 juin 2020, portant projet d'élaboration du Plan de développement de la Commune de Kozah 3, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le projet d'élaboration du PDC de Kozah3.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage (CoPil) est l'organe chargé de la gestion opérationnelle du processus jusqu'à son terme. Le comité de pilotage du processus d'élaboration du PDC de la Commune de Kozah 3 est créé par arrêté municipal n°238/2020/RK/CK-3/SG, du 1^{er} octobre 2020, portant création, attribution et fonctionnement du Comité de Pilotage (CoPil) de l'élaboration du PDC de Kozah 3. Le CoPil est composé des représentants des principaux groupes d'acteurs de développement en activité dans la commune. Le Comité de pilotage propose à la commission toutes les décisions qui sont prises au cours du processus.

Organisation de la réunion de démarrage

En prélude au lancement officiel du processus, une réunion a été organisée par le Maire et avait pour objectif de :

- avoir une compréhension commune des termes de référence de la mission qui est confiée à l'équipe technique ;
- présenter, amender et valider le chronogramme du processus et la démarche méthodologique ;
- présenter et examiner les outils élaborés pour la collecte de données et

les entretiens ;

- échanger sur les modalités de participation des différents acteurs concernés dans le processus.

Lancement officiel du processus d'élaboration du PDC

Le processus a été officiellement lancé le 14 octobre 2020 à Awandjelo, par le Secrétaire général de la préfecture de la Kozah, représentant le Préfet de la Kozah. Ce lancement a été fait en présence des membres de la commission locale de planification et du comité de pilotage. Au cours de cette cérémonie, les membres de la Commission locale de planification et du comité de pilotage ont été présentés ainsi que leurs attributions dans le cadre du déroulement du processus. Les participants ont été informés et formés sur l'ensemble du processus de planification locale et la démarche méthodologique. Dans le contexte sanitaire lié à la pandémie au Coronavirus, le lancement officiel s'est déroulé comme l'indique la photo 3, dans le respect strict des mesures barrières édictées par le gouvernement. Les photos qui suivent illustrent la cérémonie de lancement officiel.

Source : Vues de l'équipe technique le 14 octobre



1.4.2. Phase de diagnostic

Le diagnostic est l'état des lieux qui recense, sur un territoire déterminé, les besoins, les forces, les faiblesses, les attentes des populations, les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. La phase de diagnostic est un moment privilégié de construction d'une vision commune du territoire.

C'est un moyen de connaissance de l'état des lieux aussi exhaustif que possible obtenu sur un espace géographique avec la participation de toutes les parties prenantes. Pour avoir les meilleurs résultats, le diagnostic doit être à la fois technique et participatif.

Revue documentaire

Dès le démarrage de la mission, la collecte des guides de planification locale, des textes, politiques, stratégies et autres documents a été réalisée. Ces instruments et documents ont permis de mieux comprendre la dimension de la mission et les informations collectées ont servi à orienter la conception des outils de diagnostic.

Conception des fiches de collecte de données et autres outils

Sur la base des résultats de la revue documentaire, l'équipe technique constituée de cinq experts locaux a conçu des outils de collecte en prenant en compte les différents domaines de compétence de la mairie ainsi que les données primaires et secondaires à collecter pour chaque domaine ciblé. Sur la base de ces éléments, il a été conçu :

- des fiches de collecte de données primaires,
- des fiches de collecte de données secondaires,
- une grille d'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) ;
- une grille d'analyse organisationnelle et gouvernance locale,
- des guides d'entretien avec les autorités et personnalités locales

(conseillers municipaux, personnel de l'administration communale, chefs traditionnels, cadres, diaspora, etc.).

Les différentes fiches et outils élaborés ont été présentés et validés par l'exécutif communal avant la formation des facilitateurs sur leur utilisation.

Formation des facilitateurs à l'utilisation des outils de collecte de données

Pour faciliter la collecte des données primaires, la commune a été subdivisée en 16 zones. Ainsi, la commune et les experts se sont appuyés sur 16 facilitateurs dont trois filles qui ont été mobilisés et formés à cette fin.

Ces facilitateurs ont été formés à l'utilisation des outils de collecte de données le 10 octobre suivi d'une simulation de collecte le 12 octobre 2020 dans la salle de délibération de la commune à Awandjelo.

A l'issue de cette formation, et du pré-test, le diagnostic participatif et communautaire a été lancé dans les deux cantons de la commune pour la collecte des données primaires suivant la répartition comme l'indique le tableau 1.

Tableau 1 : Programmation de la collecte des données primaires

Date	Zones dans le canton d'awandjelo	Zones dans le canton de kpinzindè
21 et 22 octobre 2020 Siouda		Agbang centre
	Kpangansibiyo	Agbang 2
	Kpalassi	Kpindi
	Agbalossi	Wekeli
23 – 24 octobre 2020	Soumbou	Kpinzinde 1
	Welou	Kpinzinde 2
	Tchevenda	Adomde 1
	Awandjelo	Adomdé 2 (abouda)

Source : Equipe technique, 2021

Les participants au diagnostic participatif sont : les chefs de village et de quartier, les responsables de Comités cantonaux de développement (CCD) et des Comités villageois de développement (CVD), les responsables des jeunes, les responsables des partis politiques, les responsables religieux, les prêtres traditionnels, les cadres du village, les personnes ressources. En somme, 432 personnes dont 17% de femmes ont participé au diagnostic communautaire. .

Tableau 2 : Les participants aux sessions du diagnostic participatif

ZONE	NOMBRE			% des hommes	% des femmes
	HOMMES	FEMMES	Total		
CANTON D'AWANDJELO	172	31	203	85	15
CANTON DE KPINZINDE	186	43	229	81	19
COMMUNE DE KOZAH 3	358	74	432	83%	17%

Source : Equipe technique, 2021

Ces collectes ont permis de faire l'état de lieux des potentialités et contraintes de développement dans la commune.

Elles ont été réalisées de façon participative et inclusive dans chaque zone par deux facilitateurs sous la supervision des experts de l'équipe technique afin de permettre aux différents acteurs communautaires d'identifier et d'analyser les problèmes de développement de la Commune et de prioriser les pistes de solutions pour assurer le développement local. La participation des différents acteurs a été effective et les échanges se sont tenus dans un climat de franchise. L'engouement des participants révèle l'intérêt accordé par la population à l'élaboration de ce PDC comme on peut le percevoir sur les photos qui suivent.

Photo 4 : Diagnostic communautaire, étape de Kpanganzibio



Photo 5 : Diagnostic communautaire, étape de Agbalossi



Photo 6 : Diagnostic communautaire, étape de Awandjelo



Photo 7 : Diagnostic communautaire, étape de Wékéli



Source : Equipe technique lors du diagnostic participatif.

Restitution des données collectées dans les zones

Cette étape de restitution a permis à chaque équipe de facilitateurs de présenter à l'exécutif et à l'équipe technique, les informations et données collectées dans chaque zone.

Collecte de données secondaires

Les données secondaires ont été collectées dans les différents services techniques et à la Mairie.

Chaque structure et service techniques a fourni des informations dont il dispose sur la commune dans son domaine de compétence.

Les données ont été collectées grâce aux outils élaborés par l'équipe technique.

Entretiens

A l'aide d'un guide d'entretien, l'équipe technique a échangé individuellement avec : l'exécutif, tous les conseillers municipaux, les chefs de services de l'administration communale, les chefs traditionnels et les cadres de la diaspora.

Organisation du géoréférencement

Cette activité, a pour objectif de mettre en place une base de données spatiales de la commune pour l'élaboration des cartes thématiques. Plusieurs tâches ont été réalisées à cet effet :

- Recherche et exploitation des bases de données existantes,
- élaboration des outils de collecte,
- formation des agents de collectes sur l'utilisation des GPS,
- collecte de données à l'aide des GPS,
- Géotraitement et production de cartes thématiques.

Traitement, analyse des données et élaboration du rapport diagnostic provisoire

Toutes les informations recueillies et les données collectées ont été traitées et analysées par l'équipe technique en vue de l'élaboration de la synthèse du rapport diagnostic provisoire.

Traitement et analyse des données collectées

Les données ont été traitées et analysées par zone, village, canton et collectivité. Des analyses sectorielles et intersectorielles ont été faites pour prendre en compte non seulement des spécificités de chaque secteur mais aussi pour tenir compte de leurs interactions.

Les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FOM) de la commune ont été analysées de façon holistique dans les différents secteurs et domaines socio-économiques.

Elaboration du rapport du diagnostic

Le rapport de diagnostic a été rédigé par l'équipe technique.

De façon générale, la structuration du rapport de diagnostic se présente comme suit :

- ✓ Présentation et diagnostic de l'organisation de la commune;
- ✓ le niveau d'équipement et les infrastructures de la commune,
- ✓ dynamique de l'économie locale
- ✓ Impacts des actions humaines sur l'environnement ;
- ✓ Priorisation des problèmes dans la commune et proposition de pistes de développement de la commune.

L'atelier de validation du rapport diagnostic a été organisé du 20 et 21 octobre 2021 à Awandjelo. Cet atelier a permis à l'équipe technique de procéder à la restitution des résultats du diagnostic communal au comité de pilotage et aux autres personnes ressources. Quatre groupes thématiques ont été constitués : (i) gouvernance locale, (ii) secteurs sociaux, (iii) économie locale et (iv) environnement et cadre de vie. A la suite des travaux en commission et en plénière, les amendements pertinents faits par les participants ont été pris en compte, le document rapport diagnostic a été validé.

1.4.3. Définition de la vision, des orientations stratégiques et des objectifs de développement

La définition de la vision, des orientations stratégiques et des objectifs de développement s'est déroulée suite à l'atelier de validation du rapport diagnostic. La définition de la vision communale s'est reposée sur la problématique de développement préalablement établie lors de la phase diagnostique. Les travaux se sont déroulés avec la facilitation de l'équipe des personnes ressources.

Cette phase s'est déroulée en deux étapes : une étape de proposition de la vision, des orientations stratégiques et des objectifs de développement par le comité de pilotage suivie d'une étape de mise en cohérence avec les axes stratégiques du Plan national de développement et de la feuille de route gouvernementale 2020-2025. Sur la base de la vision ainsi définie, et des orientations stratégiques dégagées, le cadre logique a été élaboré.

1.4.4. Programmation

L'atelier de programmation a été organisé du 8 au 9 décembre 2021 à Awandjelo. La programmation a pour objectifs principaux de :

- concevoir les programmes prioritaires, les projets et les activités pour la commune au regard des besoins et des orientations stratégiques et des objectifs visés sur les cinq (05) prochaines années ;
- évaluer le coût global du PDC, les coûts programmes, projets et des activités ;
- proposer une programmation quinquennale spatiale, temporelle et financière des activités y afférentes ;
- prévoir un schéma de financement des projets retenus en tenant compte des capacités réelles de mobilisation des ressources financières propres et du financement externe.

Au cours de cette phase, les membres du comité de pilotage appuyés par les personnes ressources ont défini et priorisé les programmes, projets de développement et activités. Une programmation physique et financière ainsi qu'un plan de financement et le budget d'investissement ont été élaborés.

La méthodologie adoptée est identique à celle de la phase de la vision : les séances techniques des groupes thématiques, la

restitution et la validation en plénière. Trois commissions ont été constituées pour se pencher sur les quatre thématiques : (i) gouvernance locale, (ii) secteurs sociaux, (iii) économie locale et (iv) environnement et cadre de vie.

Le mécanisme de mise en œuvre, de suivi et évaluation recommandé par le Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal a été présenté au cours de cet atelier.

A l'issue de la programmation, les différents extrants du processus ont été rassemblés par l'équipe technique pour l'élaboration du rapport provisoire du PDC. L'atelier de validation du document final du PDC a été organisé du 13 au 14 janvier 2022 dans la salle de délibération communale d'Awandjelo.

1.4.5. Adoption et approbation

Le document du plan de développement communal, après la prise en compte des différentes observations faites lors de sa validation le 14 janvier, a été soumis au Conseil municipal les 27 et 28 janvier pour son adoption.

Ainsi, à l'issue de la phase d'adoption, la délibération du conseil annexée à la dernière version du PDC de Kozah 3 a été transmis au préfet pour un contrôle de légalité conformément aux procédures en vigueur. Le document a été approuvé le 14 janvier par le Préfet de la Kozah, Col BAKALI H. Badibawu.

1.5. DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES DE LA DEMARCHE

Le processus d'élaboration du présent PDC a été émaillé par certaines contraintes. Dans le souci du respect des mesures restrictives liées à la crise sanitaire due à la pandémie de la COVID 19, les acteurs locaux ont été mobilisés en nombre limité durant le processus, surtout lors des diagnostics participatifs. Cette pandémie a également affecté la mobilisation des ressources financières pour appuyer le processus d'élaboration du PDC, avec pour conséquence le rallongement des délais initialement prévus. L'une des contraintes majeures auxquelles, est celle de l'indisponibilité des données secondaires désagrégées et actualisées de la commune (données démographiques et socio-économiques) pour des analyses spatio-temporelles. Outre ces difficultés, l'on peut relever, les questions de limites entre la commune de Kozah 3 et les communes environnantes et la non disponibilité de certaines données désagrégées au niveau communal surtout celles liées à la mobilisation et à la gestion des ressources financières locales. Cette situation s'explique par le fait que la communalisation intégrale est récente au Togo, la commune de Kozah 3 est alors à son premier exercice de planification locale.





CHAPITRE 2 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL DE LA COMMUNE DE KOZAH 3

2.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE KOZAH 3

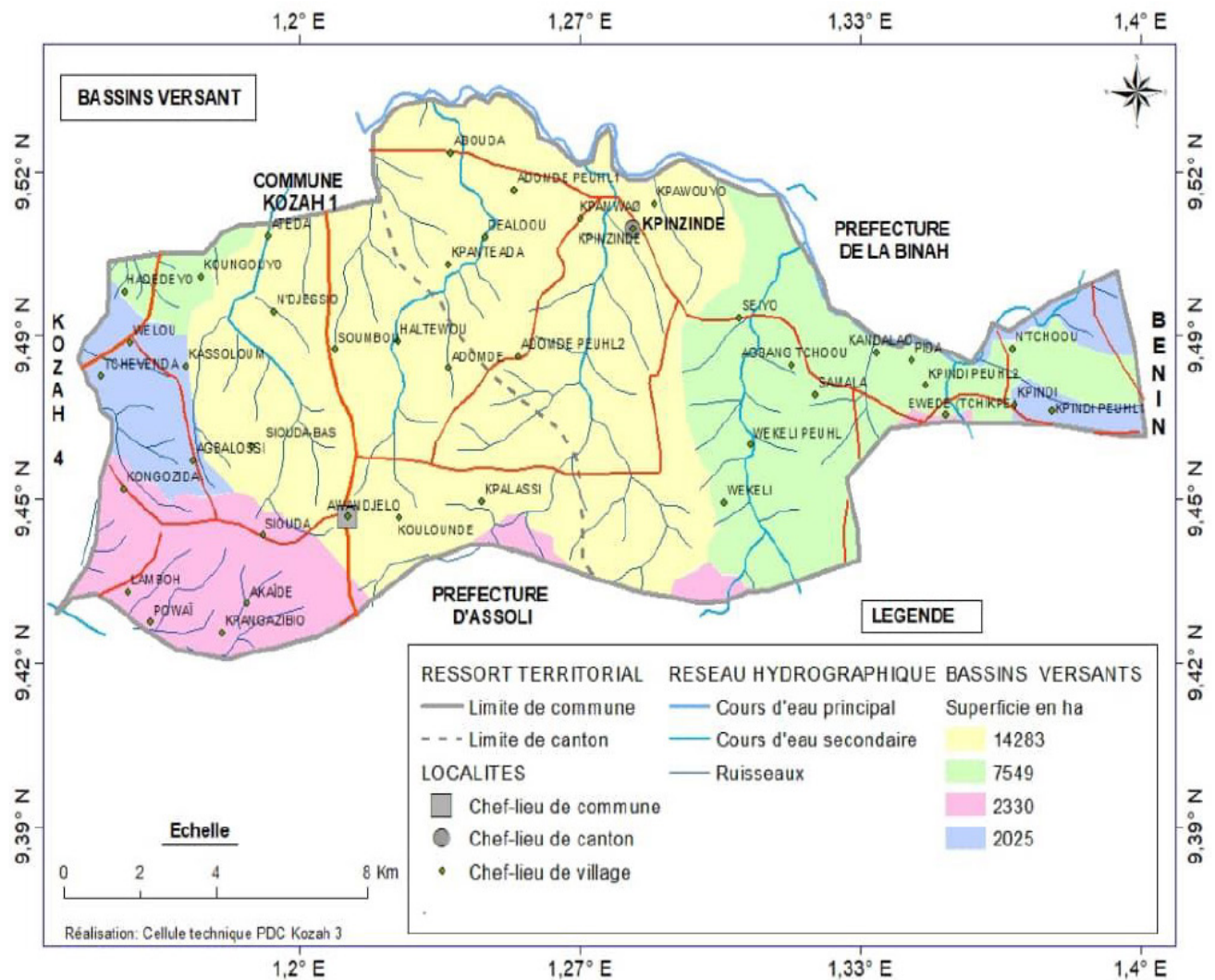
La commune de Kozah 3 composée des cantons de Kpinzindè et d'Awandjelo, couvre une superficie de 259 Km², soit 24,09 % de la superficie de la préfecture de la Kozah. Elle est limitée au nord par la commune de Kozah 1, au sud par les communes d'Assoli 1 et 3, au nord-est par la commune de Binah 2, à l'est par la république du Bénin et à l'ouest par la commune de Kozah 4.

annuelle sur une courte période allant de trois à quatre mois. La pluviométrie varie d'une saison à une autre et peut atteindre en moyenne une hauteur de 1300 mm par an. De décembre à avril, la commune de Kozah 3 subit une saison sèche, dominée par l'alizé continental du nord-est (l'harmattan)

qui s'observe entre décembre et janvier.

La pluviométrie alimente une hydrologie marquée par un bassin hydrographique assez dense subdivisé en 6 sous-bassins avec des cours d'eau à régime saisonnier comme l'indique la carte 2.

Carte 2 : Hydrographie et bassins versant de la Commune de Kozah 3

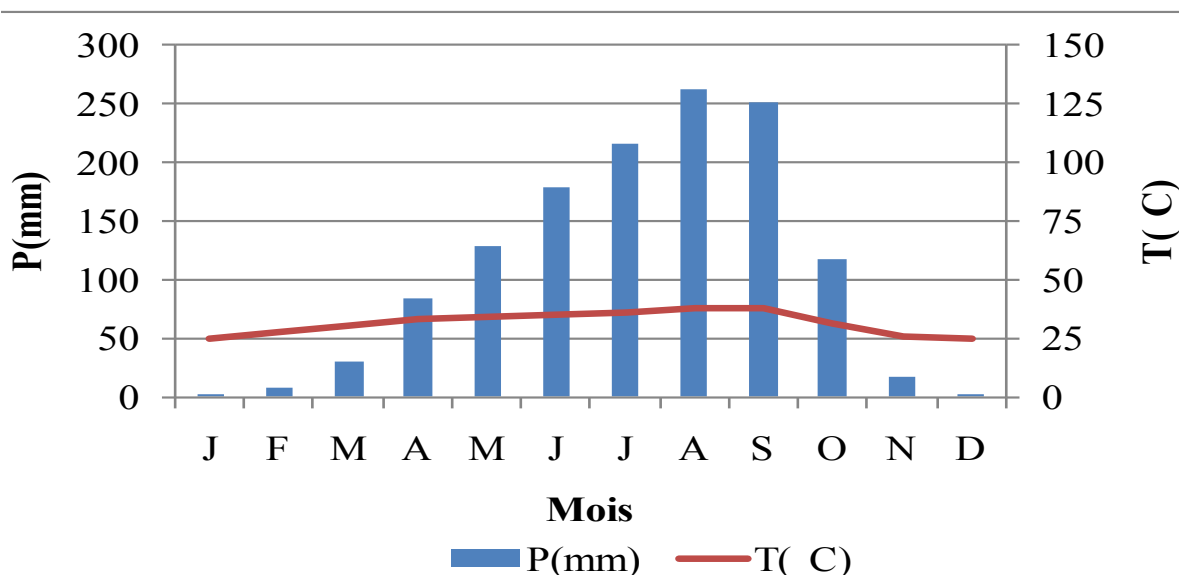


Source : Equipe technique, 2021

Avec une température moyenne modérée tout au long de l'année, l'amplitude thermique annuelle y est faible et reste toujours inférieure à celle diurne, comme c'est le cas dans l'ensemble du monde tropical. Les températures varient généralement entre 25°C et 31°C à Kara. Les températures maximales sont relevées

en saison sèche (novembre à avril) alors que les minimales sont enregistrées en saison des pluies (juillet- août- septembre). La moyenne annuelle des températures est de 27,6°C à Kara comme l'indique la courbe ombrothermique de la région de la Kara sur la figure suivante.

Figure 1 : courbe ombrothermique de la région de la Kara



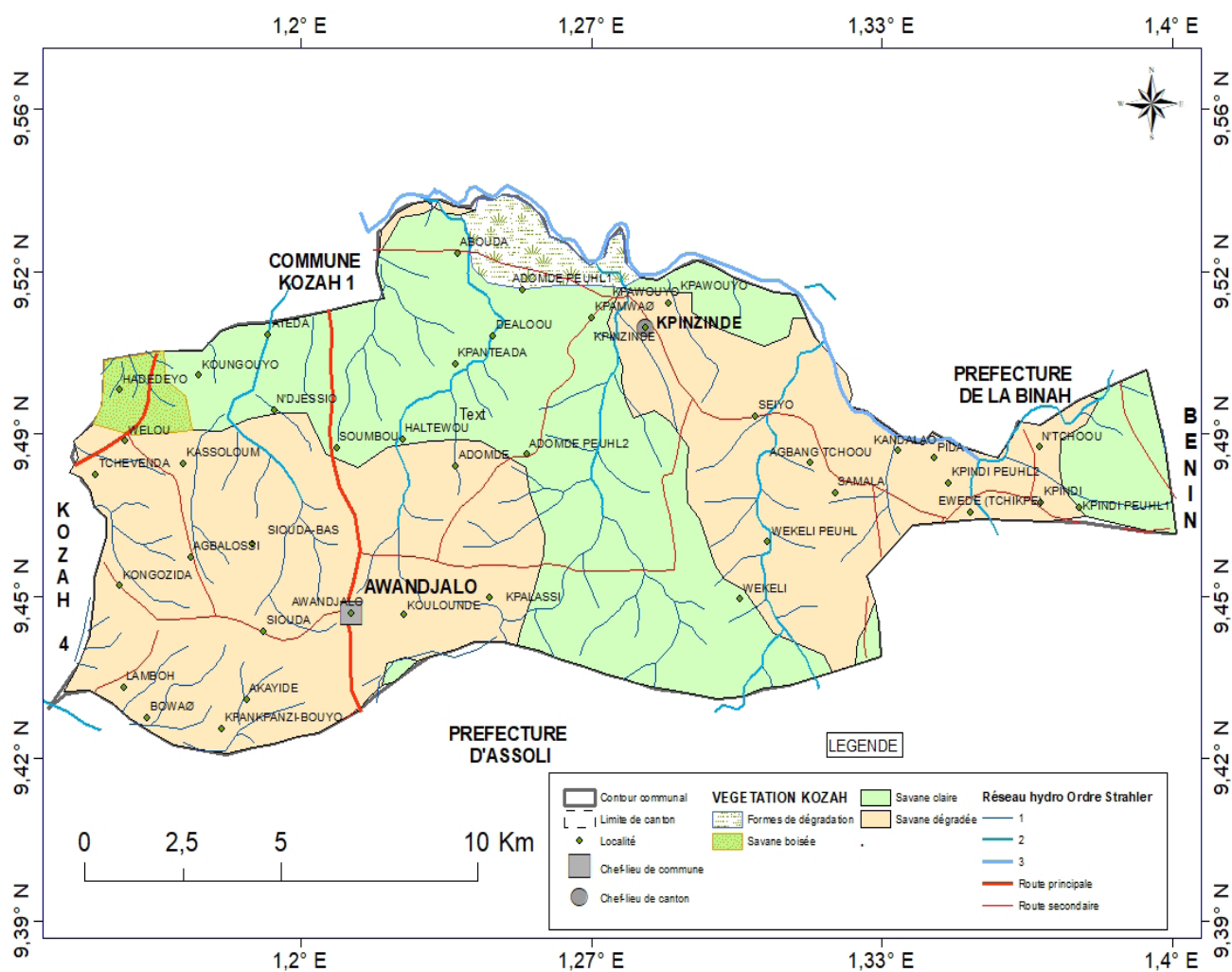
Sources : DGMN 2019, équipe technique 2020

La végétation est caractéristique du climat tropical soudanien avec une couverture à plus de 80% savane claire à dégradée et un sous-bois dense et herbacé. La forêt galerie est clairsemée, la prairie relativement dense. La carte 4 présente les formations végétales de l'espace communal.

agroforestier eu égard au climat et au bilan hydrique, de même qu'une pédologie favorable. La foresterie communautaire (Forêts sacrées et classées) et les vergers (plantations de l'ODEF et privées) quoique peu nombreux, présentent une luxure confirmative de ce potentiel.

La commune de Kozah 3 est très peu urbanisée; presque entièrement constituée d'espaces naturels non bâtis. Les espaces cultivés et les espaces naturels constituent plus de 98% du territoire communal. Hormis l'influence négative de l'anthropisation, le vaste espace offre un grand potentiel

Carte 3: Formation végétale de la Commune de Kozah 3



Source : Equipe technique, 2021

2.3. POPULATION ET HABITAT

2.3.1. Une population multiethnique dynamique et laborieuse

La population de la commune de Kozah 3 est estimée à environ 28000 habitants sur la base des taux de croissance établis par le recensement général de la population et de l'habitat de 2010. Elle est composée de plusieurs ethnies dont la plus représentée est le Kabiye avec 78,5%.

Les autres ethnies rencontrées dans la commune sont par ordre décroissant, les Peuls, les Tams, les Lamba, les kotokoli et les Nawdébà.

La religion la plus pratiquée est la religion traditionnelle dont les pratiquants sont de l'ordre

de 47,5 % suivie des Chrétiens 42,5 % et les Musulmans 10 %.

La population de la commune de Kozah 3 est très jeune. 55 % ont moins de 25 ans et seulement 3% plus de 70 ans. C'est une population très dynamique, très mobile et pleine de volonté.

Le taux de scolarisation est de 53 % pour le secondaire et 89,3 % pour le primaire alors que le taux d'alphabétisation est de l'ordre de 74 % (INSEED, 2018). La baisse du taux de scolarité au secondaire par rapport au primaire trouve son explication dans la situation socio-économique des populations, ce qui pousse les jeunes à l'aventure notamment vers le Nigéria et le Bénin voisin à la recherche du mieux-être. Des actions sérieuses doivent être menées dans l'optique de freiner ce phénomène qui sape dangereusement l'avenir de la commune.

Les activités principales des populations de la commune de Kozah 3 sont l'agriculture (70%), le commerce et l'artisanat. Cependant, ces populations ont d'énormes difficultés pour mener à bien leurs activités du fait de l'insuffisance et/ou de la précarité des structures et des infrastructures.

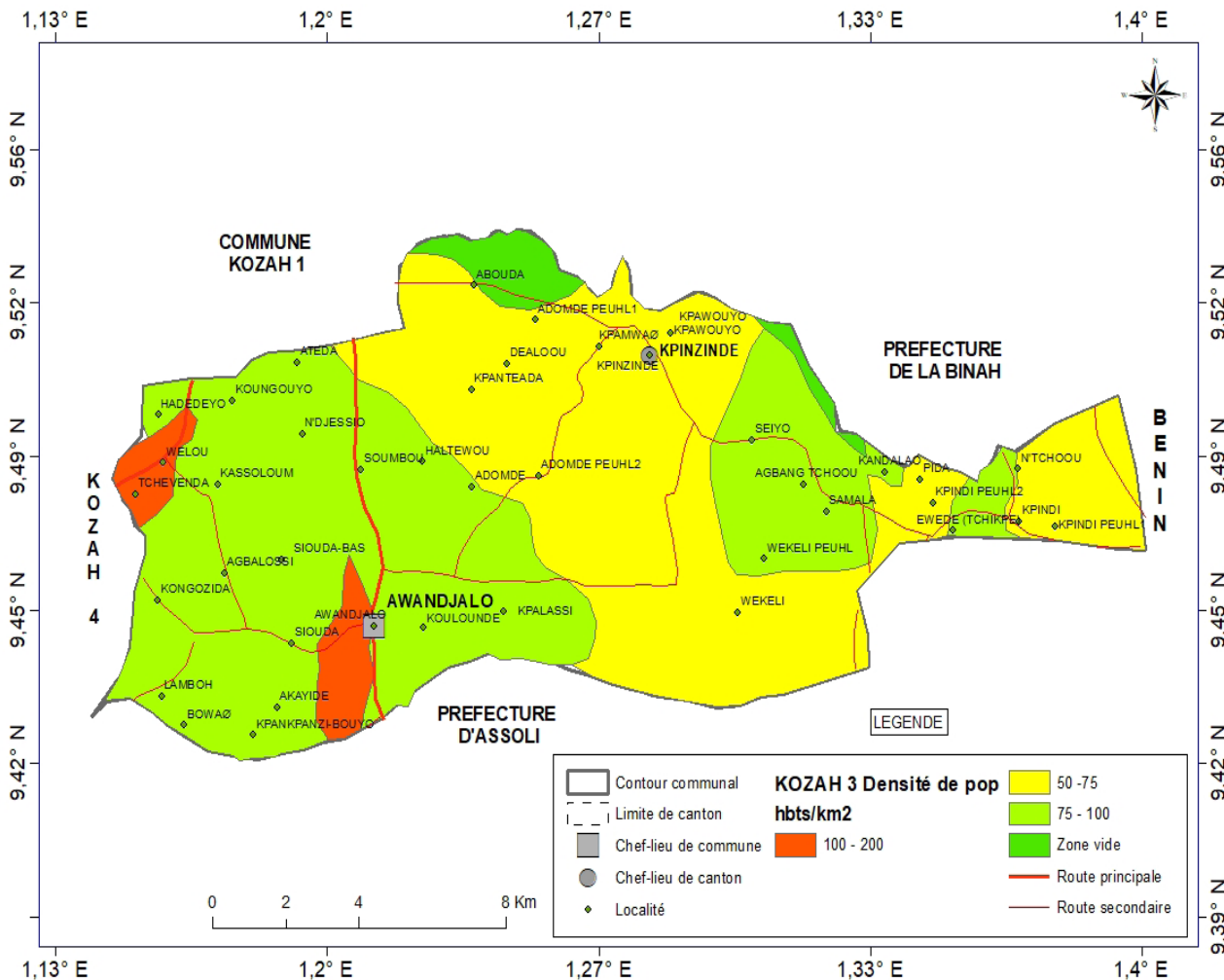
2.3.2. Une dynamique démographique lente et modérée

Au premier recensement général de la population et de l'habitat au Togo en 1959, l'espace qui constitue depuis 2019 le territoire de la commune de Kozah 3 était

très faiblement peuplé. Aux recensements suivants de 1970, 1981, 2010, la population de la Kozah 3 a connu une relative croissance pour atteindre le pic de 19346 habitants en 2010. Les estimations sur la base des taux de croissance établis au recensement général de la population et de l'habitat en 2010 donnent pour la commune de Kozah 3 une population d'environ 28000 habitants soit une augmentation d'environ 69% en 10 ans. Cette flambée de la population est la conséquence du déversement de la population citadine de la ville de Kara à ses périphéries et d'autres immigrants venus de toutes les régions du Togo. Leurs installations sur le territoire de la commune de Kozah 3 s'expliquent par le faible coût des terrains à bâtir et sa proximité avec le chef-lieu de la préfecture. Si ce taux de croissance est maintenu, la population de la commune de Kozah 3 passera à 48000 habitants en 2030.

La population est plus concentrée dans la zone mitoyenne de la ville de Kara notamment Atéda et Abouda avec plus de 200 hbts/km². Par ailleurs on observe une concentration du bâti le long des axes principaux de la commune comme l'indique la carte 5.

Carte 4 : Densité de population de la Commune de Kozah3



Source : Equipe technique, 2021

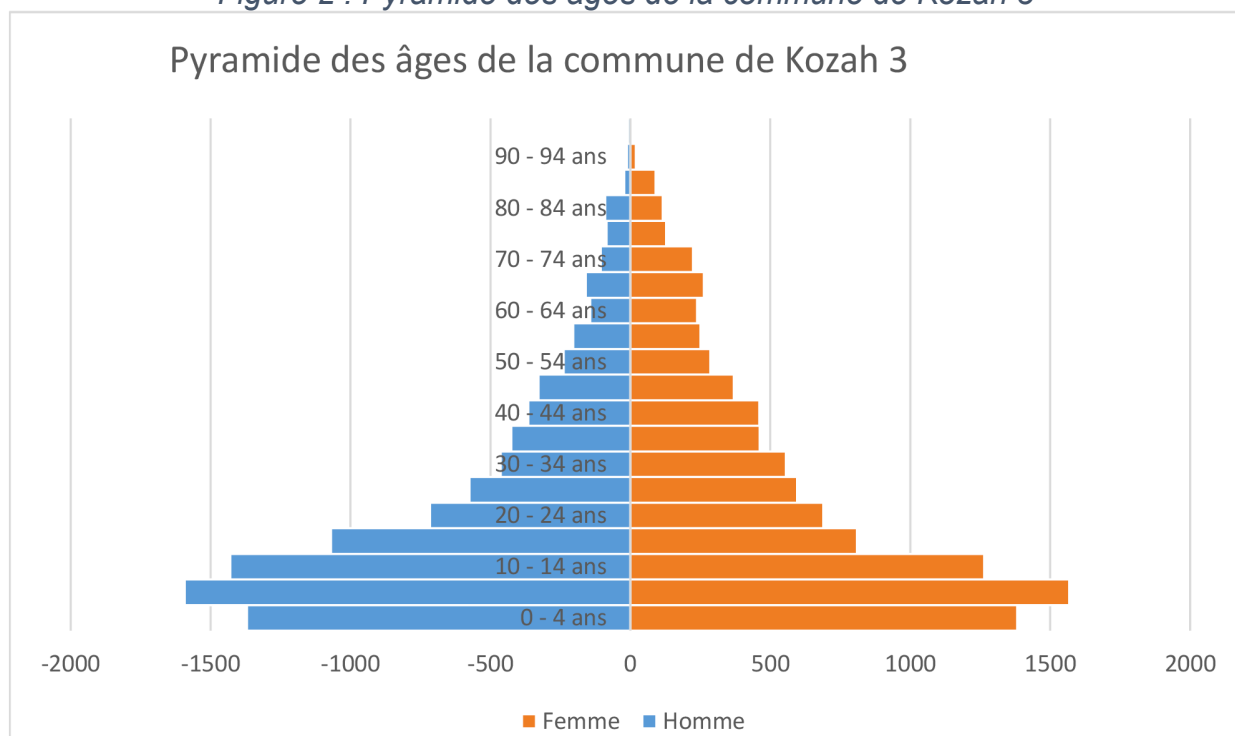
2.3.3. Une structure démographique caractérisée par la prépondérance des jeunes

La structure démographique de la commune de Kozah 3 est caractéristique de celle de la région de la Kara. Elle est marquée par une forte proportion de jeunes surtout de moins de 25 ans. Cette structure de la population appelle les dirigeants de la commune à plus axer leurs politiques de développement

sur le renforcement des structures et infrastructures sociales de base (écoles et centres de santé), la formation et l'emploi des jeunes, la construction et l'équipement des aires de jeux. La configuration de la pyramide des âges ci-dessous montre à suffisance cette forte proportion des jeunes dans la population de la commune de Kozah

3.

Figure 2 : Pyramide des âges de la commune de Kozah 3



Sources : RGPH 2010, équipe technique PDC 2020

La pyramide des âges de la commune de Kozah 3 est à l'image de celle de la préfecture de la Kozah. La base est expansive (base élargie) et reflète une population très jeune. Le sommet effiloché de la pyramide traduit une espérance de vie très faible. En effet, d'après le 4^e RGPH de 2010, les personnes âgées de moins de 15 ans représentent 44,3% de la population totale contre 5,0 % pour ceux de la tranche des plus de 65 ans.

L'indice de jeunesse confirme l'extrême jeunesse de la population de la commune. Il est obtenu à partir du rapport entre l'effectif des individus de moins de 20 ans et celui des personnes de 60 ans et plus.

Les données du recensement de 2010 montrent clairement que ce rapport est en faveur de la population la plus jeune, avec en moyenne 8 jeunes de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans.

Compte tenu de sa structure par âge actuelle, caractérisée par une extrême jeunesse, la population de la commune de Kozah 3 au même titre que celle de la région de la Kara devrait continuer à croître fortement.

2.3.4. La commune de Kozah 3, un peuplement d'origine coloniale

L'espace qui constitue depuis 2019, le territoire de la commune de Kozah 3 est de peuplement récent. Les premiers occupants de cet espace seraient déportés par le colon allemand à Kpinzindè pour les premiers puis par les français à Awandjelo pour les seconds.

En effet, ce serait en 1902 que les allemands auraient déporté par force, de Landa pour Kpinzindè, un certain nombre d'hommes qui résistaient à la pacification

coloniale, (K.W. Bilanzoua, 1999). D'après les mêmes sources, après 1914, d'autres peuples originaires des cantons de Lassa, Soum dina, et de Farendè se seraient ajoutés aux premiers déportés. C'est donc avec ce groupe hétérogène d'hommes que le petit bourgeon de village est devenu canton. Monsieur Kpèlii KPAKPABIA fut désigné comme premier chef de ce jeune canton jusqu'en 1958, date de sa mort. Plus tard, d'autres peuples venus d'autres horizons, parmi lesquels, les peuhls, vont rejoindre, par immigration volontaire à la recherche de meilleures terres cultivables, les premiers occupants qui sont de Landa. Depuis cette ère de déportation et de migration volontaire, Kpinzindè reste un canton cosmopolite composé de 5 villages dont un majoritairement peuplé de peuhls, où cohabitent pacifiquement des peuples d'origines diverses dirigés depuis 2006 par le chef de canton, Monsieur SAMABatcharo.

Awandjelo est le canton le plus jeune de la préfecture de la Kozah. Il est créé seulement en 2001 par décret N°2001-204 / PR. Cependant, le peuplement d'Awandjelo remonterait aux années 1921. En effet, l'administration française aurait décidé de peupler systématiquement la rive sud (rive gauche) de la rivière Kara, autant que possible, avec uniquement les populations des cantons qui lui font face notamment les cantons de Lama, Lassa et Soumdina, (K.W. Bilanzoua, 1999). Ce serait la raison pour laquelle, selon la même source, 100 montagnards de Lama-bou ont été placés à Awandjelo en 1921 avec comme premier chef Sanda NABEDE. Dès lors, des vagues d'immigrations venues des autres villages du canton de Lama peuplent les environs du

petit village formé par les premiers occupants d'Awandjelo, créant ainsi de petits hameaux et fermes devenus progressivement des villages. La concentration progressive de ces différents villages autour d'Awandjelo amène les premières autorités du pays à l'ériger en canton en 2001, canton composé de 8 villages dont un peuplé majoritairement de peuhls, et dont le premier chef de canton est depuis 2006, Monsieur Bidé NABEDE.

Depuis 2019, ces deux cantons constituent ensemble la commune de Kozah 3 peuplée d'environ 28000 habitants qui cohabitent dans une harmonie parfaite malgré la divergence de leurs origines.

2.3.5. Urbanisation et habitat : Un mode de propriété foncière encore traditionnel mais en pleine mutation

La commune de Kozah 3 est constituée de deux (2) cantons à espace continue à savoir le canton d'Awandjelo à l'ouest et le canton de Kpinzindè à l'est. Ces deux cantons sont essentiellement des cantons d'immigration et donc à population cosmopolite à très forte proportion de l'ethnie Kabiye. La propriété foncière est l'apanage des populations d'installation ancienne venues des cantons ancestraux situés au nord de la rive droite de la rivière Kara notamment Lama, Kidjang (kouméa et landa), lassa et soumdina. Certaines portions de terre à superficies non négligeables sont la propriété des peuhls.

Dans le ressort territorial de la commune de Kozah 3, la terre appartient aux collectivités les plus anciennes. Dans le canton d'Awandjelo, 75% des terres sont la propriété des collectivités venues des

différents villages du grand lama, alors que du côté du canton de Kpinzindè, la propriété foncière est partagée entre les collectivités venues essentiellement de landa, lassa, soumdina, et d'autres encore comme les peuhls et les immigrés de la Binah. Toutes ou presque toutes les terres sur le territoire communal de la Kozah 3 sont à usage agricole.

On observe un début de mutation de la fonction de la terre qui est désormais affectée à la construction de bâtiments destinés soit à l'habitation, soit aux micro-

entreprises marchandes. Ces différentes recompositions de l'espace s'observent en périphérie de l'ancienne commune de Kara notamment à Abouda, Soumbou-bas, Kougouyo et N'djéssiyo. La mutation de la fonction de la terre est à la remorque de l'aliénation de celle-ci avec en amont, le lotissement anarchique par des géomètres privés non agréés. Ces lotissements anarchiques ont sonné le glas du don de la terre pour des fins agricoles et ouvert une ère de spéculation foncière avec ses corollaires de conflits difficiles à gérer.

2.4. ADMINISTRATION COMMUNALE ET GOUVERNANCE LOCALE

2.4.1. Fondement légal de la commune

Selon la loi n° 2019-006, du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018, « le territoire national est divisé en collectivités territoriales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ces collectivités territoriales sont : la commune et la région. » art. 2.

La Commune de Kozah 3 a été créée le 29 juin 2017, par la loi N°2017-008, portant création des communes. A travers cette loi, la préfecture de la Kozah est répartie en quatre communes : Kozah1, Kozah 2, Kozah 3 et Kozah 4.

Ainsi par décret n° 2017-141/PR, du 22 décembre 2017, fixant le ressort territorial et chef-lieu des communes des régions des plateaux, centrale et de la Kara, la commune de Kozah 3 a pour ressort territorial les cantons d'Awandjelo et de Kpinzindè et pour chef-lieu Awandjelo.

Par décret N° 2018-029, du 1^{er} février 2018, précisant le nombre de conseillers et le nombre d'adjoints au maire par commune, le nombre de Conseillers municipaux de la

commune de Kozah 3 est fixé à 11 avec un (1) adjoint au Maire.

2.4.2. Organisation et fonctionnement de la commune

2.4.2.1. Mise en place et installation de l'exécutif communal

Les premiers conseillers municipaux de la commune de Kozah 3 ont été élus suite aux élections locales du 30 juin 2019. Conformément à l'agenda proposé par le gouvernement, ces conseillers ont élu le 15 septembre le Maire et son adjoint en présence du représentant du Ministre de l'administration territoriales et des collectivités locales, M. PALI Essossinam, directeur de la décentralisation et des collectivités locales, à Awandjelo chef-lieu de ladite commune.

La passation de service entre les Maires des quatre communes et les présidents des délégations spéciales s'est déroulée le 14 octobre 2019, sous la supervision du préfet de la Kozah, Colonel BAKALI H. Badibawu, à la préfecture de la Kozah. La liste des conseillers municipaux est présentée dans le tableau 3.

Tableau 3 : Liste des membres du conseil municipal de la commune de Kozah 3

N°	Nom et prénom	Poste	Sexe
1	PISSIYOU Sami Essokudjowu	Maire	Masculin
2	BIKILITEME Talpousouma	Adjoint au Maire	Masculin
3	MOUZOU Ataba	Conseiller	Masculin
4	BITO Mawokiyabo	Conseillère	Féminin
5	TOUGON Panawazou	Conseiller	Masculin
6	FAWI Pédéam	Conseillère	Féminin
7	WALLAR Abidé Déougoma	Conseillère	Féminin
8	HALOUTOLOU Kéméalo	Conseillère	Féminin
9	PALANGA Lalawélé	Conseiller	Masculin
10	AGNAZA Agnindouféi	Conseiller	Masculin
11	DZANKANI A. Passimasiwé	Conseiller	Masculin

Source : Mairie d'Awandjelo, 2021

La liste des premiers membres du conseil municipal de la commune montre que quatre (4) femmes ont été élues conseillères, soit un taux de 36%.

Depuis l'installation du conseil communal en octobre 2019, le conseil communal se réunit au moins une fois chaque trimestre. Deux sessions budgétaires ont été organisées en décembre 2019 et en 2020. En plus des cinq sessions ordinaires et deux sessions extraordinaires ont été organisées durant les trois premiers trimestres. Le taux de participation des conseillers à ces conseils est à plus de 70 %.

En dépit de la pandémie de la COVID 19, à la quelle fait face le monde entier depuis mars 2020, les dispositions nécessaires ont été prises pour la bonne tenue des différentes sessions municipales dans le respect des mesures barrières.

2.4.2.2. Mise en place et fonctionnement des commissions permanentes

Suite à l'installation du bureau exécutif, et conformément à l'article 108 de la loi n° 2019-006, du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018, trois (3) commissions municipales permanentes ont été instituées. Le tableau ci-dessous montre que toutes les trois commissions sont présidées par les hommes tandis que les femmes sont

rapporteurs de commission.

Tableau 4 : Commissions municipales permanentes

N°	Commissions	Président	Rapporteur	Nombre de membre
1	Commission des affaires économiques, financières, juridiques, administratives et de la planification	M. TOUGON Panawazou	Mme HALOUTOLOU Kéméalo	6 membres Dont 2 femmes
2	Commission des affaires domaniales, environnementales techniques, des travaux et du patrimoine	M. PALANGA Lalawélé	Mme FAWI Pédéam	8 membres dont 3 femmes
3	Commission des affaires sociales et culturelles, de la jeunesse, de la femme, des personnes handicapées, des personnes âgées, de l'éducation et de l'état civil	M. MOUZOU Ataba	Mme BITO Mawokiyabou	6 membres dont 2 femmes

Source : Mairie d'Awandjelo, 2021

Les trois commissions permanentes en collaboration avec l'exécutif et les services administratifs de la mairie exécutent les missions que lui confie le Conseil municipal ou le maire.

L'analyse du fonctionnement des commissions permanentes montre que toutes les trois commissions ont participé à certaines activités dans la commune, notamment : les sorties de terrains et échanges avec la chefferie traditionnelle, les organisations de développement à la base, les associations et groupements. Par ailleurs, aucune commission ne dispose de cahier de charges bien précis assorti d'un plan d'action programme de rencontre périodique.

2.4.3. Les services administratifs et techniques

Selon l'organisation actuelle de la mairie, on note : le Conseil Municipal (organe délibérant), le Maire et son Adjoint (organe exécutif), le Cabinet et le Secrétariat Particulier du Maire, le Secrétariat Général, les services administratifs et techniques. Le tableau 5 indique la liste des services fonctionnels de la mairie de la commune de Kozah 3

Tableau 5 : Liste des services fonctionnels dans la commune de Kozah 3

N°	SERVICE	FONCTIONS	SEXE	QUALIFICATIONS	STATUT
1	Secrétariat Général	Secrétaire Général	M	Maîtrise en Histoire	Contractuel De l'Etat
2		Assistante du Secrétaire général	F	Licence en Lettres Modernes	Contractuelle
3	Secrétariat particulier	Secrétaire particulière du Maire	F	BTS en Secrétariat de Direction	Contractuelle
4	Cabinet du Maire	Chargé de communication	F	BAC II en parcours licence en anglais	Contractuelle
5	Division des finances et comptabilité	Chef division des finances et comptabilité	M	D.U.T en Comptabilité et Gestion des Entreprises	Titularisé
6	Section régie des recettes	Chef section régie des recettes	F	Maitrise en Finance et Comptabilité	Contractuelle
7		Agent à la régie des recettes	F	BT en Secrétariat	Contractuelle
8		Agent à la régie des recettes	F	BAC II A4	Contractuelle
9		Chef section agents de recouvrement	M	Licence en sociologie	Contractuel
10	Section dépenses	Assistant comptable	M	BT en Secrétariat de Direction	Titularisé
11		Comptable informaticien	M	BAC II A4 plus Formation en Comptabilité Informatique	Contractuel
12	Division Etudes et planification	Chef division Etudes et planification	M	Maitrise en Droit des affaires	Contractuel
13		Agent au service des Etudes et planification	M	BAC II G1	Contractuel
14		Agent au service des Etudes et planification	M	Licence en Sociologie : Politique plus Communication	Contractuel

15		Chef section développement communautaire et des affaires sociales	F	BTS en Gestion des Collectivités Locales	Contractuelle
16	Section géométrie et génie civil	Section du foncier et du patrimoine	M	Maitrise en Droit public	Contractuel
17		Chef section hygiène et assainissement de base dans les marchés de la commune	M	CEPD	Titularisé
18		Chef section géométrie et génie civil	M	BT en Génie civil	Titularisé
19		Géomètre topographe	M	BEPC plus une formation d'Opérateur Topographe	Contractuel
20		Géomètre	M	BAC II D plus une formation d'Opérateur Topographe	Contractuel
21	Section état civil	Chef section état civil	M	BAC I D	Titularisé
22		Agent à la Section Etat civil	F	BAC II A4 plus une formation en Secrétariat Bureautique	Contractuelle
23		Agent au service de la Légalisation	F	BAC I A4 plus une formation Secrétariat Bureautique	Contractuelle
24		Responsable du service de Légalisation	F	CEPD plus une formation en Dactylographie	Titularisée
25		Responsable des archives	M	BAC II A4	Contractuel
26	Personnel d'appui	Chauffeur	M	BEPC plus permis de conduire	Contractuel
27		Agent de Sécurité	M	Gendarme à la retraite	Contractuel
28		Electricien	M	BEPC plus une formation en électricité	Contractuel
29		Agent de sécurité	M	CEPD	Contractuel
30		Chauffeur du Maire	M	CEPD plus permis de conduire	Titularisé
31		Technicienne de surface	F	Sans diplôme	Contractuelle
32		Technicien de surface	M	Sans diplôme	Titularisé
33		Jardinier	M	Sans diplôme	Titularisé

Source : Mairie d'Awandjelo, 2021

On note 10 femmes sur 33, soit 33 %. La composition statutaire du personnel de la mairie se décline dans le tableau 6.

Tableau 6 : composition statutaire du personnel

STATUT	Homme	Femme	Total
Titularisé	6	1	7
Contractuel	15	10	25
Fonctionnaire	1	0	1
Total	22	10	33

Source : Mairie d'Awandjelo, 2021

Le nombre d'agent titularisé est de 7 sur 30, soit 27 % dont une seule femme. Près des trois quarts du personnel sont contractuels.

A ce personnel, s'ajoutent quatre (4) stagiaires de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) arrivés en juillet 2021 ainsi que deux agents du comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV) mis à la disposition de la préfecture de la Kozah et déployés dans les communes.

La commune a bénéficié de l'appui de 30 Volontaires d'engagement citoyen (VEC) dont 15 femmes pour la première vague en 2020 et de 46 VEC dont 26 femmes en 2021. Ces VEC ont contribué à l'assainissement des places publiques, au reboisement et à la sensibilisation des populations pour le respect des mesures barrières dans le cadre de la riposte contre la COVID 19.

Au sein de l'administration communale, en considérant les compétences propres et les compétences transférées (art

82 et 83, de la loi n° 2019-006 relative à la décentralisation) on observe une insuffisance de personnel cadre qualifié et spécialisé en développement local, en mobilisation et gestion des ressources et en aménagement des collectivités locales. La mairie ne dispose pas encore de manuel de procédures financières, administratives et de contrôle.

Il est prévu une division des services techniques dont seulement la section géométrie et génie civil est fonctionnelle, et assure également le rôle de la section voirie et assainissement qui n'est pas encore opérationnelle faute de personnel.

2.4.4. Cadre et matériel de travail

La commune de Kozah 3 ne dispose pas encore de local. L'administration communale est abritée dans un local baillé constitué essentiellement de :

- un bloc administratif abritant les bureaux du maire et de l'adjoint au Maire ainsi que les bureaux du secrétariat général et du secrétariat particulier,
- un bâtiment de trois bureaux destinés aux divisions comptabilité et contrôle financier, planification et des études et la section géométrie et génie civil,
- un bâtiment de deux salles affectées à la section régie des recettes et aux archives
- un bâtiment annexe occupé par la section état civil
- un bâtiment constitué d'un hall dédié au service de la légalisation, et une salle de délibération non encore fonctionnelle.
- et une paillote servant de salle d'attente.

Tous les bureaux sont peu spacieux. Cependant, 80% sont occupés par plus deux agents.

Photo 8 : Locaux de l'administration communale (façade)



Photo 9 : Locaux de l'administration communale (intérieur)



Source : Equipe technique, octobre 2020

Il est à noter que dans la perspective d'améliorer le cadre de travail, la commune a identifié un site pour la construction des bureaux de la Mairie. La situation du patrimoine communal est présentée en annexe 1.

2.4.5. Gestion administrative et financière

Les principaux aspects relatifs à la gestion administrative et financière sont :

- les outils fondamentaux de la gestion administrative et financière ;
- le respect des procédures en matière de gestion administrative et financière ;
- le système de classification et d'archivage ;
- la gestion financière des ressources.

2.4.5.1. Gestion et organisation interne

Depuis octobre 2020, à l'instar de toutes les communes du Togo, la Commune de Kozah 3, est administrée par le Maire Monsieur PISSYYOU Sami Essokudjowu, premier magistrat de la commune et chef de l'administration communale. Il est à la fois le représentant de la population de la commune et agent de l'Etat dans les domaines spécifiés par la loi (loi n°2019-006 du 26 juin 2019 (voire article 129 et 130). L'exécutif est appuyé dans ses tâches par le Secrétaire Général qui en plus de ses responsabilités administratives, joue le rôle de Chef personnel. La répartition du personnel communal par service est présenté dans le tableau 8.

L'organigramme actuel provisoire de la Mairie, repartit les activités en plusieurs services à savoir : la division des finances et comptabilité qui compte 8 agents avec deux sections (Section régie des recettes et section recouvrement), la caisse d'avance, la Division Etudes et planification qui dispose de 2 agents, la Section géométrie et génie civil voirie avec 3 agents et la section de l'état civil qui compte 5 agents et la section du foncier et du patrimoine avec un (1) Agent.

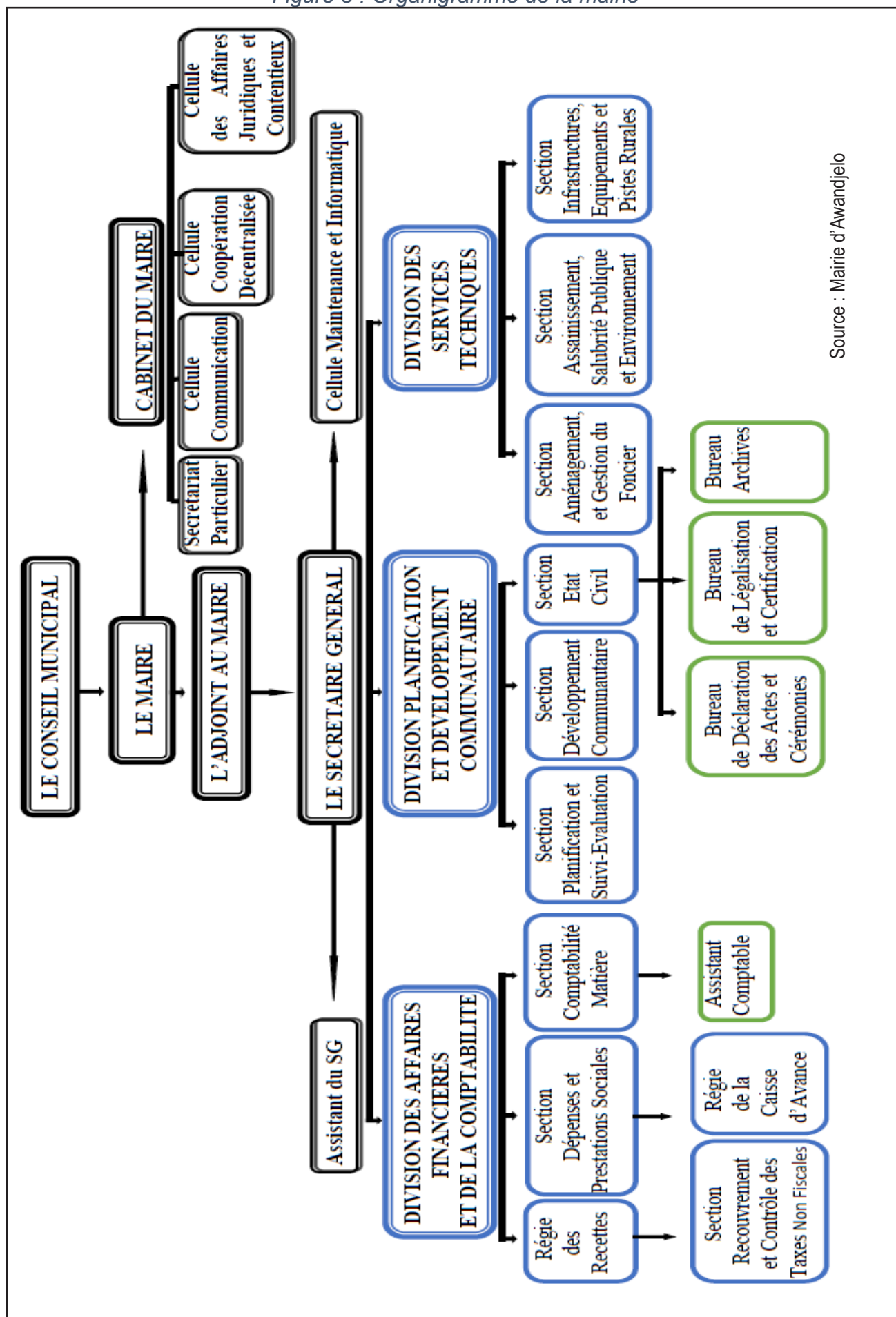
Un important besoin de recrutement et de renforcement de capacité se révèle de même que l'adaptation de l'organigramme aux compétences communales et aux priorités de développement local.

Tableau 7 : Répartition du personnel par service

N°	SERVICE			Effectif	
	Homme		Femme	Total	
1	Secrétariat Général		1	1	2
2	Secrétariat particulier		0	1	1
3	Division des finances et comptabilité		3	0	3
4	Section régie des recettes		0	2	3
5	Section recouvrement		3	1	3
6	Division Etudes et planification		1	1	2
7	Section géométrie et génie civil		5	0	5
8	Section état civil		1	1	2
9	Légalisation		0	2	2
10	Archives		1	0	1
11	Chargé de communication		0	1	1
12	Section du foncier et du patrimoine		1	0	
13	Personnel d'appui		3	1	4
14	Autres (agents de CIPLEV)		2	0	2
	Total		22	11	33

Source : Mairie d'Awandjelo, 2021

Figure 3 : Organigramme de la mairie



Source : Mairie d'Awandjelo

Le principal outil de gestion administrative et financière de la commune est le budget. Pour veiller au respect des procédures de passation de marchés publics, trois organes internes ont été mis en place, il s'agit de :

- la Personne responsable des Marchés publics (PRMP) ;
- la Commission de passation de marché publics (CPMP) ;
- la Commission de contrôle de marché publics (CCMP).

La mairie ne dispose pas encore de manuel de procédures financières, administratives et de contrôle.

2.4.5.2. Analyse de la gestion budgétaire

Le projet de budget primitif de la commune de Kozah 3, gestion 2020 a été adopté le 30 décembre 2019 par le conseil communal suite à la session budgétaire organisée à cet effet. Ce premier budget primitif de la commune (gestion 2020) s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de deux cent quatre-vingt et un millions trois cent quatre-vingt-treize mille cent cinquante et quatre (281 393 154) francs CFA. Ce budget tout comme les autres sur toutes l'étendue du territoire national n'a pas été approuvé par la tutelle. Le second budget voté en décembre 2020 pour le compte de l'année 2021, a été approuvé par le ministère de tutelle et s'équilibre en recette et en dépenses à la somme de cent deux millions cinq cent treize mille quatre cent quatre-vingt-seize (102 513 496) FCFA. Les budgets ont été élaboré sur la base des projections des recettes mobilisables et des besoins de fonctionnement, d'équipement et d'investissement dans la commune.

Le taux de réalisation des recettes propres annuelles au 31 décembre 2020, est de 40, 41 % des prévisions. Les produits exceptionnels ont été réalisés à plus de 362%, contre moins de 5% de réalisation des impôts, taxes et contributions directes. Les produits d'exploitation et domaniaux sont réalisés respectivement à 100,28% et 88,01%.

Au cours du mois d'août 2020, la commune a bénéficié d'un important crédit exceptionnel issu du partage du reliquat des recettes de l'ancien conseil de préfecture de la Kozah.

La mobilisation des recettes au premier semestre est plus de quatre fois supérieur à celle réalisé à la même période en 2020. Cette tendance d'amélioration des recouvrements des recettes est à encourager.

Au cours de la deuxième année (75%) des recette de fonctionnement et (172%) des recettes d'investissement ont été mobilisées au 31 décembre 2021.

Les données de recettes et de dépenses budgétaires de la collectivité sont consignées dans le tableau 9.

Tableau 8 : Exécutions budgétaires dans la collectivité

Année	2020			2021		
	Prévision annuelle	Réalisation au 31/12/ 2020	taux de réalisation	Pévision annuelle	Réalisation au 31/12/ 2021	taux de réalisation
RECETTES						
Fonctionnement	123800977	63 199 074	51%	76759500	57 615949	75%
Investissement	157592177	2 300 000	1%	25753996	44 402909	172%
TOTAL	281393154	65 499 074	23%	102513496	102 018858	99%
DEPENSES						
Fonctionnement	123800977	75081547	60,65%	76759500	70 412 891	91, 73 %
Investissement	157592177	6 520 540	4,14%	25753996	16 650 987	52, 43 %
TOTAL	281393154	81602 087	29,00%	102513496	87 063 878	80, 12 %

Source : Mairie d'Awandjelo, 2021

Selon les articles 333, 334, 335, 336 et 337 de la loi n°2019-006, relatifs à la décentralisation, les recettes du budget des collectivités territoriales sont constituées des recettes de la section de fonctionnement et des ressources de la section d'investissement et d'équipement.

La création des impôts et taxes relève du domaine de la loi (Article 332, loi n°2019-006, relatif à la décentralisation). Dans la commune de Kozah 3, le conseil municipal, par délibération N°002/2020/MATDCL/RK/PK/CK-3, du 29 juin 2020, a fixé les taux des taxes non fiscales et a institué les droits, produits, redevances et taxes non fiscales dans le ressort territorial de la commune de Kozah 3.

Les recettes de la section de fonctionnement comprennent (Article 333) :

- les recettes fiscales ;
- les recettes des prestations de services des collectivités territoriales ;
- les produits du patrimoine et des activités des collectivités territoriales ;
- les taxes et redevances relatives aux services d'hygiène et de salubrité publique et aux pompes funèbres ;

- les dotations de l'Etat ;
- les recettes diverses.

Les ressources de la section d'investissement et d'équipement comprennent (Article 336) :

- les produits des avances ;
- les subventions, les dotations d'investissement et d'équipement allouées par l'Etat;
- les produits de l'aliénation des biens patrimoniaux ;
- l'excédent de la section fonctionnement de l'exercice précédent ;
- les prélèvements obligatoires sur les ressources de fonctionnement ;
- les fonds de concours accordés par toutes personnes physique ou morale ;
- les dons et legs ;
- les emprunts ;
- les recettes diverses.

Selon l'article 333 de la loi relative à la décentralisation, les recettes de la section de fonctionnement comprennent :

- les recettes fiscales ;
- les recettes des prestations de services des collectivités territoriales ;
- les produits du patrimoine et des activités des collectivités territoriales ;
- les taxes et redevances relatives aux services d'hygiène et de salubrité publique et aux pompes funèbres ;
- les dotations de l'Etat ;
- les recettes diverses.

Les ressources de la section d'investissement et d'équipement selon l'article 333 de la loi relative à la décentralisation comprennent (Article 336) :

- les produits des avances ;
- les subventions, les dotations d'investissement et d'équipement allouées par l'Etat;
- les produits de l'aliénation des biens patrimoniaux ;
- l'excédent de la section fonctionnement de l'exercice précédent ;
- les prélèvements obligatoires sur les ressources de fonctionnement ;
- les fonds de concours accordés par toute personne physique ou morale ;
- les dons et legs ;
- les emprunts ;
- les recettes diverses.

2.4.6. Participation des citoyens à la gestion des affaires locales et le partenariat

Le chapitre 3 de la loi n°2019-006, relative à la décentralisation, consacre la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques et institue le bureau du citoyen dans chaque commune. Le bureau du citoyen est une institution locale de contrôle de l'action publique locale par les citoyens. Il est un centre d'écoute et de recueil des attentes, des préoccupations

et des suggestions des citoyens de la collectivité territoriale (article 17).

La commune de Kozah 3, ne dispose pas encore de bureau du citoyen. Néanmoins plusieurs acteurs et structures œuvrent au côté de la commune pour son développement.

2.4.6.1. Participation communautaire

La coordination des activités de la communauté est assurée par la chefferie et les organisations de développement de base. Chaque canton dispose d'un Comité Cantonal de Développement CCD et chaque village dispose d'un Comité Villageois de Développement (CVD) composé de différents organes de gestion

(comité environnement, eau, agriculture...). Il existe des organisations de femmes et de jeunes dans les villages de la commune. Les conflits sont souvent réglés d'abord par la chefferie traditionnelle, la justice moderne est sollicitée lorsque les protagonistes ne trouvent pas satisfaction auprès de la chefferie.

Pour assurer la participation des populations aux actions de développement local, la commune s'appuie sur les autorités locales, les organisations de développement à la base (comités cantonaux de développement et les comités villageois de développement ainsi que les autres organisations de la société civile.

Tableau 9 : Organisations à base communautaire

N°	CANTON	Nombre chef de canton	Nombre de comité cantonal de développement	Nombre chef de village	Nombre de comité villageois de développement	Nombre de quartiers
1	AWANDJELO	1	1	8	8	58
2	KPINZINDE	1	1	5	5	55
	Total commune	2	2	13	13	113

Source : Mairie d'Awandjelo, 2021

Il est à noter qu'en dehors des chefs de canton et de village qui sont tous des hommes, les femmes sont représentées dans les différentes organisations de développement à la base et le comité cantonal de développement d'Awandjelo est présidé par une femme.

Les chefs de cantons et les présidents des comités cantonaux de développement sont les premiers acteurs locaux impliqués dans les affaires communales, suivi des chefs de village et les présidents des comités

villageois de développement. La notion de quartier reste à clarifier dans certains villages eu égard à leur nombre, leur taille, et le critère de constitution.

Il faut noter que seuls deux (2) quartiers de la commune sont semi-urbains et sont dotés de comité de développement (CDQ) ; il s'agit de Koungouyo et Abouda. En outre, les deux autres quartiers sont dans cette perspective, notamment N'djéssiyo et Soumbou-bas.

Tableau 10 : Organisations de développement à la base

N°	Organisation de développement à la base	Composition du bureau			Mandat		Disponibilité de PAV/PAQ
		Hommes	Femmes	Total	Début	Fin	
1	CCD AWANDJELO	8	3	11	2021	2024	OUI
2	CCD KPINZINDE	05	04	09	2021	2024	NON
3	CVD AWANDJELO	05	02	08	2021	2024	OUI
4	CVD CVD SIOUDA	04	03	07	2021	2024	OUI
5	CVD SOUMBOU	04	03	07	2021	2024	NON
6	CVD AGBALLOSSI	05	02	07	2021	2024	OUI
7	CVD KPALASSI	05	02	07	2021	2024	OUI
8	CVD KPANGAZIBIO	04	03	07	2021	2024	OUI
9	CVD TCHEVENDA	04	03	07	2021	2024	OUI
10	CVD WELOU	04	03	07	2021	2024	OUI
11	CVD KPINZINDE	04	03	07	2021	2024	NON
12	CVD ADOMDE	04	03	07	2021	2024	OUI
13	CVD KPINDI	04	03	07	2021	2024	OUI
14	CVD AGBANG	05	04	07	2021	2024	OUI
15	CVD WEKELI	04	03	07	2021	2024	OUI
16	CDQ KOUNGOUYO	05	02	07	2021	2024	oui
17	CDQ ABOUDA	05	02	07	2021	2024	oui

Source : Mairie d'Awandjelo, 2021

2.4.6.2. Collaboration avec les services publics déconcentrés

Tous les services déconcentrés avec lesquels la commune collabore sont basés à Kara dans la Commune de Kozah 1, chef-lieu de la région de la Kara et de la préfecture de la Kozah.

Tableau 11 : Liste des structures techniques partenaires

	STRUCTURE	LIEU
1	La Direction régionale de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire	Kara
2	La Trésorerie régionale	Kara
3	La Direction régionale et Le secteur des travaux publics Kozah	Kara
4	La Direction régionale de l'hydraulique	Kara
5	La Direction régionale de la culture	Kara
6	La Direction régionale du commerce	Kara
7	La Direction régionale des mines	Kara
8	La Direction régionale INSEED	Kara
9	ANADEB région de la Kara	Kara
10	La Direction Préfectorale de l'agriculture, de la production animale et halieutique	Kara
11	La Direction Préfectorale de l'environnement et de la protection de la nature	Kara
12	La Direction Préfectorale de la santé	Kara
13	L'inspection des sports	Kara
14	L'inspection des enseignements préscolaires et primaires	Atchangbadè
15	L'inspection des enseignements secondaires	Kara
16	Agence ICAT	Kara
17	ANVT Kara	Kara
18	CEET Kara	Kara

Source : Mairie d'Awandjelo, 2021

2.4.6.3. Liste des OSC intervenants dans les communautés et le secteur privé partenaire

L'un des principaux partenaires privés de la Commune est l'usine de production de ciment, CIMTOGO d'Awandjelo, filiale du groupe allemand Heidelberg Cement et la société de transport LK.

La liste des OSC intervenant dans les communautés à la base est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12 : Liste des OSC

OSC	SIEGE	DOMAINES D'INTERVENTION
ADIC	AWANDJELO	
FONDATION KONRAD ADENAUER	Lomé	
ONG AIME AFRIQUE	Lomé	
PADES	Tchitchao	Assainissement, environnement, agriculture, microfinance
A3E	Atéda	Education, eau, agriculture, appui accompagnement, environnement
RAYON VIOLET	BOHOU	Education
EAU VIVE	KARA	Eau, assainissement, environnement
TOGO HILIFE		Education
FOYER PIERRE DU PAUVRE	KARA	Education, protection sociale
OCDI	KARA	Eau, assainissement, éducation
ODI AYE	ATAKPAME	Environnement
FONDATION ISLAMIQUE		Eau
AGAIB-KARA	KARA	Eau, agriculture, environnement, Education
CEAPIC	KARA	Education
CROIX ROUGE	Kara	Santé,
TOGO TA ALAFIA (association de développement)	Kara	Protection sociale, santé
GAUSEN-DIP	Kara	
ONG JVE	Aéda	Environnement
ONG Terre fertile	Atéda	Protection sociale, environnement

Source : Mairie d'Awandjelo, 2021

2.4.6.4. Coopération décentralisée

La coopération décentralisée est un mode de coopération horizontale au développement comprenant toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat nouées entre les collectivités locales d'un pays et les collectivités, équivalentes ou non, d'autres pays. Elle doit se concrétiser par une convention entre deux autorités locales.

Au Togo, la loi relative à la décentralisation autorise les collectivités territoriales à instituer entre elles des relations de coopération. Selon l'article 26 de la loi n° 2019-006, du 26 juin 2019, la coopération entre collectivités territoriales se présente sous deux (2) formes :

- **La coopération entre les collectivités territoriales au plan national ;**
- **La coopération entre les collectivités territoriales nationales et les collectivités territoriales étrangères ou la coopération décentralisée.**

Dans le cadre de l'intercommunalité, la commune de Kozah 3 forme avec les trois autres communes de la préfecture de la Kozah (la commune de Kozah 1, la commune de Kozah 2 et la commune de Kozah 4) un cadre de coopération dont le bureau est en cours de mise en place. Par ailleurs, il faut noter que la commune de Kozah 3 est membre de la Fatière des Communes du Togo (FCT), faitière créée le 14 novembre 2020 par les 117 communes du Togo à Kara.

Aucune convention de jumelage avec les collectivités territoriales étrangères n'est établie pour le moment. Néanmoins, l'ambition de l'exécutif communal est de mettre en place dans le cadre de la mise en œuvre du PDC, un mécanisme de recherche de partenariat et de coopération.

Par ailleurs, la commune de Kozah 3 et les trois autres communes de la Kozah ont initié un cadre de coopération avec le département des yvlines de la France. Il faut noter que la commune est membre de la Convention des Maires de l'Afrique Sub Saharienne pour l'énergie et le climat (COMSSA).

2.4.7. Défis majeurs pour une administration communale efficace et une bonne gouvernance locale

La commune de Kozah 3, à l'instar des autres nouvelles communes du Togo, fait face à plusieurs défis administratifs et de gouvernance. Il s'agit de :

- l'insuffisance de compétences en matière de ressources humaines pour répondre efficacement aux différentes missions de la commune ;
- le retard et la faible dotation de l'Etat dans le cadre du Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT) ;
- le manque de bureaux ou locaux, le bâtiment loué et servant de bureaux est très peu spacieux ;

- l'insuffisance de personnel technique et de soutien, personnel de bureau, la majorité étant des contractuels ;
- le manque de matériel roulant pour les opérations de terrain ;
- l'insuffisance de matériels, équipements de travail et fournitures de bureau ;
- la faible mobilisation des ressources locales pour l'exécution des actions de développement.



CHAPITRE 3 : BILAN DIAGNOSTIC

3.1. NIVEAU D'EQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES DANS LA COMMUNE

Les équipements et les infrastructures sont d'une importance capitale dans le processus de soutien au **développement et à la croissance locale**. **Les autorités communales sont conscientes de cette importance des infrastructures socioéconomiques qui doivent améliorer la compétitivité et accélérer la transformation de l'économie de la commune. Le diagnostic a permis d'avoir une situation générale des équipements et infrastructures de la commune. Cette situation permettra à l'exécutif communal avec l'appui de ses partenaires au développement de faire**

des efforts de mobilisation des moyens techniques et financiers pour construire ou réhabiliter les infrastructures de soutien à la croissance.

3.1.1. Accès aux infrastructures sanitaires

L'état de santé de la population a une incidence sur son développement social et économique. Les efforts sont faits par l'État et les ONG dans ce domaine où, des formations sanitaires (les Centres Médicosocial, les services de Maternité, des Unités de Soins Périphériques, des cases de santé...) sont créées dans la commune avec pour but de rapprocher les soins de santé des populations à la base. Il est aussi réalisé des campagnes de traitement et de lutte périodique contre le paludisme et certaines maladies au sein des communautés à la base.

Le diagnostic participatif a permis de réaliser que dans la commune de Kozah 3,

il existe sept (7) formations sanitaires dont **cinq (5)** publiques et deux (2) confessionnelles. Le Paquet Minimum d'Activités (PMA) comprend, entre autres, la consultation prénatale, l'accouchement, la vaccination, les soins curatifs, la consultation, la promotion de la croissance et la planification familiale. Le PMA dépend du niveau de la structure dans la pyramide des soins. La plupart des formations sanitaires n'hospitalisent pas.

Les principales causes de consultation sont : paludisme (60%), parasitose digestive (20%), plaie et traumatisme, dermatose, rhumatisme, HTA, mycose, anémie et diarrhée. Les principales causes de références sont : paludisme grave, traumatisme grave, hémiplégie, affection cardiaque, accouchement compliqué, malnutrition aigüe et sévère avec complication.

Ces formations sanitaires présentent certaines difficultés de fonctionnement et de gestion. Le diagnostic relève que les besoins des soins de santé des populations ne sont pas satisfaisants. Les causes de cette insatisfaction sont généralement l'insuffisance ou l'absence du personnel soignant qualifié, l'insuffisance du plateau technique, l'indisponibilité des produits à la pharmacie des formations sanitaires, la distance entre les formations sanitaires existantes et les villages. La liste des formations sanitaires sur le ressort territorial de la commune de Kozah 3 est consignée dans le tableau 13.

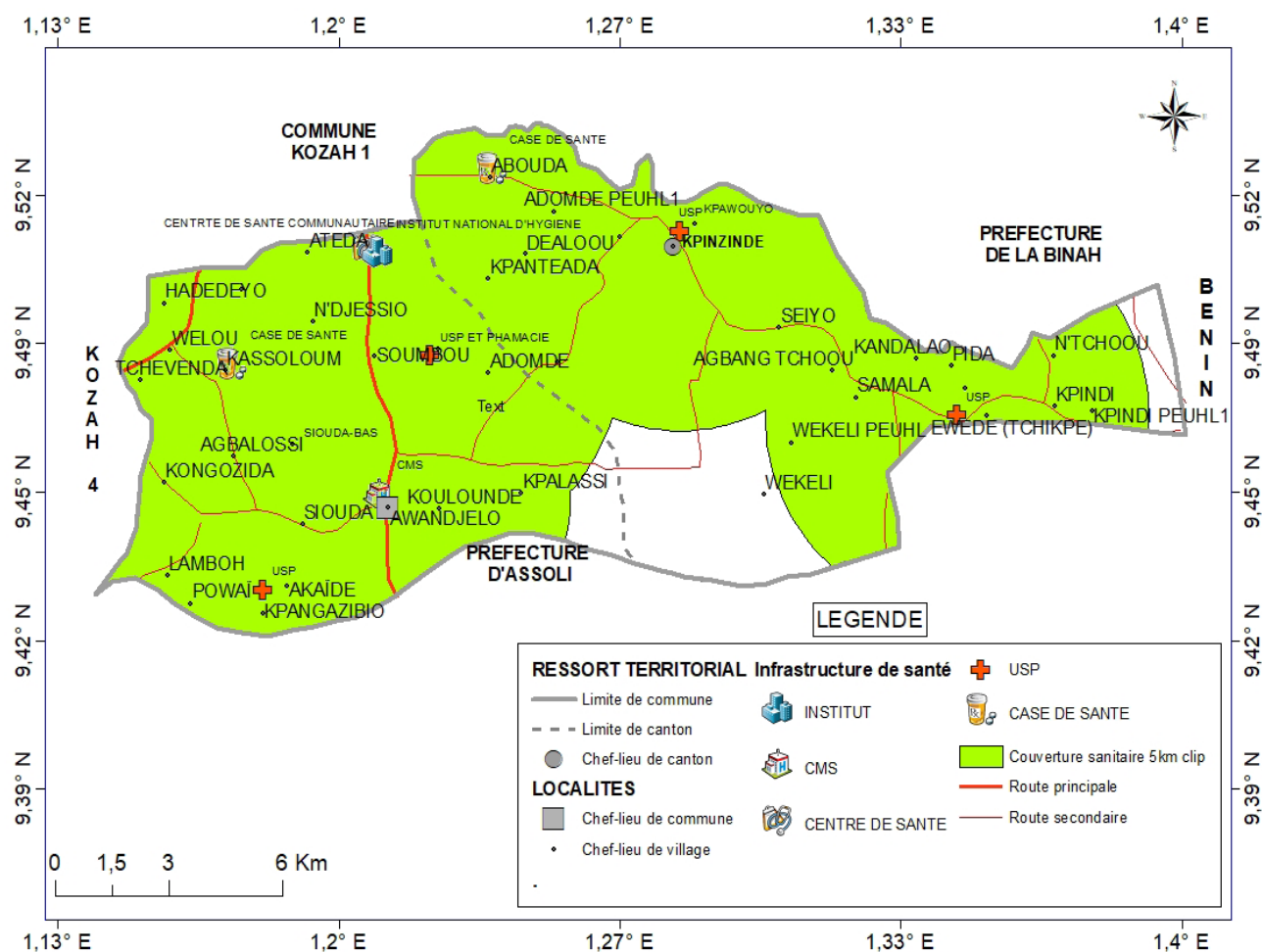
Tableau 13 : Liste des formations sanitaires

Formation sanitaire	Village	Canton	Statut
USP Awandjelo	Awandjelo	Awandjelo	Public
USP Kpindi	Kpindi	Kpinzindè	Public
USP Kpinzindè	Kpinzindè	Kpinzindè	Public
USP Kpangbanzibiyo	Kpangbansibiyo	Awandjelo	Public
USP de santé de Soumbou	Soumbou	Awandjelo	Public
Case de santé de Wélou	Wélou	Awandjelo	Confessionnel
Case de santé d'Adomdè	Adomdè	Kpinzindè	Confessionnel

Source : Collecte de données lors des diagnostics participatifs

La carte ci-dessous indique la répartition spatiale des formations sanitaires.

Carte 5 : Carte des infrastructures de santé de la commune de Kozah 3



Source : Equipe technique, 2021

Ressources humaines

Le personnel intervenant dans les cinq (5) formations sanitaires de la commune se présente comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Etat des ressources humaines des formations sanitaires publiques de la commune

Res-sources hu-maines	Médecin	Infirmiers	SFE	AM	TSL	TSGS	AHE	AAE	Autres
Effectif	0	05 (Etat)	1 volontaire	0	0	0	1 stagiaire	4 (Etat)	-

Source : Les formations sanitaires

Analyse FFOM du secteur

Le diagnostic a permis de relever les forces, faiblesses, opportunités et menaces suivantes :

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
- Existence des centres de santé (1 CMS en construction, 4 USP) avec maternité - Existence des ASC et COGES	- Insuffisance du personnel qualifié (infirmier et des accoucheuses), - Indisponibilité des produits pharmaceutiques, - plateaux techniques très limités, - certains centres de santé sans électricité et d'eau - Automédication, traitement à domicile,	- Promiscuité avec les grands centres à Kara (CHU, CHR, SOS, Don Bosco...) - Intervention des ONG et du Gouvernement ...	- Automédication, traitement à domicile, - Consultation des guérisseurs et thérapeutes traditionnels non qualifiés et non reconnus

3.1.2. Education et formation professionnelle

L'éducation et la formation ont toujours été des piliers fondamentaux dans les différentes stratégies de développement des communautés. Dans ce secteur, la politique, les programmes et les plans sectoriels nationaux en matière d'éducation et de formation sont mis en application dans la commune.

Le diagnostic révèle l'existence des structures scolaires et de formation technique que professionnelle.

Situation de l'éducation dans la commune.

✓ Enseignement préscolaire

La commune de Kozah 3 compte 21 établissements du préscolaire. Au cours de l'année scolaire 2020-2021, l'effectif des élèves au préscolaire est estimé à 757 élèves dont 373 filles. Le nombre total d'encadreurs et animatrices de jardin d'enfants est de 36 donnant donc un ratio nombre d'élèves par enseignant est de 21. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des effectifs des élèves de la commune au préscolaire de 2017 à 2021.

Tableau 15 : Evolution des effectifs au préscolaire

Année	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020-2021
Effectif	757	794	839	1030

Source : DRE Kara, 2021

Etat des infrastructures du préscolaire

Sur 21 écoles recensées, certains bâtiments de trois (3) écoles sont en banco ou en matériaux provisoires. La plupart des écoles sont en matériaux définitifs. Certaines nécessitent des réhabilitations.

✓ Enseignement primaire

Au niveau du primaire, on recense 27 écoles avec un effectif total de 4891 élèves dont 2425 filles. Sur les 27 écoles du primaire, on compte 22 du public et 5 du privé et confessionnel.

Les effectifs sont en constante évolution.

Tableau 16: Evolution des effectifs au primaire

Année	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Effectif	4891	4956	5132	5645

Source : DRE Kara, 2021

La gratuité de l'enseignement au primaire public a contribué fortement à maintenir cette évolution. Le nombre total d'enseignants en 2020-2021 est de 141. Le ratio nombre d'élèves/enseignant est de 35. Le primaire compte 21 enseignants volontaires.

Etat des infrastructures au primaire

Dans les 27 écoles du primaire recensées dans la commune, on compte 187 salles de classe. On note également des bâtiments scolaires en banco ou en matériaux provisoires et des bâtiments en dur. Cette situation implique la nécessité d'entreprendre des actions de construction et de réhabilitation des bâtiments scolaires.

✓ Enseignement secondaire général

Etat des lieux

Le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire général dans la commune comprend 08 collèges tandis qu'au 2nd cycle on enregistre 3 lycées comme l'indique le tableau ci-dessous.

Au premier et au second cycle, les établissements publics représentent 72% des établissements scolaires. Les collèges et lycées privés représentent 28%.

Tableau 17 : Evolution des effectifs du secondaire 1 et 2

Année	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Secondaire 1	2118	2012	2026	2068
Secondaire 2	587	622	613	799

Source : DRE Kara, 2021

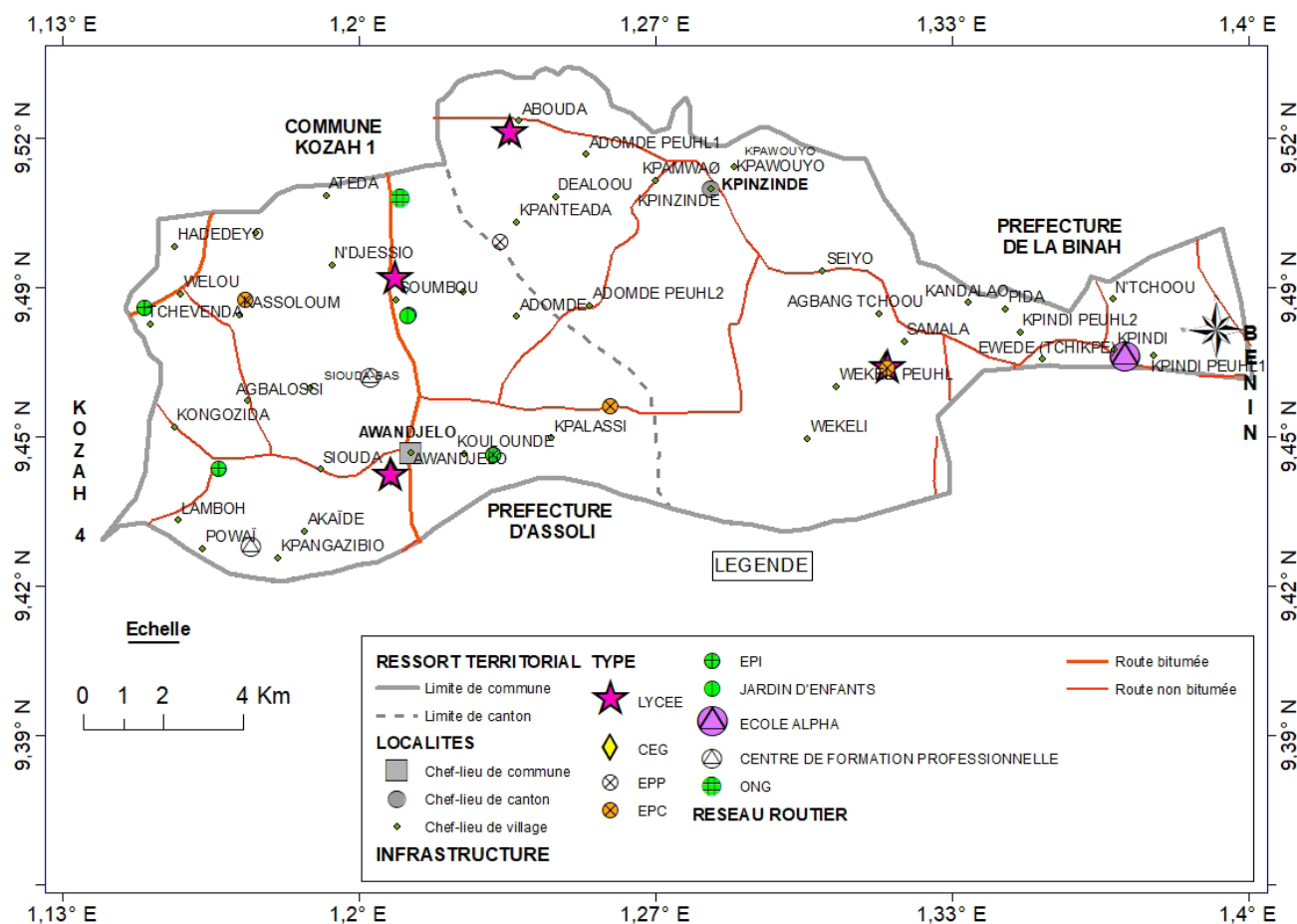
Etat des infrastructures au secondaire

Contrairement à la situation au préscolaire et au primaire, toutes les infrastructures au niveau de l'enseignement secondaire général sont en matériaux définitifs.

✓ La formation professionnelle et technique.

La commune dispose d'un centre de formation professionnelle qui est à Kpangbanzibiyo et un lycée technique à Siouda.

Carte 6 : Carte des infrastructures de l'éducation



Source : Equipe technique, 2021

Analyse FFOM du secteur de l'éducation

Le résumé de l'analyse des forces et faibles du secteur de l'éducation est fait dans le tableau suivant :

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
• L'existence des infrastructures scolaires publiques et privées dans le canton (préscolaire, primaire, secondaire) • Gratuité de l'enseignement public du primaire, • -Existence d'un centre de formation professionnelle Kpangbanzibyo	• Insuffisance de salles de classes et de tables bancs, • Insuffisance des enseignants (prise en charge des enseignants volontaires par les parents), • Absence de cantines scolaires, • Méconnaissance des populations de l'importance de la formation professionnelle et artisanale • Manque de bibliothèque de lecture publique	• Appui et accompagnement de l'État dans le secteur, • Appui des organisations de la société civile et PTF à l'éducation et la formation, • Présence de centres de formation professionnelle à Kara, • Disponibilité d'enseignants volontaires à travers le programme de volontariat; • L'existence des partenaires d'appui à l'éducation,	• Risque d'abandons scolaires, • La déscolarisation des enfants surtout les filles, • Les échecs scolaires,

3.1.3. Accès à l'eau potable

Les populations locales sont confrontées à des difficultés en matière d'eau potable, sa gestion et l'assainissement de base, lesquelles difficultés sont caractérisées par une insuffisance généralisée et parfois d'une mauvaise qualité des ressources en eau potable dans la commune.

Bien que le secteur ait connu des progrès significatifs ces dernières années au Togo, ceci à travers la politique nationale du secteur de l'eau, la loi portant le code de l'eau, la politique nationale d'hygiène et assainissement ainsi que le Plan d'Action National du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement, il est par contre constaté un faible taux de desserte en eau dans la commune.

À travers le nouveau plan d'actions national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement la mairie compte engager des efforts pour améliorer l'accès, l'équité et la qualité contribuant ainsi à la santé, à l'économie et à l'éducation de la population locale.

Le tableau ci-dessous indique que moins de 30% des ménages avaient accès à l'eau potable dans les deux cantons de la commune en 2010 tandis que 45% des **ménages consommaient de l'eau des puits**.

Tableau 18 : Répartition des logements selon la source d'approvisionnement en eau de boisson principale source d'eau à boire pour les membres

Source d'approvisionnement en eau de boisson	AWANDJELO	KPINZINDE	KOZAH 3	
			Ménage	%
Eau minérale (bouteille ou sachet)	0	0	0	0,00%
Eau de robinet dans la concession	11	4	15	0,42%
Eau de robinet à l'extérieur	40	19	59	1,66%
Forage/puits équipé de pompe	426	554	980	27,50%
Puits	940	689	1629	45,71%
Eau de pluie	7	5	12	0,34%
Rivière, marigot, source	420	387	807	22,64%
Retenue d'eau, barrage	41	13	54	1,52%
Autre	0	1	1	0,03%
ND	3	4	7	0,20%
Total	1888	1676	3564	100,00%

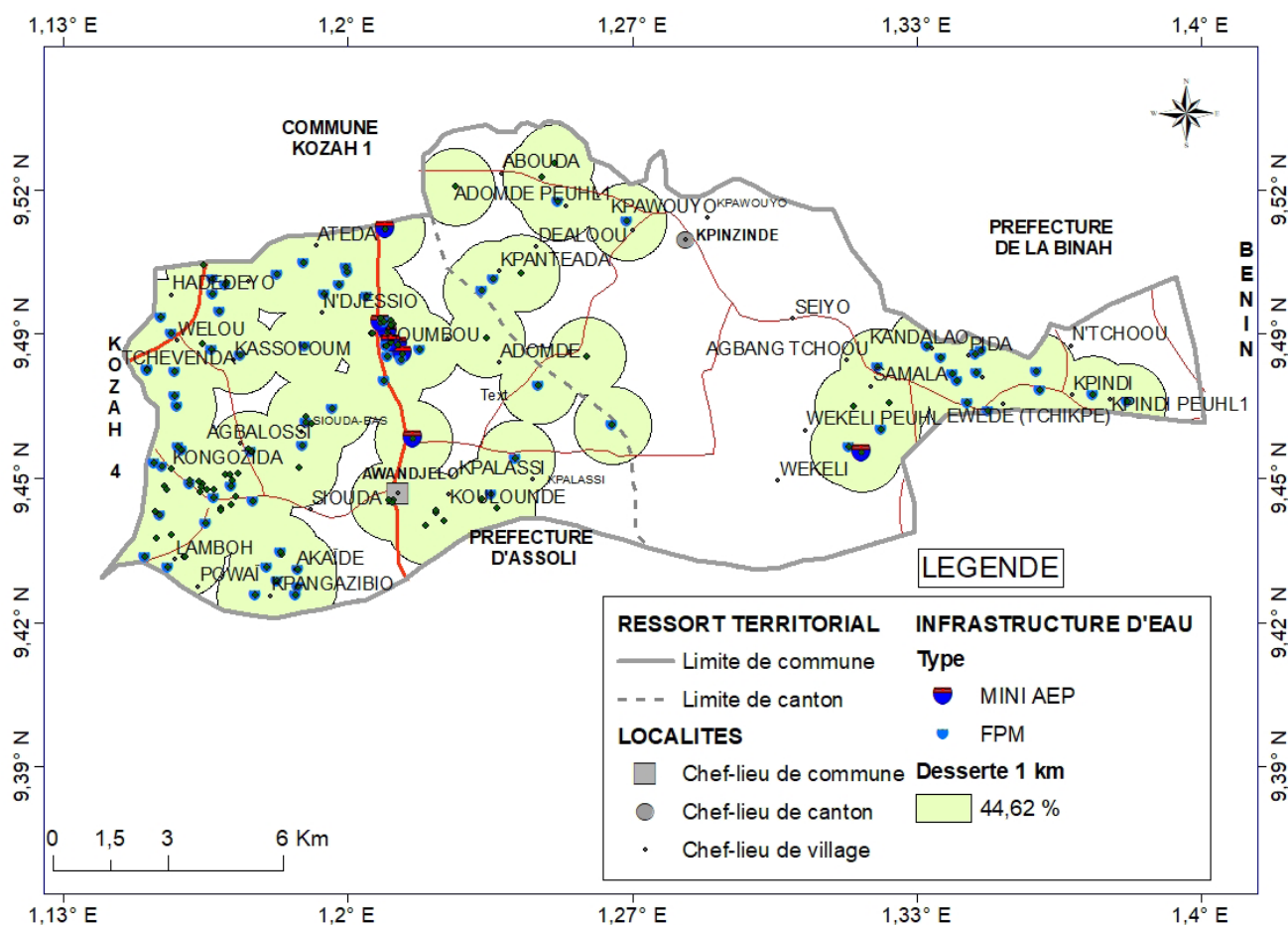
Source : RGPH 4, 2010

Analyse FFOM du secteur de l'eau

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
-Existence de forages dans la plupart de village -Existence des eaux de surface et des eaux souterraines exploitables	-Mauvaise organisation des comités de gestion des eaux potables, -Faible débit des forages en eau dans certains villages pendant la saison sèche -non traitement des eaux de puits avant consommation, -Mauvais entretien des puits (non moulés et à ciel ouvert)	-Accompagnement de l'État et des ONG à la réalisation des forages et adduction d'eau	-longue sécheresse

La carte ci-dessous présente la répartition spatiale des infrastructures à eau potable de la commune.

Carte 7 : Eau potable de la commune kozah 3



Source : Equipe technique, 2021

L'accès aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement

Dans la commune de la Kozah 3, le faible taux d'accès des populations à l'eau potable et aux ouvrages d'hygiène et d'assainissement demeure un défi majeur de développement.

Selon le RGPH 4 (2010), 95% des ménages déféquaient dans la nature tandis que presque tous les ménages évacuaient leur ordure ménagère et les eaux usées dans la nature.

Le problème d'assainissement se pose en termes de mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement dans la commune. C'est dans ce contexte et dans le souci de contribuer à mettre fin à la Défécation à l'Air Libre (FDAL) que le canton de Kpinzindé a bénéficié du financement du Fonds Mondial pour l'Assainissement pour améliorer l'accès et l'utilisation des latrines au niveau des familles à travers l'approche de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC), une approche mise en **œuvre** dans les milieux ruraux des régions de la Kara, des Savanes et dans 05 districts des Plateaux.

Pour ce qui est de l'insalubrité de l'environnement et surtout de l'eau, de la gestion des déchets ménagers et des excréments humains, il est noté une insuffisance d'efforts de gestion qui constitue un facteur important de transmission de différentes maladies hydriques.

L'État et les partenaires au développement ont accompagné les ménages à la réalisation des infrastructures d'hygiène dans les villages des cantons qui aujourd'hui sont, non seulement

mal utilisées mais aussi mal gérées.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des logements selon les types d'aisance et indique que 95 % des ménages déféquaient dans la nature dans les deux cantons de la commune en 2010.

Tableau 19 : Répartition des logements selon les types d'aisance

Types d'aisance	AWANDJELO	KPINZINDE	KOZAH 3	
			Effectif	%
WC privé avec chasse d'eau	1	2	3	0,08%
WC public avec chasse d'eau	2	7	9	0,25%
Fosse sèche privée	58	22	80	2,24%
Fosse sèche publique	32	15	47	1,32%
Dans la nature	1792	1625	3417	95,88%
Autre	0	1	1	0,03%
ND	3	4	7	0,20%
Total	1888	1676	3564	100,00%

Source :RGPH 4, 2010

Les tableaux ci-dessous montrent que plus de 80% des ménages **évacuaient les ordures ménagères et les eaux usées dans la nature dans les deux cantons de la commune en 2010.**

Tableau 20 : Répartition des logements selon le mode d'évacuation des ordures ménagères

Mode d'évacuation des ordures ménagères	AWAND-JELO	KPINZINDE	KOZAH 3	
			Effectif	%
Dépotoir public reconnu (autorisé)	2	2	4	0,11%
Dépotoir sauvage	186	157	343	9,62%
Enlèvement de porte en porte	2	0	2	0,06%
Brûlées	26	20	46	1,29%
Par enfouissement	98	220	318	8,92%
Dans la nature	1570	1272	2842	79,74%
Autre	1	1	2	0,06%
ND	3	4	7	0,20%
Total	1888	1676	3564	100,00%

Source :RGPH 4, 2010

Le tableau ci-dessous montre la répartition des logements selon le mode d'évacuation des eaux usées et indique que presque tous les **ménages évacuaient** dans la nature et dans les cours des concession les eaux usées dans les deux cantons de la commune en 2010.

Tableau 21 : Répartition des logements selon le mode d'évacuation des eaux usées

Mode d'évacuation des eaux usées	AWAND-JELO	KPINZINDE	KOZAH 3	
			Effectif	%
Réseau d'égouts	0	0	0	0,00%
Puits perdu/ Puisard	1	2	3	0,08%
Rigole	4	0	4	0,11%
Dans la cour, concession	214	360	574	16,11%
Dans la rue	3	3	6	0,17%
Dans la nature	1657	1303	2960	83,05%
Autre	0	2	2	0,06%
ND	9	6	15	0,42%
Total	1888	1676	3564	100,00%

Source :RGPH 4, 2010

Analyse FFOM du sous secteur de l'assainissement

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
- Existence de latrines familiales et de quelques latrines publiques dans certaines écoles de la commune, - existence de poubelle traditionnelle, - mise en œuvre de l'ATPC et Kara Wash, - existence des cimetières familiales et publiques	- faible disponibilité des ouvrages d'hygiène et d'assainissement, - Persistance de la défécation à l'air libre, - Enterrement dans les maisons, - Existence de dépotoirs sauvages, - Absence ou mauvaise utilisation de latrines dans certains ménages, - Absence de stations d'épuration - Absence de cimetière municipale	- appui de VEC et des ONG contre l'insalubrité, - institutionnalisation de la journée opération propre, - Extension du Programme ATPC	- déversement des déchets des autres communes - risque de pollution d'origine externe

3.1.4. Situation des sports et loisirs

Le secteur des sports a connu des avancées sur le plan national ceci, dans plusieurs disciplines. Mais le diagnostic montre que le secteur des sports et des loisirs est peu développé dans la commune Kozah 3. Les quelques activités sportives sont menées en milieu scolaire où il est organisé des championnats scolaires au cours de l'année académique qui sont aussi confrontés à l'insuffisance et à la qualité des infrastructures et d'équipements sportifs.

La commune ne dispose d'aucune équipe sportive communale ni d'infrastructures sportives et de loisirs.

Les dispositions doivent être prises par les autorités communales pour accompagner le secteur à travers la mise en place des infrastructures sportives et de loisirs. Les infrastructures et équipements sportifs permettront de faire la promotion du sport de masse et le développer pour un haut niveau.

Pour ce qui concerne le domaine des loisirs, il est constaté un manque de structures de

loisirs. Il importe d'identifier les espaces et définir des stratégies pour valoriser et promouvoir le secteur. Il se présente le besoin d'une politique locale des loisirs et son plan d'action pour le développement et la promotion du secteur.

La promotion des sports et des loisirs en tant qu'activités socioculturelles procure du bien-être et constitue un maillon de la cohésion sociale. À ce titre, il importe de réformer les secteurs des sports et des loisirs à travers la mise en place de cadres favorables à la consolidation d'un sport de masse et de haut niveau compétitif et performant et à la promotion des loisirs.

Cette promotion fera du sport et des loisirs non seulement des secteurs de promotion de la santé publique, d'éducation, d'épanouissement, de culture et d'intégration sociale, économique et politique sur les plans communal, régional, national, et international, mais aussi des secteurs pourvoyeurs de richesses et d'emplois pour les jeunes talentueux et passionnés.

Il faut noter que les seuls lieux de loisir restent les bars et cabarets où on fait la promotion de la boisson locale et de la bière.

Analyse FFOM du secteur des sports et loisirs

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
- Population majoritairement jeune, - Existence de quelques équipes de football dans certains villages de la commune et clubs de théâtre - Existence de terrain de jeu scolaire	- Absence d'infrastructures et équipements sportifs, - Manque d'accompagnement technique et financier des organisations de jeunes, - Inexistence d'espace vert et de place de fêtes	- Organisation de championnats scolaires, - Existence de club football dans la ville de Kara,	Exode de talents

3.1.5. Etat des lieux des infrastructures de transport

Les routes et les pistes sont des infrastructures économiques de base aussi importantes pour le développement et la croissance des populations. La situation des pistes et des routes dans la commune est très préoccupante. C'est l'une des nouvelles communes de la préfecture de la Kozah qui a un faible réseau routier. La plupart des pistes qui desservent les villages sont dans un état dégradé et difficile d'accès. Bien que le niveau de réalisation des pistes et des routes soit satisfaisant sur le plan national, il est par contre remarqué une insuffisance du réseau dans de la commune de Kozah 3.

La situation des infrastructures de transport reste très préoccupante dans la commune. Une grande partie de la population de la commune est confrontée aux problèmes de transport pour acheminer leurs productions vers les grands centres commerciaux ou des marchés. Beaucoup reste à faire pour améliorer les pistes rurales et agricoles afin d'appuyer la croissance économique et l'autonomisation financière des populations essentiellement agricoles.

Les infrastructures routières

La situation du réseau routier de la commune est très préoccupante. La plupart des routes et pistes construites dans la commune datent des années 70 et ne bénéficient pas d'entretien **régulier face à l'érosion. Les pluies diluviennes de ces dernières années ont accentué leur dégradation causant d'importants dégâts. L'accès à certaines localités est devenu impossible pour l'écoulement des produits agricoles. L'état actuel du réseau routier est un frein au** développement de l'économie de la commune.

Tableau 22 : Liste des routes et pistes de la commune

N°	Designation de l'itinéraire			Longueur (Km)	Type	Observation
	Origine	Localité intermédiaire	Destination			
1	Atéda	Awandjelo	limite avec Bouladè		route bitumée	RN 1
2	Limite Kozah1	wélou	limite Kozah 4		route bitumée	RN 19
3	Abouda	Kpinzindè	Kpindi (frontière Bénin)	30	Route secondaire en terre	Route impraticable
4	Awandjelo	N'djéssiyo	Adomdè	7	Route secondaire en terre	Impraticable
5	Awandjelo (carrefour du marché)	Carrefour Ag-balossi	EPP Tchévenda	9	Route secondaire en terre	Mauvais état
6	Awandjelo (carrefour CIMTOGO)	Foyer pierre du pauvre Adomdè	USP Kpinzindè	13,5	Piste rurale	Très mauvais état

7	Awandjelo (parking sud)		EPP Kpalassi	3	Piste rurale	Mauvais état
8	Kpinzindè	Agbang	Wékéli	9	Piste rurale	Impraticable
9	Wélou (EPP)	Hadètèyo(EPP)	Atchadè (rive gauche de la rivière Kara)	5	Piste rurale	Impraticable
10	Agbalossi (carrefour)	Lamboh	Agbamssoda	4	Piste rurale	carrossable
11	Adomdè (carrefour)	Eglise catholique Adomdè	Kpamwayi	11	Piste rurale	Impraticable
12	Siouda	Ndjéssiyo	Wélou	9	Piste rurale	Impraticable
13	Soumbou	Halitèou	Adomdè	7	Piste rurale	Impraticable
14	Adomdè	Kpandeyada	Abouda	7	Piste rurale	Impraticable
15	Soumbou	-	Siouda	6	Piste rurale	Impraticable
16	Kpinzindè (Kondoboré)	Windja	Seyiyo	5	Piste rurale	Impraticable
17	USP Kpang-bazibiyo	EPP Akayidè	Siouda (RN19a)	8	Piste rurale	Impraticable
18	USP Kpang-bazibiyo	Agbamssoda	Lamboh	5	Piste rurale	Impraticable
19	EPP Soumbou	USP Soumbou	Barrage Soumbou-bas	3	Piste rurale	Impraticable
20	Marché Kpinzindè	Akolang	Riv Sèyi	5	Piste rurale	Impraticable
21	EPP Adomdè	-	Foyer Pierre du pauvre	4	Piste rurale	Impraticable
total				150,5		

Source : Equipe technique

Les moyens de transport utilisés sont : taxis, moto, moto-tricycle et vélo. A Kpinzindè, on compte rarement les véhicules de transport. On note la présence d'un petit parc privé à Awandjelo.

Photo 10 : Pont sur la route Kara-Kpinzindè



Source : Equipe technique, 2020

Analyse FFOM du secteur des transports

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
- Existence des routes et pistes rurales dans la commune, - traversée de la commune par la RN1 - Existence des moyens de transports (motos, tricycles vélos et quelques voitures les jours du marchés)	- Dégradation avancée de l'état des pistes et route de la commune, - Vétusté des ouvrages de franchissement, - Manque d'entretien des pistes et routes	- Création du ministère en charge des pistes rurales - Appui des partenaires pour l'aménagement des routes (CIMTOGO, Monastère d'Agbang),	- Forte érosion des routes en terre, - Non respect des normes de chargement avec des impacts négatifs sur les infrastructures routières

3.1.6. Ressources énergétiques

Le secteur de l'énergie n'est pas un secteur qui contribue efficacement au développement économique de la commune, notamment à l'amélioration de la productivité agricole, industrielle et minière. Faiblement dotée de ressources énergétiques modernes, la commune reste encore largement tributaire des énergies traditionnelles notamment le bois-énergie dont le gisement est sous la pression conjuguée de la croissance démographique et des changements climatiques.

Les efforts ont été faits par le gouvernement pour faire la promotion de l'électrification à grande échelle en milieu rural et l'amélioration de l'éclairage public. Le réseau électrique est effectif dans les chefs-lieux des deux cantons de la commune. Outre les chefs-lieux des cantons, les villages de Sombou et celui d'Agbang disposent du réseau électrique. En dépit de ces efforts, le taux d'électrification dans les villages reste faible et demeure une préoccupation majeure pour la commune.

L'ambition de la mairie est d'assurer l'accès des hommes et des femmes à des services énergétiques domestiques, fiables et modernes et à un coût abordable. L'administration communale entend poursuivre les négociations, notamment tisser les partenariats public privé en matière d'offre d'énergie surtout dans les villages, à travers l'État (l'Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables).

Pour ce qui concerne les énergies renouvelables, les orientations politiques ont été définies et il est prévu l'installation d'une centrale solaire dans la commune. Il reste à développer cette source d'énergie pour

toute la population vivant majoritairement en milieu rural.

Le sous-secteur de l'énergie électrique dans la commune est monopolistique. L'électricité est fournie par la CEET qui a le monopole de distribution en milieu urbain et rural.

En ce qui concerne les hydrocarbures on note la présence de deux structures (station d'essence).

Il s'agit de CAP qui est installé à Sombou et T-Oil qui est à **Awandjelo** en face de la voie qui mène à l'Usine de cimenterie. Toutes les deux stations sont installées sur la nationale N°1. Aucune station d'essence n'existe sur les autres pistes.

Ainsi, pour satisfaire la demande des populations, l'on assiste à la vente du carburant frelaté au bord des routes, à proximité des lieux d'habitation qui constitue un danger pour les populations locales.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des logements selon le mode d'éclairage et indique que moins de 3% des ménages avaient accès à l'électricité de la CEET dans les deux cantons de la commune en 2010 contre près de 95% qui utilisaient soit la lampe à pétrole soit la torche.

Tableau 23 : Répartition des logements selon le mode d'éclairage

Mode d'éclairage	AWANDJELO	KPINZINDE	KOZAH 3	
			Effectif	%
Lampe à Pétrole	1416	1276	2692	75,53%
Lampion	24	21	45	1,26%
Electricité (CEET)	91	1	92	2,58%
Groupe électrogène	15	5	20	0,56%
Energie solaire	1	4	5	0,14%
Lampe à Gaz	1	3	4	0,11%
Torche	329	357	686	19,25%
Autre	5	4	9	0,25%
ND	6	5	11	0,31%
Total	1888	1676	3564	100,00%

Source : RGPH 4, 2010

Ces dernières années des efforts sont faites pour l'extension du courant électrique dans tous les cantons et avec l'implantation des lampes solaires et la mise en œuvre du projet BBOX. En dépit de ces efforts, l'on constate la prolifération des branchements anarchiques au réseau électrique comme l'indique la photo ci-dessous dans le village d'Abouda à quelques mètres de la centrale thermique.

Photo 11 : Branchement anarchique à l'énergie électrique (Abouda)



Source : Equipe technique, 2020

Analyse FFOM du secteur :

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
• Extension du réseau électrique dans tous les cantons • promotion des équipements de l'énergie solaire, • existence de deux stations d'essence (cap Sombou et T-oil Gaz)	• Absence d'une unité de vente de gaz, de l'énergie solaire, • Faible couverture du réseau électrique	• existence du projet d'électrification rurale, • existence du projet d'installation de centrales solaires, de station d'essence • existence du projet BBOX	• Forte dépendance du pays en énergie électrique

3.1.7 Communication et technologies de l'information

La téléphonie mobile est le seul moyen de communication moderne utilisé par la majorité de la population de la commune. La couverture du réseau téléphonique est dans l'ensemble acceptable sur l'étendue de la commune. La difficulté relevée par le diagnostic est liée au manque d'énergie électrique pour la recharge des batteries des téléphones portables.

La commune ne dispose d'aucun organe de presse installé (radio locale, télévision, presse écrite ou en ligne). Néanmoins, en dehors de la commune qui a sa page Facebook, les populations s'informent à travers les organes de presses nationaux et internationaux, notamment : radio Kara, radios Tabala fm et Kozah fm (située à kara), radio Lomé et la Télévision togolaise.

3.1.8 Equipements marchands

Le développement de l'activité commerciale nécessite la disposition d'équipements et d'infrastructures importants qui forment le soubassement indispensable aux activités économiques. La commune dispose de deux marchés dont les informations sont contenues dans le tableau ci-dessous :

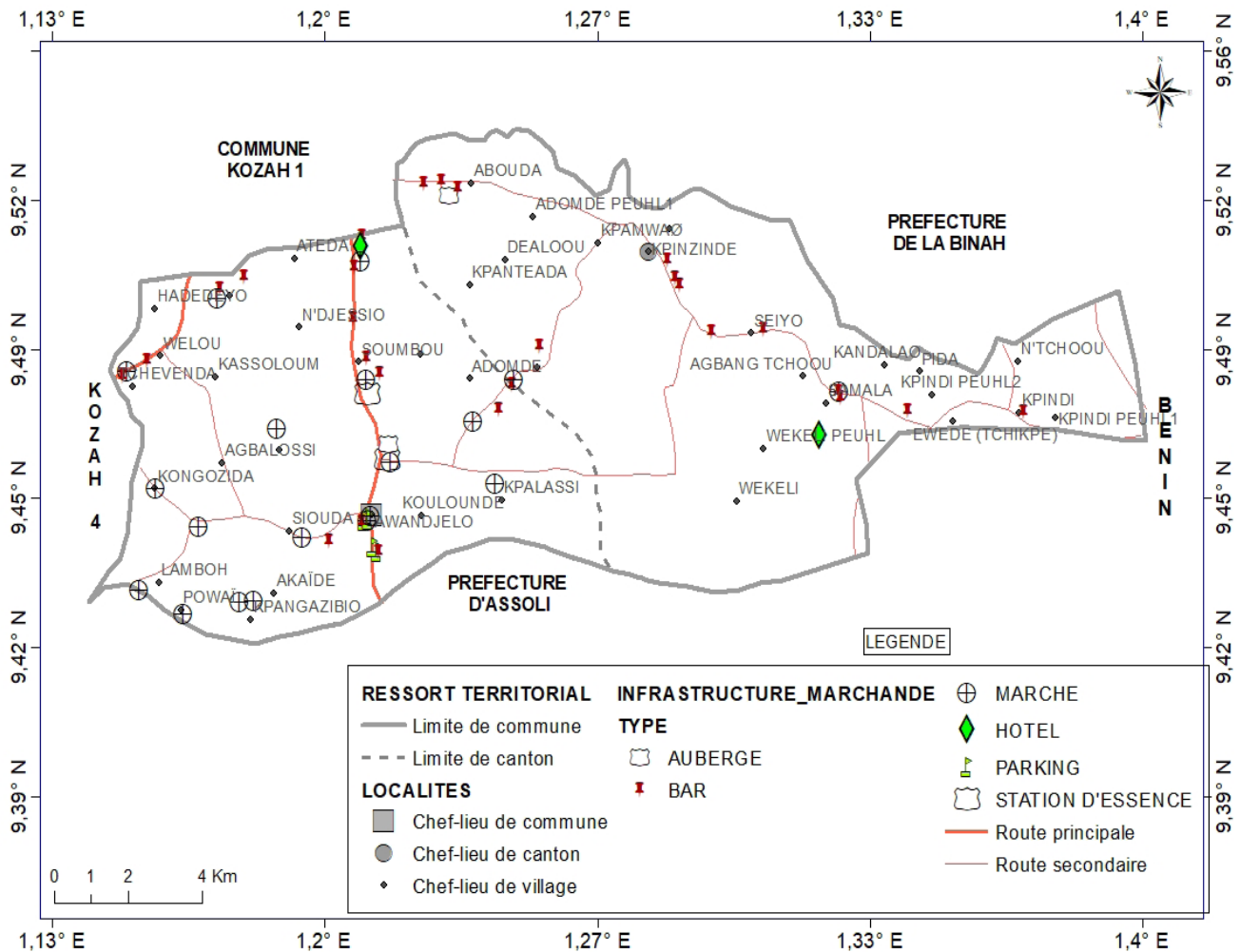
Tableau 24 : liste des marchés de la commune

NOM	Jour d'animation	Nombre de hangars	Magasin de stockage	Infrastructures d'assainissement
Marché d'Awandjelo	Vendredi	12	01	01
Marché de Kpinzindè	Jeudi et Dimanche	05	00	01

Source : Equipe technique, 2021



Carte 8 : Infrastructures marchandes



Source : Equipe technique, 2021

3.1.9. Services administratifs et de sécurité

Les efforts du gouvernement d'approcher l'administration de l'administré se traduisent dans le processus de réforme et de modernisation de l'administration publique. Ce processus vise l'amélioration de l'action de l'administration publique dans son ensemble, la satisfaction et la protection des usagers.

Le diagnostic réalisé montre que l'administration communale est logée dans un local baillé.

Tous les services déconcentrés de l'État ne pas sont encore représentés dans la commune.

La gendarmerie assure les services de la protection des personnes et des biens. Les bureaux de la brigade de la gendarmerie sont à Awandjelo.

3.1.10. Protection sociale et le genre

La commune de Kozah 3 nouvellement créée ne dispose pas d'une politique interne de protection sociale de sa population. Cependant, elle bénéficie des programmes et mécanismes de protection sociale de l'État central pour l'ensemble de la population et surtout les femmes et les filles.

Dans ce cas, le grand défi pour l'administration communale est de mettre en place un socle communal de protection sociale qui renforce les mécanismes d'inclusion sociale de l'État. Bien que le pourcentage de la population bénéficiant d'une assurance maladie ait connu une progression sensible ces dernières années, sur le plan national passant de 1,0 % en 2011 à 8,4 % en 2017, la grande majorité de la population de la commune continue de supporter, à travers le paiement direct, leurs dépenses de santé et encourent ainsi des risques de dépenses difficilement supportables et susceptibles de renforcer leur vulnérabilité.

Selon le diagnostic participatif, la plupart des ménages se chargent de la totalité des dépenses relatives à la santé de la famille surtout celles des enfants et des personnes âgées, ces dépenses sont supportées par les femmes dans la plupart des cas.

Quelques ménages de la commune sont bénéficiaires du régime obligatoire d'assurance maladie, géré par l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) mise en place depuis 2011 au profit des agents du secteur public, comprenant l'administration centrale, les collectivités locales, les organismes d'État à budgets autonomes et les retraités du secteur. Ainsi, l'assurance maladie ne concerne que les travailleurs du public et du secteur formel. Les agriculteurs et les travailleurs du secteur informel de la commune sont exclus.

Le gouvernement dans son effort d'étendre la couverture de la protection sociale, a lancé récemment un projet d'assurance maladie qui couvre près de deux millions d'élèves depuis la rentrée scolaire 2017-2018 dont les élèves du public de la commune sont bénéficiaires. Alors, le projet School Assur est une assurance gratuite de soins qui couvre les risques maladies et responsabilité civile de chaque élève au cours de sa scolarité.

En matière de la retraite, seulement les personnes âgées de la commune ayant été fonctionnaires perçoivent de la CRT et de la CNSS une pension de retraite. Ces caisses sont les deux principaux organismes de gestion de l'assurance sociale.

La commune de Kozah 3 n'est pas bénéficiaire des programmes de filets sociaux de sécurité qui ciblent les pauvres et les personnes vulnérables aux chocs, à savoir : (i) les transferts monétaires, (ii) les transferts en nature y compris dans le cadre des cantines scolaires.

La population de la commune surtout les enfants bénéficient des suppléments nutritionnels, l'aide alimentaire ; certains programmes de création d'emplois temporaires par le biais de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre ; et les exonérations de frais de services, telles que les subventions et la gratuité des services de santé (césarienne, fistule obstétricale pour les femmes, soins pour les enfants de moins de 5 ans et les ARV...) ou d'éducation (assurance scolaire, gratuité des frais scolaires au primaire et au secondaire).

Les services d'action sociale destinés aux groupes vulnérables (les personnes handicapées) de la commune sont réalisées par les ONG et les Associations intervenant dans le secteur. S'agissant des groupes particulièrement vulnérables, essentiellement les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes vivant avec le VIH, la commune bénéficie des programmes de l'État et des partenaires techniques et financiers qui ne prennent pas en compte un nombre important de personnes vulnérables. Le Togo ne dispose pas de pension vieillesse permettant à toutes les personnes âgées de faire face à leurs besoins, encore moins la commune à ses débuts. L'instauration d'une pension vieillesse universelle, comme élément de mise en œuvre du socle communal de protection sociale, se présente alors comme un défi majeur.

Les personnes vivant avec le VIH/Sida : le VIH/Sida demeure un facteur de vulnérabilité tant par son incidence sur l'extrême précarité dans laquelle vivent les personnes infectées et affectées, que par son impact sur les capacités des personnes touchées.

Le nombre d'orphelins et autres enfants rendus vulnérables par le VIH (OEV) est aussi remarquables au sein de la commune. Eu égard aux efforts louables du gouvernement togolais avec l'accompagnement des partenaires au développement, la commune doit rechercher des partenariats pour renforcer les politiques de prise en charge.

S'agissant de la protection de l'enfant, la commune bénéficie de l'arsenal juridique et d'un dispositif institutionnel favorables à la protection de l'enfant. Il s'agit des instruments juridiques internationaux et nationaux ainsi que des structures de coordination des interventions de protection des enfants et des adolescents surtout les filles.

Il existe au niveau national, des mécanismes et politiques d'accompagnement des femmes et de la jeune fille. Il s'agit des mécanismes d'inclusion et de promotion des droits de la femme et de la fille comme la gratuité des frais de scolarité au primaire et au secondaire pour le compte de l'année académique 2021-2022, la promotion des droits de la femme et de la jeune fille, les mécanismes de financement des activités génératrices de revenus (FNFI...).

La plupart des femmes font la transformation des produits agricoles en mets locaux (boisson locale, le fromage de Soja, fabrication de savon traditionnel ...) du fait qu'elles ne tirent pas directement leurs revenus de l'agriculture. Les ménages dans les villages arrivent à traverser les périodes de soudure grâce aux activités de transformation des produits agricoles des femmes, le petit commerce, l'activité d'extraction de sable et de gravier, la cueillette, l'élevage... D'autres femmes ont leurs sources de revenus de la cueillette, du prélèvement du bois et la carbonisation. En temps mort, les jeunes se donnent à la carbonisation.

Les activités de maraîchage permettent aux jeunes de disposer d'une source de revenus temporelles durant la saison sèche pour de la maîtrise de l'eau. Les hommes tirent leurs revenus des productions végétales et animales pour lesquelles tous les membres du ménage participent. La gestion des revenus de la production agricole est généralement une source de conflit familiale entre l'homme et la femme voire les enfants. Toutes ces sources de revenus sont précaires car les ressources sont très limitées. Ce qui fait que la population vit la précarité des moyens de subsistance. Il existe des personnes handicapées visuelles et moteurs ***qui sont souvent assistées par les ONG, les partenaires techniques et financiers et les programmes d'accompagnement de l'État.***

Au sein de la population de la commune de Kozah 3, les personnes handicapées visuelles sont les plus nombreux suivis des personnes handicapées motrices et d'autres catégories de personnes handicapées. Il existe les autres types de handicaps qui nécessitent de la protection. Pour réduire leur vulnérabilité, la commune doit mettre en place des infrastructures, équipements et formations spéciales qui méritent d'être renforcées tant sur le plan quantitatif que qualitatif.



3.2. DYNAMIQUE DE L'ECONOMIE LOCALE

3.2.1. Structuration de l'économie locale

L'économie locale est constituée majoritairement des activités agricoles, d'élevage, et du petit commerce. En 2010, seul 53% des actifs étaient occupés dans les deux cantons de la commune.

Tableau 25 : Situation dans l'activité

Situation dans l'activité	AWANDJELO			KPINZINDE			KOZAH 3		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Occupé	1626	1187	2813	1697	1085	2782	3323	2272	5595
Chômeur	7	2	9	3	2	5	10	4	14
Chercheur premier emploi	118	172	290	89	109	198	207	281	488
Femme au foyer	0	967	967	0	1017	1017	0	1984	1984
Retraité	14	0	14	11	1	12	25	1	26
Etudiant/ Elève	670	309	979	616	339	955	1286	648	1934
Rentier	1	0	1	0	0	0	1	0	1
Autre inactif	71	201	272	46	156	202	117	357	474
Total	2507	2838	5345	2462	2709	5171	4969	5547	10516

Source : RGPH 4, 2010

Le secteur formel regroupe l'administration communale, l'éducation, la santé, l'usine de cimenterie, de la CEEB et d'autres catégories qui évoluent dans le privé.

Faute d'une étude dans le domaine, il est difficile de déterminer le nombre de personnes exerçant cet emploi.

C'est un secteur qui regroupe beaucoup de métiers. On peut citer : les revendeuses de la boisson locale (Tchook), de fromage de soja, les conducteurs de taxis moto, tous ceux qui sont dans le petit commerce. Il faut noter que la commune est prioritairement agricole. De ce fait, la grande partie de la population est agricole et est occupée durant presque toute l'année.

Le tableau ci-dessous indique que 56% des actifs exerçaient dans le domaine agricole dans les deux cantons de la commune en 2010.

**Tableau 26 : répartition de la population communale
selon le secteur d'activité et le sexe**

Branche d'activité	Masculin	Féminin	Total
agriculture, chasse et sylviculture	2538	579	3117
pêche, pisciculture et aquaculture	2	1	3
activités extractives	1	62	63
activité de fabrication	191	291	482
production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	4	0	4
Construction	147	0	147
commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	87	476	563
hotels et restaurants	7	764	771
transport entreposage et communication	62	0	62
activités financières	8	2	10
immobilier, location et services aux entreprises	25	0	25
administration publique	19	1	20
Education	142	10	152
santé et action sociale	38	15	53
services collectifs, sociaux et personnels	34	25	59
services domestiques	0	3	3
activités des organisations extra-territoriales	3	0	3
Total	3308	2229	5537

Source : RGPH4, 2010

3.2.2. Les principales activités de l'économie locale

L'économie locale est dominée par les activités agricoles. Il s'agit de la production et de la vente des produits tels que : Maïs, Sorgho, Riz, Haricot, Soja, Voandzou, Igname, Patate douce, et surtout de la tomate, gombo et du piment. L'élevage occupe une place importante aussi dans l'économie locale. Outre les activités agricoles, on y trouve l'élevage, le petit commerce, les bars et restaurants et surtout la production artisanale.

Les activités artisanales comprennent :

La menuiserie, la maçonnerie, le tissage, la transformation des produits agricoles (Huile d'arachide, la boisson locale, le beurre de Karité, les galettes d'Arachide, les graines de néré, le pain de singe (Farine de Baobab), et moutarde, les biscuits de soja, le métier de tisserands, les métiers de forgerons et poterie.

3.2.2.1. L'agriculture

L'agriculture est l'activité économique principale de la commune à laquelle s'adonne 85% de la population, mais elle se trouve encore à un stade traditionnel et familial. La production vivrière occupe la place principale en l'occurrence les céréales et les tubercules dont une proportion importante est destinée à la consommation.

La commune dispose des terres cultivables avec un climat favorable à la production d'une gamme diversifiée de produits agricoles. Les terres agricoles offrent des opportunités hydroagricoles pour l'irrigation. Il existe quelques bas-fonds aménageables et exploitables. Cependant, certaines zones de la commune sont soumises à une forte pression humaine. On observe aussi le vieillissement des agriculteurs.

Le secteur de l'agriculture est composé de plusieurs types d'organisations paysannes dans la commune. Il s'agit notamment de petits producteurs, des gros producteurs, des groupements et quelques coopératives. Cela constitue un grand défi en termes d'organisation du secteur. Le système agro-sylvo-pastoral de la commune est confronté à plusieurs contraintes qui expliquent la faible productivité économique.

Caractéristiques générales

Les cultures pratiquées dans la commune sont essentiellement destinées à l'autoconsommation, l'excédent est vendu sur les marchés. L'agriculture dans la commune de Kozah 3 est essentiellement pluviale et dépendante des conditions climatiques. Le secteur agricole est caractérisé par :

- la petite taille des exploitations des producteurs ;
- le niveau technique rudimentaire et leur faible mécanisation, la faible professionnalisation des acteurs du secteur ;
- la forte dépendance du secteur des conditions climatiques ;

- la faible structuration des chaînes de valeur et celle de la valorisation des productions ;
- la faible maîtrise de l'eau ;
- la faible organisation des producteurs ;
- l'enclavement des zones de production ;
- les difficultés d'accès à la terre par les femmes et les jeunes, qui constituent un frein à l'investissement agricole ;
- la pression foncière croissante dans certaines zones et la dégradation constante des sols ;
- le faible niveau et capacité de transformation des produits agricoles ;
- l'impact négatif des aléas climatiques tels les inondations et les sécheresses sur les productions agricoles ;
- le tarissement des points d'eau en saison sèche qui limite très souvent les activités maraîchères ;
- l'apparition des chenilles légionnaires causant des dégâts sur les cultures céréalières ;
- la menace des cultures maraîchères par les maladies et les insectes parasites ;
- la divagation des animaux pendant la saison pluvieuse entraîne souvent des conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- la dévastation des cultures par les bœufs des peulhs transhumants ;
- la mévente des produits céréaliers et surtout maraichers.

Le secteur agricole est un secteur à fort potentiel de croissance économique étant donné qu'il offre des produits agricoles et des revenus aux populations locales.

Les atouts et potentialités dans le domaine de l'agriculture :

- Existence de terres cultivables et des zones aménageables pour la riziculture et la culture maraîchère disponible ;
- Existence de quelques cours d'eau, un atout favorable pour le développement du maraîchage ;
- Abondance de main-d'œuvre jeune ;
- Sites d'écotourisme identifiés ;
- Abondance de pâturage pour l'élevage des bovins, et de petits ruminants ;
- condition favorable à l'implantation des microfinances.

Propriété foncière

Le capital foncier est moins important du fait de l'accroissement de la population. La superficie moyenne par exploitation est de 1 à 2 ha. La charge humaine est en moyenne de 7 personnes par exploitation. Quant au droit foncier, il est très individualisé à cause du mode de dévolution successorale qui lui est attaché. On devient propriétaire terrien par héritage. De nos jours, on enregistre autres modes d'acquisition du foncier. Il s'agit de l'achat, du bail et la location.

Les différentes cultures dans la commune

La commune constitue l'un des greniers pour la ville de Kara en matière de produits agricoles et maraichers. Les différentes cultures dans la commune sont : les céréales (le maïs, le sorgho, le mil) les légumineuses (soja, arachides, niébé, haricot, voandzou), les tubercules (l'igname, le manioc, les patates douces), les cultures de rentes (coton, anacarde) les cultures maraîchères (tomates, piment, gombo, chou, gingembre). Le maraichage est une activité de contre saison et se fait le long des cours d'eau.

Le potentiel en bas-fonds aménageable

Depuis quelque décennie, de nombreux projets sont intervenus dans la mise en valeur des bas-fonds de la zone, notamment à Kpanzindè. Les aménagements de bas-fonds sont devenus aujourd'hui l'une des stratégies d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques. L'identification de ces agro-écosystèmes de bas-fonds s'avère nécessaire pour les perspectives agricoles. La présente cartographie du potentiel en bas-fonds aménageables de la commune de la Kozah 3 vise à en visualiser le potentiel.

Analyse FFOM du secteur de l'agriculture

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
• population active majoritairement agricole ; • existence des eaux de surfaces (rivières et mares) et de bas fonds aménageables • Existence de groupements et coopératives agricoles ; • Disponibilité des terres cultivables ; • Existence d'un magasin de stockage des céréales au marché d'Awandjelo • - forte Production de • Maïs, sorgo, igname, woanjou, soja, haricot, Tomates, Piment • Possibilité de production maraîchère	• Baisse de rentabilité agricole, • Utilisation des méthodes rudimentaires ; • insuffisance de magasins de dépôt d'intrants agricoles; • sols surexploités et la perte de la fertilité ; • non maîtrise de l'eau pour les besoins agricoles • Difficulté d'harmonisation des prix des produits agricoles sur le marché et bradage de la production agricole à la récolte, • groupements agricoles peu organisés ; • utilisation abusive des intrants chimiques, • Insuffisance de l'accompagnement technique des services déconcentrés de l'État (ICAT, DRAEDR) • existence du striga • - conflits entre les agriculteurs et les éleveurs • Faible maîtrise de l'eau pour les productions de contre saison • insécurité foncière et vente anarchique des terres arables	• Existence des services techniques déconcentrés et des ONG d'appui et d'encadrement agricole - Existence de projets agricoles (agropole de KARA, ZAAP, ITRA) • Existence du MIFA et du FNFI	• -Conditions agro-climatiques défavorables et aléas climatiques • -phénomène de transhumance

Analyse des contraintes liées à l'agriculture

L'agriculture est confrontée aux contraintes suivantes :

- Insuffisance de terres cultivables ;
- Non maîtrise de l'eau ;
- Surexploitation et appauvrissement des sols ;
- Aléas climatiques/changements climatiques ;
- Dégradation de l'environnement ;
- Mévente des produits agricoles ;
- Etat des pistes rurales ne favorise pas l'écoulement des produits agricoles ;
- Réduction des disponibilités des terres due à la pression démographique ;
- Vente anarchique des terres ;
- Acquisition de plusieurs hectares non exploités ;
- Problème de transhumance ;
- Manque d'organisation des producteurs (agriculteurs maraichers).

Mesures d'accompagnement

- Maîtrise de l'eau par la mise en œuvre des retenues d'eau,
- Appui au développement des unités de transformation des produits agricoles,
- Sensibilisation des populations à la consommation des produits locaux, transformés,
- Appui à la mise en place des unités de distribution des intrants agricoles,
- Facilitation d'accès aux crédits agricoles,
- Recyclage et formation des groupements de femme et de jeunes artisans,
- Construction de magasins de stockage,
- Appui et accompagnement de proximité des producteurs,
- Formation des groupements en gestion des AGR et en techniques de production,

Amélioration du réseau routier dans les zones de production, appui des éleveurs dans l'organisation des coopératives, dans le suivi sanitaire, dans la construction des infrastructures en fonction des projets, dans la rédaction des plans d'affaires.

Relations hommes et femmes dans la production agricole

En général, la pauvreté est plus accentuée en milieu rural où la taille des ménages est un facteur contributeur à la pauvreté. La plupart des ménages de la commune vivent en milieu rural avec plusieurs bouches à nourrir par soit la femme ou l'homme chef de ménage. L'agriculture, principale source de revenus des ménages est une agriculture de subsistance dont la terre cultivable appartient à l'homme. Cette agriculture est de type traditionnel et familial où la femme joue un grand rôle. Les retombées de l'activité agricole sont gérées par l'homme chef de famille. Généralement, la production vivrière des ménages ne couvre pas toute l'année. Les périodes de soudure sont gérées par les femmes.

3.2.2.2. L'élevage

L'élevage des petits ruminants

Cet élevage qui regroupe les ovins et les caprins est familial et pratiqué par les agriculteurs sans encadrement particulier. La grande partie des produits d'élevages sont vendus dans les marchés locaux et une petite partie est consommée. Faute d'un recensement, il est difficile d'estimer l'effectif exact.

L'élevage de la volaille

L'élevage domestique qui se fait sans poulailler adapté et soins adéquats est destiné à la consommation familiale et l'excédent est vendu dans les marchés locaux. Il y a également les fermes qui évoluent dans l'élevage moderne de la volaille. On peut citer : la ferme avicole d'Abouda, et celle du Monastère Agbang, Limgaou, Awandjelo à Seouda et Welou (Garba). L'encadrement des éleveurs est réalisé par les services techniques spécialisés dans les domaines de la Santé animale et de construction des poulaillers. Ils assurent la vaccination en concert avec les auxiliaires villageois (AVE). La Division du Contrôle Vétérinaire (DCV) assure l'inspection vétérinaire de tous les

produits d'origine animale. Ces services sont tous à Kara. On déplore l'insuffisance de l'encadrement des éleveurs.

Caractéristiques de l'élevage

L'élevage dans la commune est traditionnel et extensif. Cependant, il existe quelques centres d'élevage semi-moderne dans les bergeries, des poulaillers traditionnels et porcheries améliorés.

Contraintes liées à l'élevage

Les contraintes liées à l'élevage dépendent notamment du type d'élevage. L'élevage intensif, peu développé dans la commune est basé sur la concentration d'animaux confinés dans des bâtiments ou des abris fermés, nourris avec des aliments distribués par l'éleveur. Dans la commune, le système traditionnel intensif concerne les animaux comme la volaille ou le porc qui sont élevés. Cet élevage a une importance dans le recyclage des déchets de la production alimentaire (déchets de cuisine, son de céréales, aliments avariés, résidus de récolte), ce qui permet d'éviter leur rejet dans la nature.

L'élevage extensif, très courant dans la commune repose sur la divagation ou le parcage d'animaux dans des pâtures, c'est-à-dire des prairies naturelles ou artificielles. Le principal risque de l'élevage extensif est une mauvaise régulation de la charge en bétail dans l'espace et le temps, ce qui peut causer des dégâts en cas de surpâturage. L'élevage extensif pose des problèmes d'emprise spatiale, de dégradation de la végétation naturelle et de la dévastation des cultures.

Analyse FFOM du sous-secteur de l'élevage

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
• Elevage des bovins, ovins caprin et la volaille ; • milieu est propice à l'élevage, • Mise en œuvre du projet PASA et du projet Nord Togo.	• Service vétérinaire insuffisant • insuffisance d'appui technique et financier aux éleveurs, • Le vol, • L'élevage est de type extensif ; • Les méthodes sont traditionnelles ; • Petites unités de production ; • Difficultés de conservation des produits vétérinaires. • Insuffisance de pâturage • Mauvaise gestion des problèmes et litiges liés à la transhumance • maladie animale • Insuffisance d'abreuvement	• Les campagnes de vaccination subventionnées par l'Etat ; • L'Appui des agents vétérinaires auxiliaires • appui technique de l'ICAT	• Le vol de bétail par les peuls nomades (transhumance) • prolifération des maladies animales ; • La pullulation des sachets plastiques qui occasionnent des pertes de bétail ; • Manque de confiance des éleveurs dans les produits vétérinaires. • Changement climatiques avec la sécheresse

Analyse FFOM du sous-secteur de l'apiculture

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
- Existence des producteurs traditionnels du miel, - Végétation favorable à l'apiculture - Organisation en groupement	- Faible rendement de la production du miel, - techniques traditionnelles et équipements rudimentaires pour la collecte.	Organisation en groupement et appui des PTF dans la production moderne du miel.	- Utilisation des insecticides, - Feux de végétation

Relations hommes et femmes dans la production animale

Pour faire face à l'insuffisance alimentaire au cours de l'année et diversifier les sources de revenus, les ménages associent l'élevage à l'agriculture dont la gestion dépend du chef de ménage.

En effet, Le chef du ménage possède la quasi-totalité de la basse cour ou du bétail. Cet élevage est destiné généralement aux cérémonies et à la vente s'il en reste. Les revenus de la vente sont reversés au chef de ménage qui décide de la gestion. Dans la commune de Kozah 3, les femmes ne sont pas généralement responsables de la volaille ni des petits ruminants lorsqu'elles sont sous l'autorité du mari. Elles sont impliquées dans la recherche de l'alimentation surtout les petits ruminants en période de pluie. Quelques-unes d'entre elles, généralement chef de ménage en possèdent. Les femmes évoluent plus dans l'élevage des porcs. Quant à l'élevage des bovins, les hommes seuls (peulhs) ont le monopole. Pour le commerce, les produits d'élevage sont vendus par soit l'homme soit la femme et plus souvent les enfants quand il s'agit de la volaille. Pour les caprins, bovins ou ovins, le commerce est géré par l'homme. Les femmes sont plus spécialisées dans la vente des porcs.

3.2.2.3. Exploitation des forêts

Dans la commune de Kozah 3, où il a été réalisé le diagnostic, les terres appartiennent aux hommes. La femme participe à toutes les étapes du processus de production agricole mais n'a pas de droit à une contrepartie financière. Pour avoir sa source de revenus, elle doit pratiquer soit la cueillette soit le travail d'extraction de sable ou du gravier ou encore transformer les produits agricoles ou de la cueillette. C'est ce qui explique la présence des femmes dans l'activité de cueillette, le prélèvement des bois voire la carbonisation. Les jeunes plus forts pratiquent aussi l'activité de carbonisation dans la zone de la commune Kozah3, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'environnement. Les hommes font l'extraction du vin de palme et de raphia qui leur génère quelques revenus en période morte.

La production forestière communale est diversifiée ; parmi elle nous pouvons citer le bois de chauffe, le charbon de bois, le bois de service, le bois d'œuvre et les sous-produits. Par manque d'information, l'on ne dispose pas des tonnages de bois dans chaque secteur de production.

La production fruitière n'est pas assez développée. Seule des plants isolés de manguiers, orangers, de bananiers et d'autres sont observés à travers la commune.

Analyse FFOM du sous secteur forestier

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
- Existence de reliques de forêts Communautaires avec des plantes à haute valeur économique ; - Existences de réglementations régissant l'exploitation des forêts ; - Existence des arbres fruitiers (anacardes, le karité, le néré, le baobab, les palmiers...) - Existence des produits forestiers en petite quantité, - Existence des pépiniéristes. - Possibilité de pratiquer la régénérescence assistée... - Disponibilité des terres pour le reboisement	- Déforestation accentuée, - Disparition d'espèces d'arbres fruitiers, - Faible capacité de production des pépinières, - Pratique de l'agriculture itinérante sur brulis Feux de brousse - Feux de brousse tardifs,	- Accompagnement des ONG - Mise en œuvre des projets dans le cadre de la REED+ - Extension de la forêt communautaire d'Adomdè et de Kpinzindè	- Accentuation des effets des changements climatiques, - Feux de brousse tardifs,

3.2.2.4. Les activités de pêche et de chasse

La commune est défavorisée en matière de la pêche du fait que la plupart des rivières et marigots tarissent ou sont parfois entrecoupées pendant la saison sèche. La pêche à la ligne ou au filet est pratiquée par une infime minorité des populations bordant les principaux cours d'eau à savoir la rivière Kara.

Etant donné que la pêche n'est pas développée et que ce sont quelques animateurs qui s'y donnent à loisir, il est difficile de connaître la production de la commune. Il s'agit de la production d'autoconsommation.

Analyse FFOM du secteur

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
- Existence des eaux de surfaces poissonneuses, -Possibilité de faire la pisciculture - Existence de jeunes promoteurs	- Utilisation des outils traditionnelle (hameçon, les paniers) - Les sources d'eau tarissables ; - Le manque d'infrastructures pour le développement de la pisciculture ; - Les rivières de plus en plus pauvres en produits de halieutiques.	Mise en œuvre de l'agropole pilote de Kara	Changement climatique avec assèchement des eaux de surface

3.2.2.5. Les activités commerciales

Le commerce est une activité très répandue dans la commune. Les produits agricoles de la commune sont destinés aux marchés locaux. Les producteurs amènent les différents produits vivriers dans les marchés locaux. C'est une activité réalisée généralement par les femmes. Le marché d'Awandjelo s'anime tous les vendredis et celui de Kpinzindè tous les jeudis et dimanches. Il est à noter que, la grande partie de la production agricole est vendue dans ces différents marchés et souvent dès les débuts de la récolte. En dehors de ces grands marchés, il existe dans chaque village un petit marché et quelques tenants de boutiques. Les marchés des villages s'animent généralement les nuits et tous les jours.

Analyse des équipements marchands

Dans la commune, les équipements marchands se rapportent aux dispositifs marchands existant. Il s'agit des équipements des marchés locaux de la commune (Hangars, les magasins de stockage, des infrastructures d'hygiène et d'assainissement ainsi que de l'eau et de l'électricité). Les infrastructures de transport sont les routes/pistes, les gares routières.... Les activités commerciales très peu diversifiées sont caractérisées par une forte prépondérance des opérateurs informels, généralement les femmes. Le commerce dans la commune est composé généralement de produits locaux et importés. L'exportation des produits agricoles et de la cueillette se limite au coton très peu cultivé, des noix d'anacarde, de karité, de néré et de la farine des fruits de baobab (pain de singe). Les femmes jouent un rôle capital dans le commerce et sont présentes dans les domaines de l'habillement, des produits alimentaires, du cosmétique... Elles sont très actives dans les échanges commerciaux entre les milieux urbain et rural.

L'analyse du fonctionnement de ces équipements a relevé les faiblesses suivantes :

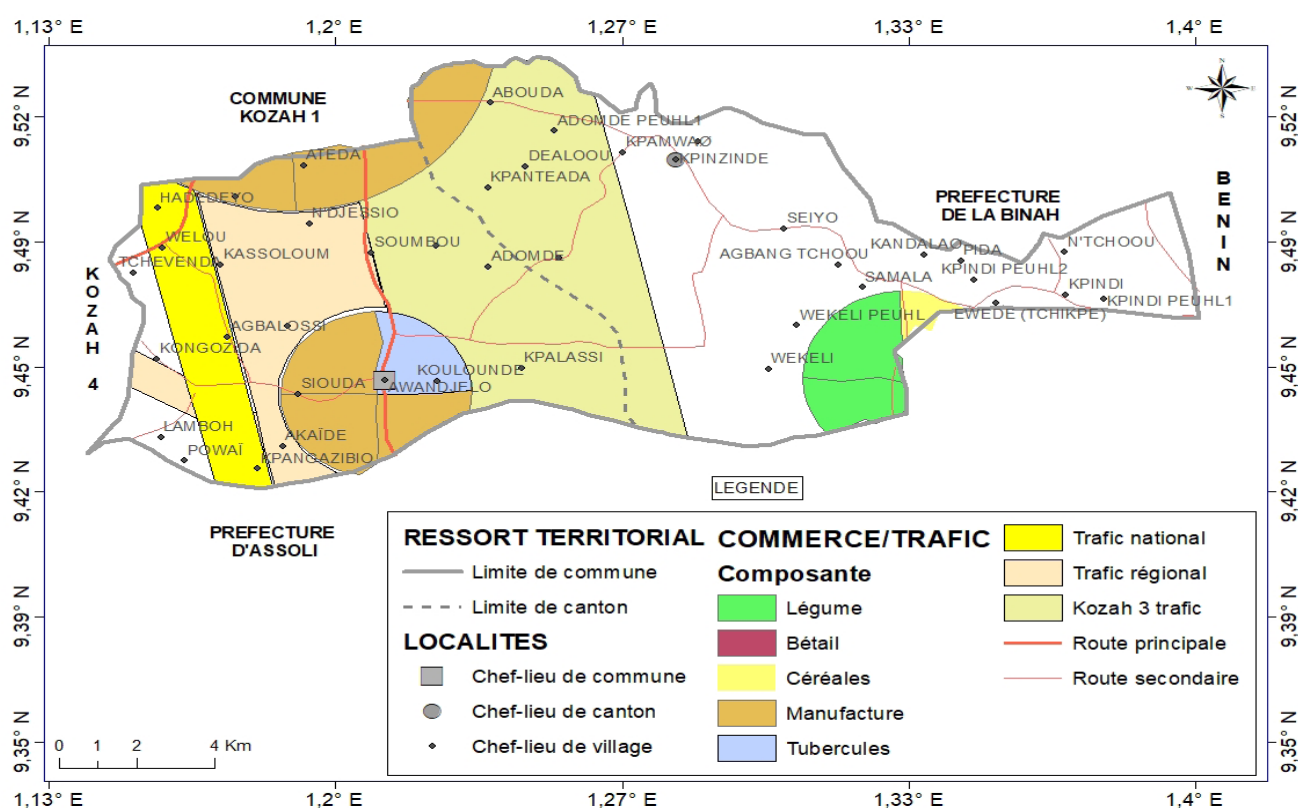
- le recouvrement des taxes n'est pas aisé. Les commerçants ne veulent pas respecter ce devoir civique.
- insuffisance des hangars et absences des latrines dans les marchés
- marchés non éclairés, et non clôturés
- les taxes perçues étant faibles, elles impactent naturellement sur la part affectée à la commune.

Sur le plan commercial, la commune présente deux zones de chalandise constituée par les deux cantons qui la forment.

Les flux commerciaux dans la commune sont plus importants sur les axes routiers principaux, notamment la nationale N°1 qui rallie la ville de Kara à Awandjelo. Ce qui explique la prééminence des échanges commerciaux du grand marché d'Awandjelo. Néanmoins le deuxième grand marché situé à Kpinzindé est un lieu d'approvisionnement non moins important pour la consommation directe des ménages ou la revente.

De plus la position stratégique de Kpinzindé qui s'ouvre sur le Bénin est un atout majeur pour le commerce transfrontalier.

Carte 9 : Commerce et transport



Source : Equipe technique, 2021

Analyse FFOM des équipements marchands

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
- Existence de marchés locaux, cantonaux (marchés hebdomadaires de Awandjelo et de Kpinzindè) - Existence de petits marchés dans chaque village qui s'animent tous les jours, - Existence des boutiques et Cabarets, - Les réserves sont disponibles dans chaque village en vue de l'installation des marchés locaux	- Insuffisance des hangars et absences des latrines dans les marchés, - Marchés non éclairés, et non clôturés, - Accessibilité difficile au marché de Kpinzindè ; -Manque de marché de bétail ; - Insuffisance de magasins de stockage de céréales. - Création anarchique de points de vente	- Existence des marchés environnants (Kara, agbebou Koudjoukada...), - Promiscuité avec la ville de Kara	- Dégradation du réseau routier, - Aléas climatiques, - Contrebandes et trafics divers

3.2.2.6. Industrie et artisanat

Le secteur de l'industrie est marqué par l'installation dans la commune de l'Usine de cimenterie d'Awandjelo. L'implantation de cette usine est l'une des preuves pour la commune de favoriser et accompagner d'autres opérateurs et partenaires.

L'artisanat présente un enjeu économique majeur. Une grande partie des activités dans ce secteur rentre dans l'informel et leur incidence sur l'emploi et les revenus en milieu rural est considérable. On note la présence des organisations des artisans dans les deux canons de la commune. Cependant, il y a un grand déficit dans la fonctionnalité et l'opérationnalisation de ces structures. Les différentes catégories sont : les revendeuses de Tchouk, les couturiers, les boulangers, les menuisiers, les maçons, les coiffeurs, les mécaniciens, les électriciens, les soudeurs, etc. outre ces artisans, nous retrouvons également ceux qui évoluent dans la transformation des produits locaux (arachide, soja, manioc, maïs...).

Cependant, ces emplois sont pour la plupart précaires. Les demandes sont faibles et les difficultés d'acquisition des matières premières constituent des freins pour le développement

de ces activités.

D'une manière générale, l'artisanat est moins développé dans la commune à cause de l'absence de l'énergie électrique dans la plupart des villages et l'état des pistes. Le secteur est caractérisé par :

- manque de financement,
- la rareté des matières premières,
- demande de prestation très faible,
- coût de certains matériaux très élevé,
- absence du courant électrique.

Analyse FFOM du secteur de l'artisanat

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
• Existence des unités artisanales ; • Organisation des artisans en différents corps de métiers, • Existence du centre de formation artisanale de Kpang-banzibiyo, • Existence de la main d'œuvre qualifiée	• Méconnaissance des opportunités de financement, • Difficulté à mettre en place des ateliers de travail ; • Faible consommation des produits artisanaux locaux, • Difficultés dans le fonctionnement des organisations des artisans	• Existence des mécanismes d'appui aux artisans tel que le Fonds National de Finance Inclusive (FNFI), • Existence des centres de formation à Kara (Don Bosco) • Promotion de la consommation locale	• Concurrence avec les produits importés

Analyse FOOM

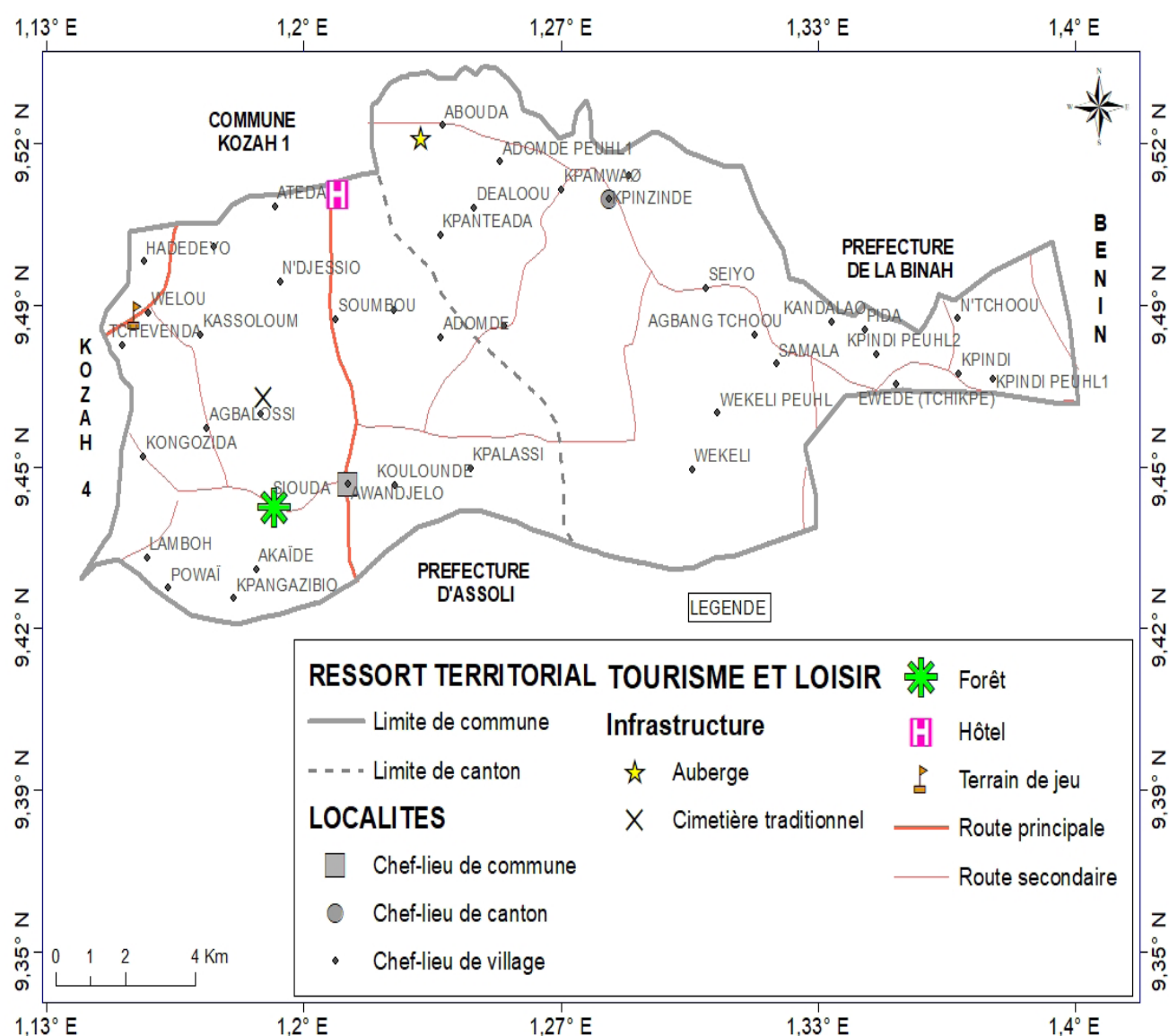
FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
- Transformation des produits locaux - Fabrication du savon traditionnel, - Extraction du vin de palme et de raphia de façon traditionnelle, - Fabrication de fromage de Soja, - Maîtrise de l'art culinaire local,	- Manque de moyens financiers, - Insuffisance d'appui technique, - Manque de formation, - Manque de sensibilisation et de - Technique de transformation rudimentaire, - Produits de mauvaise qualité,	- Appui de l'État et des Organisations de la Société Civile, - Proximité avec la ville de Kara, - Promotion de la consommation locale,	

3.2.2.7. Le tourisme et l'hôtellerie

Les activités touristiques sont quasi absentes dans la commune malgré qu'elle regorge de patrimoines physiques et immatériels important à valoriser. Aucun site n'a été aménagé ni répertorié sur la liste des sites touristiques au niveau national. La commune n'a pas d'hôtels, on peut y rencontrer quelques auberges et bars qui servent d'hébergement et de lieux d'accueil.



Carte 10 : Tourisme et loisirs



Source : Equipe technique, 2021



FORCES	FAIBLESSES	O P P O R T U - NITES	MENACES
- Existence de quelques sites touristiques traditionnels et historiques, aménageables la forêt sacrée et communautaires de certains villages, - Existence des rites traditionnels - Existence des forêts communautaires dans certains villages	- Sites non aménagés et non reconnus - Faible niveau de valorisation des sites touristiques - Absence d'infrastructures d'accueil (hôtels, auberges etc.) - Les routes et pistes du canton impraticable par endroit pendant certaines saisons	Possibilité d'investissement du secteur privé dans la mise en place des centres d'hébergements	Crise sanitaire et limitation des déplacements

3.2.2.8. Les exploitations minières/carrières et granulats

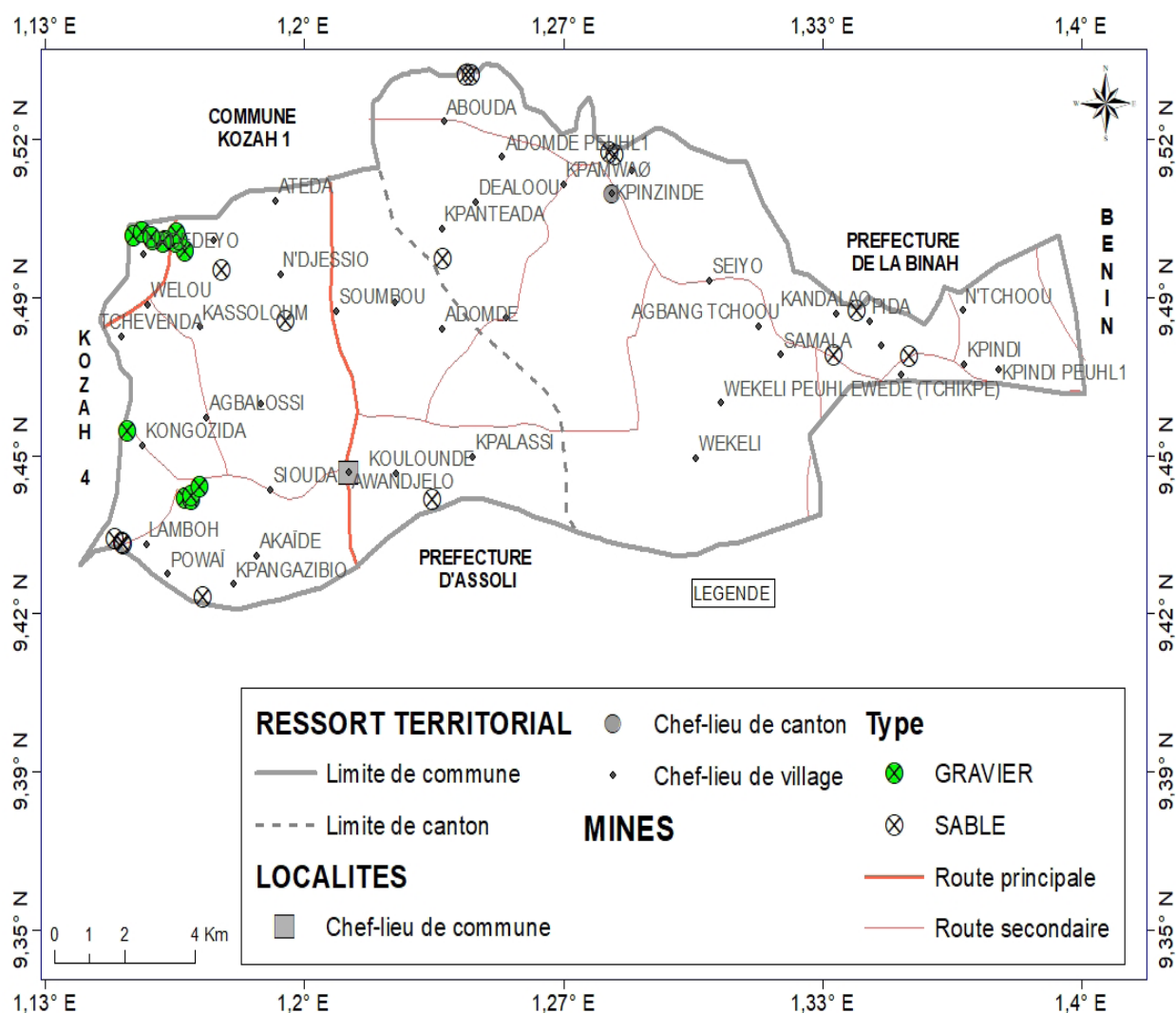
Les carrières de sable, de latérite, ainsi que de graviers roulés et concassés existent dans la commune. Cependant, les différentes carrières qui sont ouvertes et exploitées çà et là sont parfois méconnues des services compétents à cause de l'anarchie qui règne dans ce secteur pourtant important dans l'économie de la région.

Il faudrait, pour restructurer le secteur, faire un inventaire systématique des carrières et organiser leur bonne gestion.

Analyse FFOM du secteur

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
- Existence de carrière de sable, de gravier et de latérite ; - Existence des indices de l'or à certains endroits. - Existence de l'argile.	- Exploitation anarchiques et conflits dans la gestion des carrières, - Vol du sable et du gravier par les conducteurs de camion ben - Taxes imposées par les propriétaires terriens - Accès difficile aux sites d'exploitation du sable et gravier	Forte demande du sable, du gravier dans la ville de Kara	Conflits dans la gestion des carrières

Carte 11 : Mines



Source : Equipe technique, 2021

3.2.3. Impacts des anthropiques humaines sur l'environnement

3.2.3.1. Le recul des espaces agricoles et du couvert végétal au profit des habitations

L'espace de la commune de Kozah-3 subi, suite à l'extension de la ville de Kara, de grandes transformations. Il a bénéficié du développement des activités socio-économiques et de la construction des infrastructures et équipements publics comme les écoles les stations-services, et surtout la modernisation de l'habitat. Ces différentes mutations ont certes contribué à une amélioration du cadre de vie dans ces milieux ouverts à la ville de Kara, mais elles ont aussi contribué à la dégradation du paysage naturel.

La construction de ces différentes infrastructures rencontre l'adhésion des populations, ces travaux contribuent à modifier la physionomie de ces milieux semi-urbains et à améliorer leur cadre de vie. En plus des infrastructures routières, cas uniquement d'Abouda, les quelques équipements scolaires, marchands préalablement existants et ceux mis en place bien après 2010 jouent un rôle très important dans la revalorisation de l'espace périurbain. Cependant, il reste à rappeler que ces travaux d'aménagement contribuent au recul sensible des espaces agricoles et à la dégradation du couvert végétal.

Dans les pays en développement où la croissance de la population est forte, l'agriculture apparaît comme le moteur principal de la sécurité alimentaire et de l'économie. Le secteur agricole en Afrique emploie 70 % de la totalité de la main d'œuvre et représente entre 15 et 20 % du PIB (Sultan et al., 2012). Mais l'action des aléas climatiques, de la dégradation des sols et de l'étalement des espaces urbains sur leurs périphéries rurales constituent un frein au développement de l'agriculture.

Les espaces de la commune de Kozah3 autrefois réservés à l'agriculture sont largement inondés par des bâtiments d'habitation et de commerce surtout en périphéries de la ville de Kara. Du coup, on assiste à la régression de l'activité agricole. 56% des chefs de ménages pratiquants l'agriculture comme activité principale déclarent avoir vu leurs espaces de champs réduit de plus de 2 hectares (

Bikilitème, 2019). La production vivrière est en constante baisse, ce qui oblige les populations à exercer dans d'autres secteurs d'activité pour pouvoir subvenir à leurs besoins alimentaires, l'activité agricole ne se pratiquant désormais que sur des parcelles de terre de 600 m² non encore bâtis.

L'extension de l'habitat participe aussi à la destruction du couvert végétal et au recul des champs. Chaque année, de vastes espaces de champs et de forêts disparaissent au profit des habitations. La présence des tas de sable, de gravier, de parpaings de ciment, des fondations et des murs de bâtiments ou de clôtures dans les champs de maïs, d'ignames ou d'autres cultures vivrières, et la naissance des problèmes fonciers dans les localités proches de la ville démontre clairement que la ville avance rapidement dans les zones autrefois exclusivement réservées aux activités agricoles. Selon les informations collectées lors du diagnostic participatif, 35 % des propriétaires fonciers de l'espace situé en périphérie de la ville de Kara ont procédé, dès 2005, aux lotissements et à la vente de leurs parcelles entraînant la rapide avancée des habitations en milieu rural.

Face à la progression rapide des fronts d'urbanisation, les espaces ruraux évoluent vers une urbanité rampante qui traverse les terroirs et engendre une continuité de l'espace urbain notamment sur Abouda, Koungouyo, N'djéssiyo et Soumbou. Bien que vivant des produits de la terre, les populations de la Kozah-3 n'hésitent pas à lotir leurs parcelles et à les vendre en cas de demande, dans le but de s'enrichir. De ce fait, les populations autochtones elles-mêmes contribuent à l'extension de la ville de Kara et à la régression de leurs parcelles agricoles.

La transformation de la fonction de la terre de l'agricole à l'habitation s'est intensifié au lendemain de la création de l'Université de Kara en 2003, qui a accéléré la dynamique démographique et l'augmentation de la demande en logement surtout dans le secteur de Abouda.

Dans ce contexte, la ville se dilue subrepticement dans les milieux ruraux par la construction de nombreuses résidences d'actifs urbains. Ces résidences sont

connectées à la ville de Kara grâce à un réseau très dense de voies de circulation et à un système de transport à moto disponible à tout moment et adapté aux routes de la brousse. Ce moyen de transport permet l'osmose, par la mobilité journalière entre la ville et sa périphérie et facilite l'extension de plus en plus rapide de l'espace périurbain. En dehors de son extension et de son resserrement constaté au cours de ces dernières années, l'habitat de l'espace périurbain se caractérise par sa progressive modernisation.

Les grands travaux de construction d'habitations individuelles dans les quartiers de la commune les plus ouverts à la ville de Kara ont entraîné la destruction d'une bonne partie du couvert végétal. Les reliques de végétation témoignent de l'abondance dans un proche passé de certaines espèces végétales à l'exemple du baobab (*Adansonia digitata*), du kapokier (*ceiba pentandra*), du Rônier (*Borassus aethiopicum*). D'autres espèces servant autrefois de haies

végétales telles que le *Dracaena arborea*, le *Jatropha curcas* et le *Pithecellobium dulce*, sont remplacées par des clôtures en parpaings (Tchamie et Badameli, 2001).

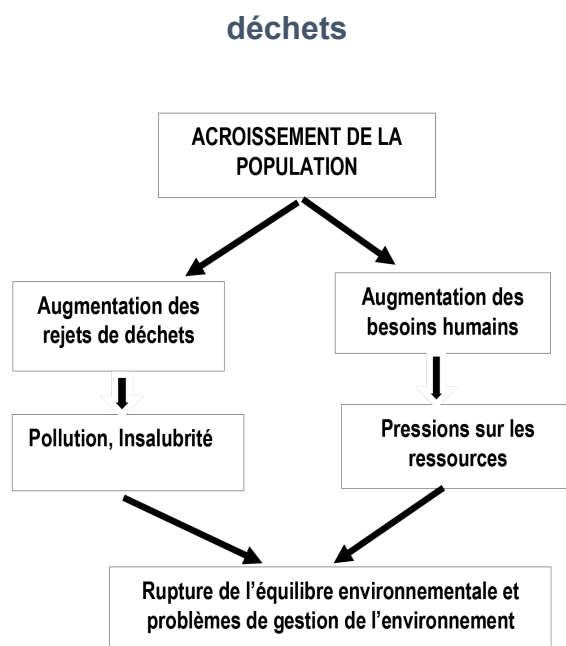
Au cours de la collecte des données auprès des chefs de ménages exerçant comme principale activité l'agriculture, ceux-ci ont déclaré que certaines espèces végétales telles que l'*Adansonia digitata*, le *ceiba pentandra* étaient abondantes à leur arrivée dans les années 1980-1990. Mais avec le morcèlement des parcelles, la spéculation foncière et la modernisation de l'habitat, ces espèces deviennent de plus en plus rares. Elles sont détruites et se retrouvent seulement sur les îlots d'habitats traditionnels. Ces espèces végétales deviennent de plus en plus rares suite à l'extension de l'habitat. Ce couvert végétal se voit aussi dégradé avec l'utilisation croissante du bois de chauffe et du charbon de bois pour des besoins énergétiques.

3.2.3.2. La pollution des eaux superficielles par les ordures ménagères

Les eaux continentales sont l'ensemble des cours d'eaux superficiels qui arrosent la commune. Ces cours d'eaux sont dangereusement chargés d'ordures ménagères produites par les populations riveraines qui ne disposent pas de systèmes d'évacuation de ces ordures.

Cette situation est la conséquence de l'augmentation sensible et continue de la population. La figure ci-dessous montre l'impact de l'augmentation de la population sur la production et la gestion des ordures ménagères.

Figure4 : Effets induits de l'accroissement démographique sur la gestion des



L'accroissement rapide de la population engendre l'augmentation conjointe des besoins et rejets anthropiques. L'augmentation des besoins engendre des pressions sur les ressources et les structures de production. Par contre, l'augmentation des rejets anthropiques engendre l'insalubrité et la pollution du cadre de vie des populations avec des conséquences esthétiques et sanitaires. Les cours d'eaux, par insuffisance et même manque des services de pré-collecte et de collectes des ordures ménagères, sont le réceptacle de ces ordures. Aussi, le manque criard des latrines privées et publiques oblige les populations riveraines à prendre les abords des cours d'eaux comme lieux d'aisance. Cette situation entraîne la dégradation du cadre de vie des populations et impacte dangereusement leur santé.

3.2.3.3. La dégradation du cadre de vie des populations : un développement humain en péril si des efforts ne sont pas mis en œuvre

L'extension de la ville de Kara est marquée par l'occupation rapide et anarchique de ses localités périphériques situées dans la commune de Kozah-3 notamment Abouda, Soumbou et Wélou. Elle est de même couplée d'un sérieux sous-équipement en infrastructures de ces localités. Ces deux situations créent une dégradation progressive des conditions de vie des populations autochtones qui se voient dans un premier temps dépossédées de leurs terres qui constituent le principal facteur de production et ensuite dépouillées de leur cadre de vie et de travail. Les néo-citadins se retrouvent dans un nouveau paysage

qui ne se prête pas aux conditions de vie citadine. Ils ne disposent ni d'infrastructures de base, ni d'équipements.

Cet espace est régulièrement soumis à une dégradation due à la destruction du couvert végétal qui n'est jamais renouvelé pour des raisons d'habitation. La commune est progressivement polluée par des dépôts croissants d'ordures et d'autres déchets solides en provenance des ménages et surtout du centre-ville, en témoigne la décharge de la brasserie BB sise à Kpalassi (voir photo) affectant dangereusement la santé des populations.

Photo 12 : décharge de la brasserie BB à Kpalassi



Certains habitants, par manque de moyen sont obligés de vivre sur des sites enclavés, dépressionnaires et non habitables. Il se révèle donc dans ces espaces en cours d'urbanisation,

d'énormes besoins indispensables au bien-être des habitants d'où la résolution des problèmes d'assainissement et d'aménagement.

3.2.3.4. Les problèmes environnementaux majeurs, conséquences des activités humaines

Les grands problèmes environnementaux rencontrés sur le territoire de la commune de Kozah-3 sont essentiellement liés aux différentes activités humaines. Il s'agit de la déforestation, de la pollution sous toutes ses formes et de l'épuisement des sols.

La déforestation est fondamentalement causée par le type de source d'énergie utilisé notamment le bois de chauffe et le charbon de bois. L'utilisation du bois d'œuvre pour des besoins de construction d'habitations et autres, favorisent également la coupe anarchique des arbres. Ceci accentue la disparition des essences végétales d'où la savanisation progressive du territoire communal.

La pollution de l'atmosphère est un problème sérieux avec le jet çà et là de sachets plastiques peu biodégradables qui virevoltent dans la nature ou qui sont entassés le long des voies de desserte et de certains cours d'eau comme le montre la photo qui suit.

Photo 13 : un cours d'eau pollué par les dépotoirs informels à Kpalassi



Sources : Equipe technique, vue prise en octobre 2020

Ces sachets plastiques, ajoutés d'ordures ménagères, alimentent des dépotoirs informels qui sont à leur tour la source de pollution des eaux de surface. Tout ceci contribue à la dégradation du cadre de vie des populations de la commune de Kozah-3. Des dispositions doivent être prises dans le sens de l'assainissement pour améliorer autant que faire ce peu, l'environnement dans lequel vit la population.

Les pratiques agricoles typiques du pays kabiye (culture itinérante sur brûlis et polyculture souvent extensive), sont progressivement abandonnées au profit de la culture intensive avec une forte utilisation d'intrants agricoles qui favorise l'épuisement des sols.

3.4. PRIORISATIONS DES BESOINS ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

3.4.1. Priorités de développement

L'analyse des données primaires collectées auprès des communautés et la synthèse des priorités des zones de diagnostic communautaire ont permis de hiérarchiser les priorités de développement de la Commune.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des priorités de développement selon la perception des communautés.

Tableau 27 : Priorisation communautaire par domaine

Priorité	Domaine	Nombre de zones	Pourcentage
1	Transport	6	38%
2	Eau	7	44%
3	Santé	9	56%
4	Énergie	9	56%
5	Commerce	10	63%
6	Education	9	56%
7	Agriculture et élevage	11	69%
8	Assainissement	7	44%
9	Culture et loisirs	10	63%
10	Jeunesse et emploi	7	44%
11	Artisanat	4	25%
12	Protection sociale et genre	3	19%
13	Organisation et gestion de l'espace/ environnement	3	19%
14	Microfinance	1	6%
15	Tourisme	1	6%
16	Industrie	1	6%

Source : Analyse des données du diagnostic, 2020

Par ailleurs, à partir des analyses des informations et données collectées auprès des personnes ressources et des services techniques de la municipalité, les défis majeurs de la commune de Kozah 3 se révèlent.

Le premier défi est celui du renforcement des capacités techniques des parties prenantes de la gouvernance locale. « Il est essentiel de renforcer les capacités des autorités municipales pour leur permettre d'agir en adoptant une démarche participative, transparente et durable. Il s'agit de réussir à gagner la confiance et la reconnaissance de la population locale et à terme, de développer et de renforcer leur

autonomie financière grâce à la perception de recettes locales sous forme de taxes, de droits d'usage, de licences etc. En somme, c'est l'enjeu de l'adoption d'une attitude citoyenne tant de la part des élus que de celle des administrés. » Décentralisation au Sahel : leçons, questions, défis, Dix ans de cheminement du programme « Réussir la décentralisation » Institut International pour l'Environnement et le Développement

Le second défi est relatif à l'amélioration du cadre de travail, des prestations de services aux usagers et l'accroissement de la mobilisation des ressources pour soutenir le développement local harmonieux.

Encadré : Conditions primordiales pour réussir la décentralisation

Condition 1 : L'implication totale et active de tous les citoyens dans le processus de décentralisation et gouvernance au niveau local.

Condition 2 : La volonté et l'aptitude des instances locales nouvellement élues à appliquer des principes de bonne gouvernance et à dispenser à leurs électeurs des prestations convenables, rentables et abordables.

Condition 3 : La propension et la capacité de l'Etat central à fournir un cadre constitutionnel favorable qui puisse promouvoir la prise de décisions et l'autorité au niveau local.

Source : Décentralisation au Sahel : leçons, questions, défis, Dix ans de cheminement du programme « Réussir la décentralisation » Institut International pour l'Environnement et le Développement

Tableau 28 : Actions prioritaires par domaine

N°	Domaine	Actions prioritaires
1	Transport	Réhabilitation des routes et pistes (aménagement de la route Kara-Kpindi, aménagement des pistes rurales et désenclavement des villages)
2	Eau	Réhabilitation et construction des forages, réalisation des forages dans les écoles et centre de santé
3	Santé	Construction et équipement des infrastructures sanitaire et renforcement en personnel qualifiés
4	Énergie	Extension du courant électrique dans les villages et les quartiers
5	Commerce	Augmenter la capacité d'accueil des marchés existant en hangars, Construction des latrines dans les marchés Création de nouveaux marchés dans les villages et d'un marché à bétail, Mise en place d'un abattoir moderne
6	Education	Création de nouvelle école, construction et équipement de bâtiments scolaires et renforcement du corps enseignant, Mise en place des cantines scolaires, création des jardins d'enfants
7	Agriculture et élevage	Construction de magasin de stockages des produits agricoles, de dépôt d'intrants agricoles, suivi-appui accompagnement des agriculteurs /producteurs et éleveurs, Rapprochement du service vétérinaire des éleveurs, Création des ZAAP et appui à la maîtrise de l'eau pour l'agriculture et l'élevage
8	Assainissement	Accompagnement des populations au maintien d'un environnement sain avec la construction de latrines familiales et publiques, identification, aménagement et gestion des dépotoirs, Création des cimetières publics

9	Culture et loisirs	Construction d'un centre culturel et de jeunes, création d'espace de jeu pour jeunes et de terrain municipal et mise en place d'une équipe de Football municipal
10	Jeunesse et emploi	Appui à la professionnalisation et à l'entrepreneuriat des jeunes, accompagnement des jeunes à l'auto-emploi
11	Artisanat	Renforcement du centre artisanal de Kpangbanzibiyo, organisation et perfectionnement des artisans et promotion des produits locaux
12	Protection sociale et genre	valorisation et la promotion des associations féminines, Accompagnement des femmes pour leur autonomisation économique (appui à la conduite et à la gestion des AGR), Appui à l'éducation de la jeune filles
13	Organisation et gestion de l'espace / environnement	Délimitation des réserves administratives et des cimetières, Mise en place des outils de gestion rationnelle de l'espace communal et de développement territorial, création de nouveaux villages
14	Microfinance	Mise en place des unités d'épargne et de crédit
15	Tourisme	Aménagement des sites touristiques et constructions des infrastructures hôtelières
16	Industrie	Création des unités de transformation des produits locaux

Source : Analyse des données du diagnostic, 2020

Tableau 29 : Priorité communale de Kozah 3 et localisation des ODD

Niveau de Priorité	Domaine prioritaire de la Commune	ODD correspondant au domaine prioritaire Communale		ODD transversaux	
1	Transport		Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables		Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
2	Eau		Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable		
3	Santé		Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge		Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
4	Énergie		Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable		
5	Commerce		Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous		
6	Education		Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie		

Niveau de Priorité	Domaine prioritaire de la Commune	ODD correspondant au domaine prioritaire Communale		ODD transversaux	
7	Agriculture		Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable		
8	Assainissement		Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable		

Niveau de Priorité	Domaine prioritaire de la Commune	ODD correspondant au domaine prioritaire Communale		ODD transversaux	
9	Culture et loisirs		Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables		Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
11	Jeunesse et emploi		Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous		
12	Artisanat		Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous		
13	Protection sociale et genre		Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles		
14	Organisation et gestion de l'espace		Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables		
			Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité		

Niveau de Priorité	Domaine prioritaire de la Commune	ODD correspondant au domaine prioritaire Communale		ODD transversaux
15	Microfinance		Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	 Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser
16	Tourisme		Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	
17	Industrie		Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	

3.4.2. Problématiques de développement

Quatre grandes problématiques de développement émergent du bilan diagnostic :

- la gouvernance locale récente et en implémentation avec une administration communale légère et une participation citoyenne limitée ;
- le faible accès des populations aux équipements et aux services socio-collectifs de base ;
- le faible dynamisme des activités économiques et la précarité des conditions de vie des populations ;
- la faible maîtrise de l'espace communal, mauvaise gestion des ressources naturelles et dégradation de l'environnement.

3.4.2.1 La gouvernance locale récente et en implémentation avec une administration communale légère et une participation citoyenne limitée

Le diagnostic organisationnel de l'administration communale et de la gouvernance locale a révélé : l'insuffisance de compétences en matière de ressources humaines pour bien répondre efficacement aux différentes missions de la commune ; le retard et la faible dotation de l'Etat dans le cadre du Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT) ; la faible compétence et l'insuffisance de personnel technique et de soutien ; l'absence de bureaux ou

locaux propres au service, l'insuffisance de matériels, équipements de travail et fournitures pour un bon fonctionnement des différents services ; la faible mobilisation des ressources financières et humaines locales pour l'exécution des actions de développement.

3.4.2.2 Le faible accès des populations aux équipements et aux services socio-collectifs de base

Il a été relevé que l'habitat est semi-groupé et dispersé sur toute l'étendue de l'espace communal, tandis que les infrastructures et équipements socio-collectifs sont implantés uniquement dans certaines zones et le personnel qualifié reste insuffisant.

On note des difficultés d'accès aux soins de santé primaire, à l'eau potable, le manque d'ouvrages d'assainissement. L'insuffisance des infrastructures et équipements éducatifs et du personnel enseignant qualifié. La commune manque également d'espace sportif et de loisirs.

3.4.2.3 Faible dynamisme des activités économiques et extension de la précarité sociale

Le faible dynamisme des activités économiques et extension de la précarité sociale sont liés au manque ou de l'insuffisance des infrastructures de soutiens à la croissance et à la faible structuration de l'économie locale.

Il est ressorti du diagnostic la forte

dégradation des principales voies d'accès des villages de la commune et l'enclavement de certaines localités de la collectivité. Un accès limité à l'électricité a été également constaté. Aussi, note-t-on, la précarité des emplois agricoles et artisanaux. Par ailleurs, le diagnostic a mis en évidence la nécessité non seulement de rapprocher les équipements marchands des populations, mais aussi d'aménager les deux principaux marchés de la commune (Awandjelo et Kpinzindè). La lutte contre le chômage et le sous-emploi surtout des jeunes passera par le renforcement des capacités des jeunes et la promotion de l'entrepreneuriat rural.

3.4.2.4 Faible maîtrise de l'espace communal, mauvaise gestion des ressources naturelles et dégradation de l'environnement

La Commune de Kozah 3 ne dispose pas encore d'outils de gestion de l'espace. Les lotissements anarchiques et le bradage des terrains sont légions dans la commune. La majorité de la population ne dispose pas d'ouvrages d'assainissement. On note aussi, l'exploitation anarchique des ressources naturelles (carrières, cours d'eau, sol, flore et faune). De plus en plus les intrants chimiques d'origines douteux sont intégrés dans les productions agricoles. On assiste également à la déforestation, au profit des champs et des habitations.





CHAPITRE IV : VISION, ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

4.1. VISION COMMUNALE DU DEVELOPPEMENT

Considérant la problématique de développement issue de l'analyse diagnostique, la vision nationale du développement ainsi que la feuille de route gouvernementale 2020-2025, la vision communale de Kozah 3 a été formulée comme suit :

« A l'horizon 2031, la commune de Kozah 3 dispose, d'une administration locale performante, des infrastructures de désenclavement et des services socio-collectifs, culturels et touristiques de qualité, accessibles à tous et capables d'impulser une économie locale forte, inclusive et durable faisant d'elle un important grenier des produits BIO de la région pour améliorer le bien-être de tous et la cohésion sociale ».

Cette vision conforme aux orientations nationales de développement est bâtie autour de quatre grands piliers : l'économie, le social, l'environnement et la gouvernance. Elle a pour finalité l'amélioration du bien-être sociale.

Le renforcement des infrastructures de désenclavement et des services socio-collectifs, culturels et touristiques accessibles à tous. Pour soutenir une économie locale qui se veut forte, inclusive et durable, la mise en place et la modernisation des différentes infrastructures s'avèrent indispensable. Le développement de l'économie locale sera axé sur une agriculture durable, des réseaux de transport et d'énergie moderne, la promotion des petites et moyennes entreprises, la création d'emplois décents, réduisant le niveau de pauvreté. L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base nécessite un accroissement quantitatif et qualitatif de l'offre de ces différents services à travers le renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité des équipements socio-culturels (points d'eau potable, écoles, centres de santé, etc.) et au fonctionnement et l'offre adéquats des services par un personnel qualifié et dévoué.

La gestion durable de l'espace communal et la protection de l'environnement seront au cœur des priorités communales. La lutte contre la dégradation et l'accapement des terres, la restauration de la couverture végétale et la promotion des produits bio seront renforcées. L'élaboration et la mise en œuvre des outils d'aménagement du territoire permettront une meilleure préservation des écosystèmes de l'espace communal.

Une commune dont l'administration locale est performante, est une condition sine qua non et un gage pour une meilleure conduite du processus de développement local. Elle se caractérise par l'implication et la participation des différents organes de développement local qui assument efficacement leurs missions. Pour une meilleure mise en œuvre des actions et projets de développement dans la commune, la participation citoyenne des comités de développement à la base et des populations est très nécessaire. Cela suppose également un bon partenariat entre le gouvernement local et les différentes institutions de développement pour une mobilisation des ressources indispensables au financement des programmes et projets du PDC. Il s'agit en outre de la mise en place d'une politique de développement inclusif pour la satisfaction des différentes catégories d'utilisateurs (y compris les femmes, les jeunes, les personnes handicapées) des services de la municipalité et une amélioration de la participation citoyenne.

4.2. FONDEMENTS ET PRINCIPES DIRECTEURS

4.2.1. Fondements du PDC

Le PDC de la commune de Kozah 3 est fondé sur le cadre réglementaire et technique nationale suivant :

la Constitution de la IV^{ème} République de 1992, révisée par la loi n° 2019 - 003 du 15 mai 2019 qui reconnaît l'existence des collectivités territoriales au Togo. Selon l'article 141, « La République Togolaise est organisée en collectivités territoriales sur la base du principe de

décentralisation, dans le respect de l'unité nationale. Ces collectivités territoriales sont : les communes et les régions. Les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel, dans les conditions prévues par la loi. »

- **la loi n° 2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes ;**

- **la loi N° 2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi N° 2007-011 du 13 mars 2007** relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N° 2018-003 du 31 janvier 2018 qui attribue au Conseil municipal la maîtrise d'ouvrage en matière de planification du développement local dans la commune. L'article 7 de cette loi stipule que « les collectivités territoriales ont pour mission, la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement d'intérêt local de leur ressort territorial, en particulier dans les domaines économiques, social et culturel. »

- **Le Plan National de Développement (PND) dont la mise en œuvre devra renforcer la marche vers l'émergence du Togo sur la période 2018-2022.** A travers ses trois axes stratégiques, le PND a pour objectif global de transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social. La lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités sociales, la promotion des mécanismes d'inclusion, le développement du capital humain et la promotion des valeurs citoyennes se joueront essentiellement

au niveau local à travers des stratégies appropriées comme les plans communaux de développement.

- **la feuille de route gouvernementale 2020-2025 : Plaçant l'émergement au cœur de son ambition,** le Togo a réalisé des avancées remarquables lors des 10 dernières années et s'est fixé des objectifs de croissance économique et de développement social et humain élevés pour les années à venir. Avec le nouveau mandat présidentiel, le Togo souhaite aujourd'hui donner une impulsion nouvelle à son économie et sa société sous la forme d'un plan stratégique concret. Une réflexion pyramidale a été adoptée pour définir le plan stratégique pour le pays en s'appuyant sur un Togo en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable. La nouvelle vision nationale s'articule autour de 3 axes stratégiques complémentaires : (i) renforcer l'inclusion et l'harmonie sociale et consolider la paix (ii) dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie et (iii) moderniser le pays et renforcer ses structures.

- **Les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en 2015, est un programme de Développement Durable à l'horizon 2030 et porteur** « d'une vision universelle, intégrée et transformative pour un monde meilleur ». Il vise à parvenir à la détermination collective de toutes les parties prenantes à bâtir un « avenir meilleur dans un monde plus égal et viable. ». Il est régi par six (6) principes : (i) Appropriation nationale (ii) Approche participative et à caractère inclusif; (iii) Universalité, (iv) Ne laisser

personne pour compte, (v) Approche fondée sur les droits de l'homme, (vi) Approche intégrée du développement durable.

4.2.2. Principes d'une bonne planification locale

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan de développement local obéit à un certain nombre de principes de base. Il s'agit de :

- **La cohésion sociale**

La cohésion sociale au sein de la commune est un facteur déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre réussie d'un plan de développement communal. Elle se traduit par l'adhésion de tous au plan de développement et aux différentes initiatives entreprises pour sa mise en œuvre.

- **L'inclusion sociale**

L'inclusion sociale consiste à faire en sorte que tous les acteurs de la vie locale aient la possibilité de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à la gestion de leur communauté. Elle favorise l'accès de tous les membres de la société sans discrimination aux prises de décisions, aux infrastructures et aux services sociaux.

- **La participation**

C'est une approche par laquelle la possibilité est donnée aux acteurs d'une commune de contribuer à la prise de décision, de prendre part au processus d'élaboration et de mise en œuvre concertée d'un ensemble d'actions et de mesures permettant de valoriser toutes les ressources de leur territoire. Ce principe constitue un aspect très important de la démocratie locale. La participation à divers niveaux, de tous ces acteurs, est un gage de réussite du processus de planification et d'efficacité.

- **La transparence et la reddition de compte**

Les consultations et les prises de décision doivent se faire de manière libre, démocratique et ouverte, favorisant le contrôle citoyen et la bonne gouvernance. La sincérité, l'accessibilité à l'information, et le souci de rendre compte doivent être des éléments clés dans la réalisation de toute action de développement.

- **La subsidiarité**

C'est un principe selon lequel l'Etat, hors des domaines relevant de sa compétence exclusive, ne traite au niveau national que ce qui ne peut être traité, de façon efficace au niveau régional et local. En effet, selon ce principe, une responsabilité doit être prise par le plus proche niveau d'autorité publique compétente pour résoudre un problème donné.

- **La prise en compte de l'équité et du genre**

L'équité et le genre doivent prévaloir dans tout le processus de planification, (préparation, la collecte de données, le choix des priorités, la définition des orientations, la détermination des stratégies et la mise en œuvre et le suivi des actions à mener).

- **La cohérence avec les orientations de niveaux supérieurs**

Le processus d'élaboration du plan de développement communal doit respecter la cohérence avec les orientations stratégiques et politiques définies par les niveaux supérieurs de planification (régionale, nationale et internationale). Les options définies dans ce plan de développement doivent s'articuler avec les priorités nationales de développement qui découlent des documents de référence.

- **La gestion axée sur les résultats**

La gestion axée sur les résultats est une approche de gestion fondée sur

des résultats mesurables répondant aux objectifs et aux cibles définis préalablement en fonction des services à fournir. Elle s'exerce dans un contexte de transparence, de responsabilisation et de flexibilité quant aux moyens utilisés pour atteindre les résultats visés.

- **La durabilité des interventions**

La prise en compte de la durabilité des interventions se résume en la prise en compte de mécanismes de pérennisation des actions à mettre en œuvre. Ainsi les différents projets à planifier doivent prévoir des conditions préalables et hypothèses pendant et après la phase de mise en œuvre. Il s'agit d'expliquer comment la durabilité sera assurée après l'action. Ceci peut inclure les aspects liés au suivi des activités, aux stratégies internes, à l'appropriation, à des plans de communication etc. En d'autres termes, il s'agira de décrire l'autonomie technique et financière du projet à terme.

4.3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES COMMUNALES ET MISE EN COHERENCE AVEC LES ORIENTATIONS NATIONALES

4.3.1. Orientations stratégiques communales

Quatre principales pistes de développement se dégagent de l'analyse de la problématique de développement communal :

- consolidation de la gouvernance locale et renforcement de l'administration communale,
- amélioration de l'accès des populations aux services de base,
- promotion de l'économie locale et lutte contre la précarité sociale,
- gestion durable de l'espace communal et la protection de l'environnement.

4.3.2. Mise en cohérence avec les orientations de développement national

La mise en cohérence des orientations de développement communal avec les orientations nationales vise à assurer une meilleure articulation et une intégration des choix opérés au niveau local, avec les options définies au niveau national.

Il s'agit d'arrimer toutes les orientations de développement communal avec les différents axes stratégiques nationaux notamment, les axes stratégiques du Plan national de développement (PND) 2018-2022 et les axes stratégiques de la déclaration de politique générale (2020-2025) et les ODD.

Cohérence avec les axes stratégiques du PND 2018-2022 et de la déclaration de politique générale (2020-2025)

	Axes stratégiques du PDC de KOZAH 3			
	OS1 : Consolidation de la gouvernance locale et renforcement de l'administration communale	OS2 : Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base	OS3 : Promotion de l'économie locale et lutte contre la précarité sociale	OS4 : Gestion durable de l'espace communal et la protection de l'environnement
Axe stratégique du PND 2018-2022	Axe 3	Axe 3	Axe 1 Axe 2	Axe 1 Axe 3
Axe stratégique de la déclaration de politique générale (2020-2025)	Axe 1	Axe 1	Axe 2 et Axe 3	Axe 3
ODD	ODD 16 et 17	ODD 3, 4 et 6	ODD 1, 2 et 7	ODD 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15

Rappel des axes stratégiques du PND 2018-2022 et de la déclaration de politique générale (2020-2025)

AXES DU PND 2018-2022	AXES DU FEUILLE DE ROUTE 2020- 2025	ODD
Axe 1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région Axe 2 : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives Axe 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion	Axe 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix Axe 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie Axe 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures	1-L'éradication de la pauvreté 2-La lutte contre la faim 3-La santé et le bien-être des populations et des travailleurs 4-L'accès à une éducation de qualité 5-L'égalité entre les sexes 6-L'accès à l'eau salubre et l'assainissement 7-L'accès à une énergie propre et d'un coût abordable 8-Le travail décent et la croissance économique 9-La promotion de l'innovation et des infrastructures durables 10-La réduction des inégalités 11-La création de villes et de communautés durables 12-La production et la consommation responsable 13-La lutte contre le changement climatique 14-La protection de la faune et de la flore aquatiques 15-La protection de la faune et de la flore terrestres 16-La paix, la justice et des institutions efficaces 17-Le renforcement des partenariats pour les objectifs mondiaux

4.4. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

4.4.1. Objectif global

Le PDC de la commune Kozah3 vise de manière globale à améliorer le bien-être social et la cohésion sociale à travers une gouvernance locale performante et la mise en place des infrastructures de désenclavement et des services sociaux de base, culturels et touristiques de qualité, accessibles à tous et capables d'impulser une économie locale forte, inclusive et durable.

4.4.2. Objectifs spécifiques

En lien avec les orientations stratégiques, les objectifs spécifiques suivants sont déclinés :

- consolider la gouvernance locale et renforcer l'administration communale,
- améliorer l'accès des populations aux services de base,
- promouvoir l'économie locale et la création de la richesse,
- assurer une gestion durable de l'espace communal et protéger l'environnement.

4.5. AXES D'INTERVENTION

4.5.1.Consolidation de la gouvernance locale et renforcement de l'administration communale

Il s'agit de :

- l'amélioration du cadre organisationnel communal et le renforcement des capacités techniques du conseil communal ;
- l'amélioration de la mobilisation de ressources et la diversification des ressources financières ;
- le renforcement des capacités techniques du personnel communal et l'amélioration du cadre de travail de l'administration communale ;
- la promotion de la gouvernance partagée et la gestion participative des affaires de la cité.

4.5.2.Amélioration de l'accès des populations aux services de base

Il s'agit de :

- l'amélioration de la praticabilité du réseau routier et la mobilité des personnes et des biens dans la commune et de la commune vers d'autres collectivités ;

- le développement des infrastructures de transport et désenclavement des différentes zones de production ;
- l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable, aux infrastructures et services de santé, d'hygiène et de l'assainissement
- l'extension de la couverture électrique et la promotion des énergies renouvelables dans la commune ;
- la consolidation de l'accès à l'éducation de base et à la formation professionnelle ;
- le développement des cadres de promotion des activités sportives et de loisirs dans la commune.

4.5.3.Promotion de l'économie locale et lutte contre la précarité sociale

Il s'agit de :

- développement de l'entrepreneuriat et la valorisation des produits locaux ;
- la structuration et l'encadrement des acteurs du monde agricole et le développement de l'agriculture biologique ;
- développement des infrastructures marchandes et touristiques.

4.5.4.Gestion durable de l'espace communal et la protection de l'environnement

Il sera question de :

- l'élaboration et la mise en œuvre des outils de gestion durable du territoire ;
- recensement et la sécurisation des réserves administratives, la viabilisation des zones de peuplement et la lutte contre la dégradation et l'accaparement des terres dans l'espace communal ;
- la restauration de la couverture végétale et la création des forêts communautaires.

5.7. CADRE LOGIQUE

Logique horizontale verticale	Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources et Moyens de Vérification (SMV)	Hypothèses
Impact : Les conditions de vie et de travail des populations de la commune de Kozah 3 sont améliorées	☐ Taux de population ayant ses conditions de vie améliorées ; ☐ Taux de la population ayant un travail décent ; ☐ Taux d'incidence de la pauvreté	• Rapport d'enquêtes (lourdes ou légères) • Statistiques nationales (MICS, EHCVM, etc.)	
Effet 1 : la gouvernance communale et la participation citoyenne sont renforcées	☐ Nombre de sessions ordinaires du Conseil municipal ☐ Nombre de sessions extraordinaire du Conseil Communal (CC) ☐ Nombre de commissions permanentes fonctionnelles ; ☐ Taux de représentativité des femmes dans le Conseil Municipal (CM) ; ☐ Nombre de services techniques créés et fonctionnels ; ☐ Nombre de décision du conseil communale prises et exécutées ; ☐ Taux de participation ou de contribution des populations dans l'exécution des projets communaux ; ☐ Proportion des femmes dans les instances de prise de décision au niveau communal ; ☐ Proportion des femmes, des jeunes et personnes handicapées, participant à la gestion des affaires locales ; ☐ Taux de satisfaction des usagers des services administratifs communaux ; ☐ Taux d'exécution du budget ☐ Taux d'exécution du PAI ; ☐ Pourcentage des contribuables qui paient spontanément leurs impôts et taxes	• Rapports des activités • Rapport d'enquêtes légères ou lourdes	☐ Stabilité et volonté politiques

Logique horizontale verticale	Logique	Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources et Moyens de Vérification(SMV)	Hypothèses
Ex1.1. Les missions des organes de gestion de la commune sont maîtrisées et bien assumées		☐ Nombre de sessions ordinaires et extraordinaires de Conseil par an ; ☐ Nombre de réunions/commission permanentes/an ; ☐ Nombre de services disposant d'un cahier de charges bien défini et exécuté	• Délibérations • Comptes rendus et Procès-verbaux • Arrêtés municipaux	☐ Les textes clarifiant les compétences sont pris et exécutés
	Ex1.2. La mobilisation des ressources financières communales a accru et la gestion financière est efficace	☐ Taux de recouvrement des ressources internes ; ☐ Taux d'investissement de la commune ; ☐ Proportion des recettes propres ; ☐ Nombre de contribuables recensés et en règle avec le fisc	• Budgets primitifs • Comptes administratifs	☐ Le civisme fiscal est acquis dans la commune
Ex1.3. Le cadre de travail est modernisé, les capacités du personnel administratif sont renforcés et les usagers des services de la municipalité sont satisfaits des prestations communales		☐ Hôtel de ville construit ☐ Nombre de bureau équipé ☐ Nombre de matériel et équipement de travail acquis ; ☐ Existence d'un outil de suivi évaluation du personnel ; ☐ Organigramme fonctionnel ; ☐ Nombre de personnel qualifié recruté ; ☐ Nombre de matériels et équipement de travail acquis ; ☐ Nombre de personnel formé/recyclé ; ☐ Délai d'obtention des actes d'état civil et administratifs ; ☐ Nombre de requêtes des citoyens ayant obtenu satisfaction	• Fichier du personnel de la mairie • PV de réunions • PV de réception • Arrêtés, décisions municipaux et note de service • Enquête de satisfaction • Sondage par sms • Rapports	☐ La volonté de l'Etat d'accompagner les collectivités ☐ Accroissement des ressources de la mairie ☐ Suivi et évaluation du personnel de la municipalité en vigueur

Logique horizontale verticale	Logique	Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources et Moyens de Vérification(SMV)	Hypothèses
Ex 1.4. Les citoyens sont informés des décisions et initiatives des autorités communales et participent au développement de la commune		☐ Nombre de décisions prises et vulgarisées; ☐ Nombre et catégorie de personnes impliquées lors des vulgarisations des décisions ; ☐ Plan de communication élaboré et exécuté ☐ Taux de participation des citoyens aux initiatives des autorités communales ☐ Nombre d'initiatives communautaires réalisées ; ☐ Nombre de PAV élaborés, mis en œuvre et évalués en lien avec le PDC; ☐ Nombre de ODB fonctionnels	• Plan de communication • Rapport de suivi (collecte de routine) • Rapports d'enquêtes légères de suivi-évaluation • Rapports des activités ODB • Rapport PAI (Plan Annuel d'Investissement)	☐ L'engagement effectif des citoyens ☐ L'encouragement et le soutien de tous les acteurs ☐ Les moyens pour leur participation sont disponibles
	Ex 1.5. Les différentes couches socio-professionnelles y compris, les personnes handicapées et les femmes sont impliquées dans la bonne gestion des affaires de la commune et apportent leur contributions à l'épanouissement de la commune	☐ Nombre d'organisations féminines et de personnes handicapées formées ; ☐ Nombre d'activités socioculturelles organisées par les femmes ; ☐ Nombre de femmes impliquées dans les bureaux ODB ☐ Nombre de femmes leader politique	• Rapport de suivi (collecte de routine) • Rapports d'enquêtes légères de suivi-évaluation	☐ L'engagement effectif des femmes, jeunes et des personnes handicapées ☐ L'encouragement et le soutien de tous les acteurs
Ex 1.6. La sécurité des personnes et des bien est assurée ainsi que le vivre ensemble		☐ Nombre de comité locaux de lutte contre l'extrémisme violent fonctionnel ☐ Nombre de brigade de gendarmerie et de commissariat fonctionnel ☐ Nombre de gendarmes et de policiers par habitants ☐ Taux de criminalité ; ☐ Nombre de braquages ; ☐ Nombre de services/postes et d'agents de sécurité ; ☐ Fréquence des plaintes ; ☐ Niveau de quadrillage de la commune	• Rapports des brigades et commissariats • Bilans périodiques • Procès-verbaux	☐ Renforcement du dispositif sécuritaire dans la commune ☐ Sensibilisations sur l'éducation civique ☐ Collaboration de la population

Logique horizontale Logique verticale	Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources et Moyens de Vérification (SMV)	Hypothèses
Ex 1.7. Le PDC est exécuté, suivi et évalué	☐ Taux d'exécution du PAI ☐ Taux d'exécution du PDC	• Rapport périodique de suivi-évaluation du PDC (rapports mensuel-trimestriels-semestriels et annuel) • Budgets primitifs • Comptes administratifs	☐ L'engagement effectif de tous les acteurs de développement ☐ Forte mobilisation et bonne gestion des ressources

Logique horizontale Logique verticale	Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources et Moyens de Vérification (SMV)	Hypothèses
	☐ Taux net de scolarisation ; ☐ Taux d'alphabétisation ; ☐ Taux de réussite aux différents examens ; ☐ Taux d'abandon scolaire ; ☐ Proportion des enfants handicapés scolarisés ; ☐ Taux de desserte réelle en eau potable ; ☐ Pourcentage de ménages ayant accès à des latrines durables ; ☐ Taux de morbidité des maladies liées au péril fécal ; ☐ Couverture vaccinale des enfants par tranche d'âge (de 0-11 mois) et des femmes enceintes ; ☐ Taux de mortalité infantile ; ☐ Taux de mortalité maternelle ; ☐ Couverture en planification familiale ; ☐ Prévalence des IST/VIH ; ☐ Taux de morbidité lié au paludisme ; ☐ Taux de morbidité lié aux maladies diarrhéiques ; ☐ Taux de fréquentation des centres de santé ; ☐ Pourcentage d'utilisateurs de centres de santé ayant bénéficié de soins de qualité ; ☐ Taux d'accès aux logements décentes	• Rapport d'activités des services déconcentrés • Rapport d'enquêtes légères ou lourdes	□ Déconcentration et décentralisation effectives □ Mise en place d'organes élus fonctionnels
Effet 2 : l'accès durable et inclusif des populations aux services de base est amélioré			

Logique horizontale Logique verticale	Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources et Moyens de Vérification (SMV)	Hypothèses
Ex 2.1. L'éducation fondamentale de qualité est accessible à tous	☐ Nombre d'établissements scolaires accessibles à tous les enfants y compris les enfants handicapés ; ☐ Ratio élèves/enseignants ; ☐ Nombre de salles de classe construites ou réhabilitées ☐ Taux de scolarisation/Taux d'abandon ; ☐ Le taux de réussite/redoublement ; ☐ Proportion des enfants passant par le cycle préscolaire ; ☐ Nombre de cantines scolaires fonctionnelles	• Les rapports d'activités, • Enquêtes statistiques	☐ La mise en œuvre effective du plan sectoriel de l'éducation
Ex 2.2. Les activités sportives, socio-culturelles et récréatives sont réalisées	☐ Nombre d'infrastructures sportives construites ; ☐ Nombre de salles de loisirs et de centres culturels construits ; ☐ Nombre d'agent qualifié recruté ; ☐ Nombre de centres de formation sportif et culturel ☐ Taux de fréquentation et d'utilisation des infrastructures ☐ Nombre de disciplines sportives promues dans la Commune ☐ Nombre de compétitions sportives sur le plan communal	• Rapport d'activités • Enquêtes	☐ Disponibilité des réserves administratives devant abriter les structures ☐ Volonté politique en matière de promotion de la culture et le sport
Ex 2.3. Les emplois décents sont créés	☐ Nombre d'emplois décents créés ☐ Taux de chômage ; ☐ Taux de sous-emploi	• Enquêtes EHC\VM • Rapport d'activités des PME/PMI	☐ La volonté politique et les conditions de création des emplois existent

Logique horizontale Logique verticale	Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources et Moyens de Vérification (SMV)	Hypothèses
	☐ Nombre de centres de santé construits ; ☐ Proportion de centres de santé réhabilités ; ☐ Nombre de personnel qualifié disponible dans les centres de santé ; ☐ Ratio malades/médecin ; ☐ Ratio malades/infirmiers ; ☐ Proportion de centres de santé équipés ; ☐ Nombre de décès maternels de causes obstétricales dans les formations sanitaires ; ☐ Nombre de femmes enceintes ayant bénéficié de la subvention de la césarienne ; ☐ Nombre de jours de rupture d'un médicament essentiel générique au cours du mois ☐ Taux de desserte ; ☐ Nombre de forages fonctionnels ☐ Nombre de sources d'approvisionnement d'eau potable ☐ Nombre dépotoirs intermédiaires aménagés ☐ Nombre ménages dotés latrines améliorés ; ☐ Nombre d'équipements d'assainissement acquis ☐ Quantité de déchets déchargés ; ☐ Taux de déchets valorisés ;	• Revues d'activités. • Rapports d'activités ; • Rapport d'enquêtes	☐ Volonté politique effective en matière de couverture sanitaire ☐ Disponibilité de PTF pour la mobilisation du financement
Ex2.4. L'accès de la population aux services de santé de base, à d'eau potable et aux infrastructures d'assainissement est amélioré Ex2.5. L'inclusion sociale et la prise en compte de l'équité et du genre sont promues	☐ Nombre d'actions d'assistance sociale ; ☐ Montant du budget prévu et réalisé pour l'assistance sociale ; ☐ Nombre d'actions en faveur des femmes et des personnes handicapées	• Budgets primitifs, • Comptes administratifs, • Rapport PAI	☐ La volonté des autorités communales pour la prise en compte de l'inclusion sociale dans la planification locale

Effet 3 : les infrastructures de soutien à la croissance sont modernisées et contribuent au développement d'une économie locale durable et créatrice d'emplois	☐ Nombre de km de routes et pistes réhabilitées ; ☐ Nombre de km de routes et pistes ouvertes ; ☐ Taux de couverture en énergie électrique pour ménages et les entreprises; ☐ Pourcentage de personne ayant accès aux TIC	• Rapports d'activité • Rapport d'enquêtes légères ou lourdes	☐ Stabilité politique ☐ Environnement économique national et sous régional favorable
Ex3.1. Les différentes localités de la commune sont désenclavées et la mobilité des personnes et des biens est assurée	☐ Nombre de km de piste ouverte/aménagée ; ☐ Nombre de km de routes ouverte/aménagée ; ☐ Nombre de km de routes et pistes réhabilités ; ☐ Trafic routier	• Services des travaux publics • Voirie de la commune ; • le plan d'urbanisation ; • Rapports d'activités	☐ La volonté de la politique nationale de doter les communes d'infrastructures routières est maintenue ☐ La prise en compte de l'aménagement de la voirie urbaine dans le budget annuel ☐ La mobilisation des ressources extérieures
Ex3.2. Des sources énergétiques durables sont disponibles et accessibles	☐ Taux d'abonnement à la CEEF; ☐ Longueur d'extension ; ☐ Types d'énergie renouvelable utilisés ; ☐ Volume d'énergie renouvelable produit et utilisé ; ☐ Nombre de ménages utilisant le gaz domestique ; ☐ Nombre de ménages utilisant l'énergie renouvelable ☐ Nombre de lampadaires installés et fonctionnels	• CEET : Rapports • Enquêtes	☐ La volonté politique ☐ La disponibilité des ressources financières

Ex3.3. L'accès à l'information et aux services des TIC est facilité	☐ Nombre d'écoles et centres d'apprentissage disposant de centre informatique ☐ Nombre de centres informatiques fonctionnels ☐ Taux d'accès à la communication et à l'information ; ☐ Nombre de canaux de communication ☐ Nombre d'espaces publics de connexion (Wi-Fi) ☐ Taux d'abonnement aux réseaux de téléphonie mobile ☐ Taux d'utilisation de radios-télévisions	• Services Communications et télécommunication : Rapports d'activité	☐ La volonté politique en rapport à l'accès à l'information
Ex3.4. Les infrastructures marchandes de qualité sont disponibles et accessibles aux populations	☐ Nombre d'infrastructures marchandes aménagées (marchés, gare routière, points de stationnement) ☐ Nombre de foires et sites d'exposition des produits aménagés	• Rapports d'activités de la chambre du commerce • Rapports d'activités de la mairie	☐ Disponibilité des partenaires à accompagner les entrepreneurs locaux ☐ Engagement de la population

Ex3.5. La production végétale et animale et la transformation locale ont augmenté et la pauvreté est diminuée	☐ Nombre d'infrastructures de maîtrise de l'eau construites ☐ Nombre d'OP et producteurs formés sur les bonnes pratiques agricoles/d'élevage ☐ Nombre d'OP et producteurs ayant accès à la terre et aux cré-dits agricoles ☐ Nombre d'OP et producteurs équipés ☐ Nombre de ZAAP et leur superficie ☐ Superficie des basfonds aménagés pour les cultures de contre-saison ☐ Nombre et nature des équipements de transformation des produits locaux installés ☐ Quantité de production des unités de transformation ; ☐ Nombre d'emploi générés par ces unités ;	• Rapports des services techniques et ONG évoluant dans la Commune • Enquêtes statistiques sectorielles • Rapport de formation des OP/producteurs • Rapports d'activités de la chambre du commerce • Rapports d'activités de la mairie • Rapports d'activité de Direction préfectorale de l'Agriculture et de l'Elevage et de Direction des Statistiques agricoles	☐ Disponibilité des partenaires à accompagner les entrepreneurs locaux ☐ Engagement de la population ☐ Un climat des affaires favorable
--	--	---	--

Ex3.6. Les activités commerciales de la Commune sont florissantes	☐ Nombre d'infrastructures marchandes construites ou réhabilitées ☐ Nombre de séance de sensibilisation sur le civisme fiscal ☐ Nombre de contribuables, ☐ Nombre de marchés créés et construits ☐ Nombre de hangars de marché construits/réhabilités	• Rapports des services techniques de la Commune • Répertoire/fichier des contribuables • Rapports d'activités des services en charge du Commerce	☐ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ; ☐ Engagement des populations et de la diaspora ; ☐ La paix sociale et la sécurité
Ex3.7. Les activités artisanales, culturelles, touristiques et de loisirs sont valorisés	☐ Volume de recettes artisanales et culturelles mobilisées ☐ Nombre de touristes enregistrés ☐ Nombre d'acteurs cultures/artisans dans la Commune ☐ Nombre d'acteurs culturels/d'artisans formés, ☐ Nombre d'artisans installés ☐ Nombre de centre de formation artisanale créées, ☐ Nombre de centres culturels construits ☐ Nombre sites touristiques aménagés ☐ Nombre de sites touristiques et de loisirs mis en valeur ☐ Nombre de centre sportif et de loisirs construits	• Rapports des services techniques de la Commune • Enquêtes statistiques sectorielles • Rapports d'activités de la Commune • Répertoire/fichier des responsables de restaurants	☐ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ; ☐ Engagement des populations et de la diaspora ; ☐ La paix sociale et la sécurité

Effet 4 : l'aménagement du territoire est promu, la gestion de l'espace communal et des ressources naturelles est durable et harmonieuse	☐ Taux d'urbanisation ☐ Taux de couverture végétale ; ☐ Taux de dégradation des sols ;	• Résultats d'étude d'enquêtes légères et lourdes sur le niveau de satisfaction des populations. • outils de planification disponibles à la Mairie • Rapports d'activités	☐ Moyens financiers et techniques sont disponibles ☐ Stabilité politique
Ex4.1. L'aménagement et la gestion de l'espace communal est maîtrisée et harmonieuse	☐ Nombre de documents d'urbanisme élaborés ; ☐ Nombre de parcelles viabilisées (lotissement) ; ☐ Ne Nombre de personnes ayant obtenu le permis de construire ; ☐ Nombre de panneaux de délimitation de la commune ☐ Taux de ménages habitants dans un cadre de vie décent ; ☐ Nombre de plants reboisés et entretenus ; ☐ Nombre d'espèce de plants reboisés ☐ Longueur de rues reboisées ☐ Superficie des espaces communautaires reboisés ☐ Nombre de fours et foyers améliorés dans les ménages utilisés ☐ Superficie d'espaces verts et de forêt communautaire créées ☐ Périmètre de berges des cours d'eau restaurés ☐ Plan climat élaboré et mis en œuvre	• Rapports d'activités • Rapports d'enquêtes légères et lourdes de suivi-évaluation Transfert effectif des compétences en matière d'urbanisme	☐ Mise en œuvre du SDAU ☐ Existence et mise en œuvre des mesures du code foncier adéquat
Ex4.2. Les écosystèmes sont restaurés et préservés	☐ Longueur de rues reboisées ☐ Superficie des espaces communautaires reboisés ☐ Nombre de fours et foyers améliorés dans les ménages utilisés ☐ Superficie d'espaces verts et de forêt communautaire créées ☐ Périmètre de berges des cours d'eau restaurés ☐ Plan climat élaboré et mis en œuvre	• -Rapports d'activités annuelles de la Mairie, de la Direction régionale de l'Environnement et de l'ODEF	☐ La mise en application des textes réglementant les marges de sécurité des cours d'eau ☐ Disponibilité des outils et du personnel technique



Tableau 30 : Synthèse
des activités par projet et
programme

CHAPITRE V : PROGRAMMATION

5.1. SYNTHESE DES ACTIVITES PAR PROJET ET PROGRAMME

Pour répondre aux enjeux de développement et relever les défis internes liés à la gouvernance locale, la commune Kozah 3 compte réaliser 7 programmes à travers 21 projets spécifiques et 125 activités. La synthèse des activités par programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 30 : Synthèse des activités par projet et programme

N°	OBJECTIFS SPECIFIQUES	Programmes	Projets	Activités
1	Consolider la gouvernance locale et renforcer l'administration communale	Programme 1	Renforcement de la gouvernance locale et consolidation institutionnelle de la Commune	
		Projet 1.1	Renforcement de la gouvernance locale	12
		Projet 1.2	Amélioration de la mobilisation des ressources financières de la commune	5
		Projet 1.3	Amélioration des conditions de travail et des prestations de services aux usagers	11
		Programme 2	Communication pour le développement, promotion de la participation citoyenne à l'action publique et consolidation de la cohésion sociale	
		Projet 2.1	Amélioration de la stratégie de communication de la mairie	6
		Projet 2.2	Promotion du civisme et incitation à la participation citoyenne	8
		Projet 2.3	Renforcement de la sécurité des personnes et des biens et amélioration de la cohésion sociale	4
2	Améliorer l'accès des populations aux services de base	Programme 3	Amélioration de l'accès à l'éducation de base, à la formation professionnelle et à l'emploi	
		Projet 3.1	Amélioration de l'accès à l'éducation de base de qualité, de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation	10
		Projet 3.2	Développement des activités sportives, socio-culturelles et récréatives	3
		Projet 3.1	Formation professionnelle et développement de l'entrepreneuriat	2
		Programme 4	Amélioration de l'accès aux soins de santé primaire, à la protection sociale, à l'eau potable et à l'hygiène et assainissement	
		Projet 4.1	Amélioration de l'accès universel aux soins primaires, de la nutrition saine et de la gestion des urgences sanitaires	5
		Projet 4.2	Amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement	10
		Projet 4.3	Protection sociale, promotion de l'équité et du genre	2
3	Promouvoir l'économie locale et la création de la richesse	Programme 5	Modernisation des infrastructures de soutien à l'économie locale	
		Projet 5.1	Développement des infrastructures de transport et amélioration de la mobilité des personnes et des biens	7
		Projet 5.2	Amélioration de l'accès aux énergies dans la Commune	3
		Projet 5.3	Facilitation de l'accès aux TIC au profit du développement local	3
		Programme 6	Développement des pôles de transformation et de promotion de l'économie locale basée sur la valorisation des potentialités locales	
		Projet 6.1	Soutien aux activités agro-sylvo-pastorales et à l'agro-industrie	11
		Projet 6.2	Dynamisation des activités commerciales	5
		Projet 6.3	Promotion de l'artisanat, des PME/PMI, de la culture, et de l'éco-tourisme	6
4	Assurer une gestion durable de l'espace communal et protéger l'environnement	Programme 7	Aménagement et gestion durable de l'espace communal et protection de l'environnement	
		Projet 7.1	Aménagement et gestion durable de l'espace communal	8
		Projet 7.2	Lutte contre le réchauffement climatiques et gestion rationnelle des ressources naturelles	4
	Total	7 programmes	21 projets	125

5.2 . PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Tableau 31 : Programmation pluriannuelle

Projet	Résultats attendus	Code	Activités	Unité	Qtité	Localisation	Période					Respon- sable	Acteurs impliqués
Programme 1 : Renforcement de la gouvernance locale et consolidation institutionnel de la Commune													
Projet 1.1 Renforcement de la gouver- nance locale	Ex1.1. Les missions des organes de gestion de la commune sont maîtrisées et bien assumées	A1.1.1	Renforcer les capacités des élus sur la bonne gouvernance locale	formation	10	Awandjelo	2	2	2	2	2	Maire	conseil municipal, PTF
		A1.1.2	Organiser les sessions communales du conseil municipal	session	20	Awandjelo	4	4	4	4	4	Maire	conseil municipal, STD, CDB, Chefferie, OSC PTF
		A1.1.3	Organiser les sessions extraordinaires du conseil municipal	session	5	Awandjelo	1	1	1	1	1	Maire	conseil municipal, STD, CDB, Chefferie, OSC PTF
		A1.1.4	Organiser les rencontres des commissions permanentes	rencontres	10	Awandjelo	2	2	2	2	2	Prési- dent de commis- sion	conseil municipal
		A1.1.5	Organiser des rencontres trimestrielles de par- tage et d'échanges entre le conseil municipal et les citoyens	rencontres	20	Kozah 3	4	4	4	4	4	Maire	Le conseil municipal, chef- ferie, les CDB, OSC, PTF
		A1.1.6	Elaborer le cahier de charges et le cadre de mesure de rendement du personnel	cahier de charge	3	M a i r i e d'Awandjelo	1					Maire	Le conseil municipal, SG, Ministère en charge de la décentralisation
		A1.1.7	Renforcer les capacités technique du personnel administratif et technique	session de formation	10		2	2	2	2	2	Maire	Le conseiller municipal, PTF
		A1.1.8	Recruter le personnel technique additionnel qualifié	technicien	10		2	2	2	2	2	Maire	Le conseil municipal, Minis- tère en charge de la décen- tralisation
	A1.1.9	Editer, imprimer et vulgariser le PDC	Forfait	1	Kozah 3	1					Maire	Le conseil municipal, chef- ferie, les CDB, OSC, PTF	
	Ex 1.7. Le PDC est exécuté, suivi et évalué	A1.1.10	Elaborer, mettre en œuvre et suivre les PAI pour la mairie	PAI	5	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	Le conseil municipal, les CDB, Chefferie, OSC, PTF
		A1.1.11	Réaliser l'évaluation à mi-parcours et finale du PDC et son actualisation,	Evaluation	2				1		1	Maire	Le conseil municipal, chef- ferie, les CDB, OSC, PTF
		A1.1.12	Actualiser le fichier communal des contri- buables	Actualisation	5		1	1	1	1	1	Maire	Le conseil municipal, chef- ferie, les CDB, OSC, PTF
A1.2.1		Sensibiliser les opérateurs économiques et les citoyens sur le civisme fiscal			Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	Le conseil municipal, chef- ferie, les CDB, OSC, PTF, OTR	
Projet 1.2 : Amélioration de la mobi- lisation des ressources financières de la commune	A1.2.2	Mettre en place un Comité locale de mobilisa- tion de ressources financières pour financer les investissements	Comité	1	Kozah 3	1					Maire	Le conseil municipal, chef- ferie, les CDB, OSC, PTF, OTR, diaspora	
	A1.2.3	Former et équiper les agents de collecte	Formation	5	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	Le conseil municipal, les CDB, OSC, PTF	
	A1.2.4	Mettre en place un point focal partenariat et coopération décentralisée et renforcer ses capacités	Point focal	5	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	Le conseil municipal, les CDB, OSC, PTF	
	A1.2.5	Organiser les missions d'échange d'expérience avec d'autres communes au niveau national et sous régional	Missions	10	Kozah 3	2	2	2	2	2	Maire	le conseil municipal, OSC, PTF, ministère en charge de la décentralisation	

Projet	Résultats attendus	Code	Activités	Unité	Qtité	Localisation	Période					Respon- sable	Acteurs impliqués	
Projet 1.3 : Amélioration des conditions de travail et des pres- tations de services aux usagers	Ex1.3. Le cadre de travail est modernisé, les capacités du personnel administratif sont renforcés et les usagers des services de la municipalité sont satisfaits des prestations communales	A1.3.1	Faire un plaidoyers pour la construction et l'équipement de l'hôtel de ville de la Commune	Hôtel de ville	1	Kozah 3	1	1	1			Maire	Le conseil municipal, OSC, PTF, diaspora	
		A1.3.2	Rendre opérationnel les centres d'état civil annexes	CEC	5	Kozah 3	3	1	1			Maire	Le conseil municipal, les CDB, OSC, PTF, diaspora	
		A1.3.3	Digitalisation des offres de services	Service	3			1	1	1	1		Maire	Le conseil municipal, les CDB, OSC, PTF, ministère en charge de la digitalisation
		A1.3.4	Doter les services municipaux de matériels informatiques	Service	6	M a i r i e d'Awandjelo	3	3				Maire	Le conseil municipal, OSC, PTF, diaspora	
		A1.3.5	Doter les services municipaux en Véhicule de service	Véhicule	1	M a i r i e d'Awandjelo		1				Maire	Le conseil municipal, OSC, PTF, diaspora	
		A1.3.6	Doter les services municipaux de moto tout terrain	Moto	6	M a i r i e d'Awandjelo	2		2		2	Maire	Le conseil municipal, OSC, PTF, diaspora	
		A1.3.7	Doter les services municipaux en matériels techniques	Service	3	M a i r i e d'Awandjelo		2		1		Maire	Le conseil municipal, OSC, PTF, diaspora	
		A1.3.8	Equiper les services municipaux en mobiliers	Service	5	M a i r i e d'Awandjelo	1	2	1	1		Maire	Le conseil municipal, OSC, PTF, diaspora	
		A1.3.9	Doter la mairie du matériel de sonorisation complet	Matériel	1	M a i r i e d'Awandjelo		1				Maire	Le conseil municipal, OSC, PTF, diaspora	
		A1.3.10	Installer un réseau de connexion internet Wi-Fi à la Mairie	Réseau		M a i r i e d'Awandjelo	1					Maire	Le conseil municipal, OSC, PTF, diaspora	
		A1.3.11	créer d'une plateforme numérique cartographique WEB des contribuables	Plateforme	1	M a i r i e d'Awandjelo					1	Maire	Le conseil municipal, OSC, PTF, diaspora	
Programme 2 : Communication pour le développement, promotion de la participation citoyenne à l'action publique et consolidation de la cohésion sociale														
Projet 2.1 : Amélioration de la stratégie de communica- tion de la mairie	Ex 1.4. Les citoyens sont informés des décisions et initiatives des autorités communales et participent au développement de la commune	A2.1.1	Elaborer un plan de communication communal et le mettre en œuvre	Plan	2	Kozah 3	1	1				Maire	SG, cellule de communication, EPTF	
		A2.1.2	Créer d'un site internet	Site	1		1					Maire	SG, cellule de communication, EPTF	
		A2.1.3	Installer une radio communautaire pour la diffusion quotidienne des émissions sur la citoyenneté, la protection de l'environnement et la promotion de la culture	Radio	1	Kozah 3		1				Maire	Le conseil municipal, les PTF	
		A2.1.4	Mettre en place des tableaux de publication dans la commune	Tableau	10		5	5				Maire	le conseil municipal, les ONG, les PTF, la population	
		A2.1.5	Créer un Bulletin d'information Trimestriel de la commune	Bulletin	1			1				Maire	le conseil municipal, les ONG, les PTF, la population	

Projet	Résultats attendus	Code	Activités	Unité	Qtité	Localisation	Période					Respon- sable	Acteurs impliqués
							A1	A2	A3	A4	A5		
Projet 2.2 : Promotion du civisme et incitation à la participation citoyenne	Ex 1.5. Les différentes couches socio-professionnelles y compris, les personnes handicapées et les femmes sont impliquées dans la bonne gestion des affaires de la cité et apportent leur contributions à l'épanouissement de la commune	A2.2.1	Mettre en place des affiches d'enseignement à la participation citoyenne sur tout le territoire de la commune	affiche	6	Kozah 3	6					Maire	le conseil municipal, les ONG, les PTF, la population
		A2.2.2	Instituer des activités citoyennes périodiques	Activité	60	Kozah 3	12	12	12	12	12	Maire	le conseil municipal, les ONG, les PTF, la population
		A2.2.3	Renforcer les capacités des organisations et associations féminines et des jeunes sur la participation citoyenne, le contrôle citoyen de l'action publique et l'engagement politique	Session de formation	10	Kozah 3	2	2	2	2	2	Maire	Le conseil municipal, les ONG, les PTF, les femmes
		A2.2.4	Instituer un prix de récompense des leaders de la commune (Homme, femme et jeune)	Prix	15	Kozah 3	3	3	3	3	3	Maire	Le conseil municipal, les PTF, les femmes et jeunes filles
		A2.2.5	Appuyer l'engagement des personnes handicapées dans la politique de développement	appui	5	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	OSC, les personnes handicapées, PTF
		A2.2.6	Mettre en place le bureau du citoyen	Bureau	1	Kozah 3	1					Maire	le conseil municipal, les ONG, les PTF, la population
		A2.2.7	Mettre en place le quadrilogue	Quadrilogue	1	Mairie d'Awand-jelo		1				Maire	Le conseil municipal, les services déconcentrés de l'Etat, les ONG, les PTF
		A2.2.8											
			Dynamiser les CDB (CVD, CCD, CDQ) et mettre en place une faïtière	Appui	1	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	SG, ANADEB, les ODB, les chefs traditionnels, PTF

Projet	Résultats attendus	Code	Activités	Unité	Qtité	Localisation	Période					Respon- sable	Acteurs Impliqués
							A1	A2	A3	A4	A5		
Projet 2.3 : Renforcement de la sécurité des personnes et des biens et amélioration de la cohé- sion sociale		A2.3.1	Faire le plaidoyer pour la mise en place d'une brigade de gendarmerie et d'un commissariat de police	Plaidoyer	5	Kpinzindé	1	1	1	1	1	Maire	Conseil municipal, le ministère de la sécuri- té, la population
		A2.3.2	appuyer et coordonner les activités des comités cantonaux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent	Appui-Co- ordination	10	Kozah 3	2	2	2	2	2	Maire	Le conseil municipal, le CPLEV, Chefs de can- tons, les ODB, ANPC, population
	Ex 1.6. La sécurité des personnes et des biens est assurée ainsi que le vivre ensemble	A2.3.3	Mettre en place un fonds d'aide sociale destiné à accompagner les populations vulnérables et les cas sociaux	Fond	5	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	Le conseil municipal, OSC, PTF, Service de l'action sociale
		A2.3.4	Mettre en place un comité de réflexion sur la toponymie et la résolution des questions frontalières	Comité	1	Kozah 3	1					Maire	Le conseil municipal, les chefs traditionnels, les personnes res- sources
Programme 3 : Amélioration de l'accès à l'éducation de base, à la formation professionnelle et à l'emploi													

Projet	Résultats attendus	Code	Activités	Unité	Qté	Localisation	Période					Respon- sable	Acteurs Impliqués
							A1	A2	A3	A4	A5		
Projet 3.1 Amélioration de l'accès à l'éducation de base de qualité, de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation	Ex 2.1. L'éducation fondementale de qualité est accessible à tous	A3.1.1	Réhabiliter et équiper les bâtiments scolaires	Nombre	5	KPINZINDE, AWANDJELLO	1	1	1	1	1	Maire	Conseil municipal, les PTF, DRE, IEPP, CDB
		A3.1.2	Construire et équiper des bâtiments scolaires de trois classe	Nombre	5	Kpalassi, Kougouyou, Wékeli, Sombou et N'djessio	1	1	1	1	1	Maire	conseil municipal, les PTF, DRE, IEPP, CDB
		A3.1.3	Construire et équiper des jardins d'enfants	Nombre	2	Gnekereda, Kougouyou.		1		1		Maire	La Mairie les PTF, DRE, IEPP, Conseil municipal, CDB
		A3.1.4	Construire deux cases d'alphabétisation et recruter des formateurs andragogues	Nombre	2	Tchévenda, Adomdè			1	1		Maire	conseil municipal, Action sociale, ONGs, PTF, CDB
		A3.1.5	Faciliter l'accès aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement dans les établissements scolaires	Nombre	5	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	PTF, Hydraulique, DHAB, Conseil municipal, CDB
		A3.1.6	Faciliter l'accès aux infrastructures d'eau potable dans les établissements scolaires										
		A3.1.7	Faciliter l'accès à l'énergie dans les établissements scolaires	Nombre	2	Kozah 3			1	1		Maire	La Mairie, les PTF
		A3.1.8	Construire des rampes dans les ETS scolaires;	Nombre	5	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	Conseil municipal, les PTF, IEPP, DRE, PTF, CDB
		A3.1.9	Instituer un prix pour les meilleurs élèves des deux sexes de la commune	Nombre	100	Kozah 3	20	20	20	20	20	Maire	Conseil municipal, les partenaires financiers, les ONG, DRE, IEPP, CDB
		A3.1.10	Faire un plaidoyer pour la mise en place de plus de cantines scolaires	Nombre	5	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	Conseil municipal, les ONG, les parents d'élèves, IEPP, DRE
Projet 3.2 : Développement des activités sportives, socio-culturelles et récréatives	Ex 2.2. Les activités sportives, socio-culturelles et récréatives sont réalisées	A3.2.1	Construire des infrastructures sportives et des aires de jeux	Nombre	2	Adomdè, Sombou-bas			1	1		Maire	Conseil municipal, les PTF, DR des sports, IP des Sports et Loisirs, CDB
		A3.2.2	Promouvoir le sport en milieu scolaire	Nombre	2	Kozah 3			1			Maire	DR des sports, PTF, DRE, Inspection Prefectorale des Sports
		A3.2.3	Construire et équiper des centres culturels et des maisons des jeunes	Nombre	2	Awandjello et Kpinzindé				1	1	Maire	Conseil municipal, Direction de la culture, les PTF, les ONG, CDB

Projet	Résultats attendus	Code	Activités	Unité	Qtité	Localisation	Période					Respon- sable	Acteurs impliqués
							A1	A2	A3	A4	A5		
Projet 3.3 : For- mation profes- sionnelle et dé- veloppement de l'entrepre- neurial	Ext 2.3. Les em- plois décents sont créés	A3.3.1	Faciliter l'implantation des centres de formation professionnelle en prenant des mesures inci- tatives notamment la construction des centres d'accueil	Nombre	1	Kpinzindé		1				Maire	Conseil municipal, Inspec- tion l'enseig technique, les PTF, les ONG, CDB, CPM
		A3.3.2	Accompagner les jeunes et primo-entrepre- neurs dans la mise en œuvre de leurs plans d'affaires	Nombre	5	Awandjelo et Kpinzindé	1	1	1	1	1	Maire	les PTF, les ONG, les jeunes et primo-entrepreneurs
Programme 4 : Amélioration de l'accès aux soins de santé primaire, à la protection sociale, à l'eau potable et à l'hygiène et assainissement													

Projet	Résultats attendus	Code	Activités	Unité	Qtité	Localisation	Période					Respon- sable	Acteurs Impliqués		
							A1	A2	A3	A4	A5				
Projet 4.1 : Amélioration de l'accès universel aux soins primaires, de la nutrition saine et de la gestion des urgences sanitaires	Ex2.4. L'accès de la population aux services de santé de base, à d'eau potable et aux infrastructures d'assainissement est amélioré	A4.1.1	Réhabiliter et équiper les centres de santé	Nombre	4	Kpangbanziyo, Kpinzindé, Kpindi, Sombou		1	1	1	1	Maire	Conseil municipal, les PTF, les ONG, les COGES, DPS		
		A4.1.2	Faire un plaidoyer pour construire et équiper de nouveaux centres de santé	Plaidoyer	5	Abouda, Wéiou, Adomdè	1		1	1	1	Maire	Conseil municipal, les PTF, les ONG, les COGES, DPS		
		A4.1.3	Faire un plaidoyer pour affecter du personnel de santé qualifié dans les centres de santé	Nombre	5	Abouda, Wéiou, Adomdè, Kpangbanziyo, Kpinzindé, Kpindi, Sombou	1		1	1	1	Maire	le ministère en charge de la santé, les services déconcentrés de l'Etat		
		A4.1.4	Appuyer la surveillance sanitaire et hygiénique et le contrôle sanitaire des restaurateurs publics informels	PM	PM	Kozah 3	PM	PM	PM	PM	PM	Maire	Le conseil municipal, les services d'hygiène et d'assainissement, les restaurateurs		
		A4.1.5	Instituer un comité de surveillance sur les produits alimentaires dans les écoles de la commune	Nombre	5	kozah 3	5					Maire	Le conseil municipal, les services de santé et d'hygiène, les directeurs d'écoles, les parents d'élèves		
		A4.2.1	Réhabiliter les forages du territoire communal	Nombre	5	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	conseil municipal, les PTF, DR hydraulique ONG,CDB		
		A4.2.2	construire des forages photo-voltaïques	Nombre	5	Awandjelo et Kpinzindé	1	1	1	1	1	Maire	Le conseil municipal, les PTF, DR hydraulique , les ONG,CDB		
		A4.2.3	construire des forages à motricité humaine	Nombre	10	Awandjelo et Kpinzindé	2	2	2	2	2	Maire	Le conseil municipal, les PTF, les ONG, DR hydraulique, CDB		
		A4.2.4	Acquérir du matériel de précollecte et d'assainissement	Nombre	2	Awandjelo et Kpinzindé	1	1				Maire	ANASAP, Le conseil municipal, les PTF, les ONG, CDB		
		A4.2.5	Mettre en place une structure communale de collecte, d'acheminement et de gestion des ordures ménagères	Nombre	1	Kozah 3		1				Maire	ANASAP, Le conseil municipal, les PTF, les ONG, CDB		
Projet 4.2 : Amélioration de l'accès universel aux services d'hygiène et à l'assainissement	Ex2.5. L'inclusion sociale et la prise en compte de l'équité et du genre sont promues	A4.2.6	Créer un comité communal d'assainissement et des comités cantonaux d'assainissement	Nombre	3	Awandjelo et Kpinzindé	3					Maire	ANASAP, Le conseil municipal, les PTF, les ONG, CDB		
		A4.2.7	créer des décharges intermédiaires et finale	Nombre	5	Awandjelo et Kpinzindé				3	2	Maire	ANASAP, Le conseil municipal, les PTF, les ONG, DR environnement, CDB		
		A4.2.8	Organiser des séances de sensibilisation sur l'obligation de construire et d'utiliser des latrines familiales	séances	20	Awandjelo et Kpinzindé	4	4	4	4	4	Le conseil municipal	ANASAP, les PTF, les ONG, CDB, DR hydraulique, DPS		
		A4.2.9	Construire des latrines publiques dans les structures publiques (écoles, centres de santé, marchés, etc.)	Nombre	10	Kozah 3	2	2	2	2	2	Le conseil municipal	ANASAP, Le conseil municipal, PTF, ONG, CDB, DR Hydraulique, DPS		
		A4.2.10	Organiser des sensibilisations des citoyens sur les bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité	Nombre	50	Kozah 3	10	10	10	10	10	Le conseil municipal	ANASAP, Le conseil municipal, les PTF, les ONG		
		A4.2.11	Faire un plaidoyer pour la dotation de la commune en camion Benne et camion de vidange	Camion	5	Mairie d'Awandjelo	1	1	1	1	1		ANASAP, Le conseil municipal, les PTF, les ONG		
		A4.3.1	Réhabiliter et équiper les centres sociaux d'Awandjelo et de Kpinzindé	Nombre	2	Awandjelo et Kpinzindé		1	1			Le conseil municipal	Le conseil municipal, DP action sociale, les PTF, les ONG, le CG		
		A4.3.2	Promouvoir et soutenir les associations de développement des femmes, de jeunes et de personnes handicapées	Nombre	5	Kozah 3	1	1	1	1	1	Le conseil municipal	Le conseil municipal, les ONG, les services de promotion sociale, les femmes		
		Programme 5 : Modernisation des infrastructures de soutien à l'économie local													

Programme 5 : Modernisation des infrastructures de soutien à l'économie local

Projet	Résultats attendus	Code	Activités	Unité	Qtté	Localisation	Période					Respon- sable	Acteurs Impliqués
							A1	A2	A3	A4	A5		
Projet 5.1 : Déve- loppement des infrastructures de transport et amélioration de la mobilité des personnes et des biens	Ex3.1. Les différentes localités de la com- mune sont désencla- vées et la mobilité des personnes et des biens est assurée	A5.1.1	Faire le plaidoyer pour l'ouverture de 42 KM de piste et aménagement des pistes y compris construction des ouvrages d'assainissement et de franchissement pour désenclaver les localités difficiles d'accès	Plaidoyer	5	H a l i t è w o u (pont), Kpan- diyéDN djés- s i y o . Kpinzindé-Wé- kéli-Agbang	1	1	1	1	1	Maire	Conseil municipal, les PTF, le service des TP, les ONG
		A5.1.2	Réhabiliter les rues et pistes pour faciliter la mobilité des personnes et des biens	KM	50	Kozah 3	10	10	10	10	10	Maire	Conseil municipal, les parte- naires sociaux, les PTF, les ONG
	Ex3.2. Des sources énergétiques du- rables sont disponible et accessible	A5.1.3	Sensibiliser les transporteurs et les usagers des infrastructures de transport sur le respect du code de la route	Nombre de sensibilisations	10	Kozah 3	2	2	2	2	2	Maire	Conseil municipal, les parte- naires sociaux, les ONG, TP
		A5.1.4	Aménager les aires de stationnement et les gares routières	N o m b r e de gares aménagées	2	Awandjelo et K p i n z i n d é (surtout aux abords des voies princi- pales et les grands marchés)	1	1				Maire	Conseil municipal, les PTF, le service des TP, les ONG, le CG FACT
		A5.1.5	Renforcer la signalisation routière et mettre en place des ouvrages ralentisseurs	Nombre de signalisations et d'ouvrages ralentisseurs	PM	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	Conseil municipal, les PTF, le service des TP, les ONG
Projet 5.2 : Amé- lioration de l'accès aux énergies dans la Commune	Ex3.2. Des sources énergétiques du- rables sont disponible et accessible	A5.1.6	Faire un plaidoyer pour doter les services municipaux en gradaire	Gradiaire	1	Mairie d'Aw- andjelo	1	1				Maire	Conseil municipal, les PTF, le service des TP
		A5.2.1	Plaidoyer pour l'installation dans la commune, des unités de distribution d'énergie de chauffe	Nombre de plaidoyers	3	Awandjelo et Kpinzindé	1	1	1			Maire	Le conseil municipal, les parte- naires sociaux
		A5.2.2	Plaidoyer pour l'accès à l'énergie fossile et à l'énergie solaire pour l'éclairage public et domestique	Nombre de plaidoyers	5	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	Le conseil municipal, les PTF, les services de la CEET,
	Ex3.3. L'accès à l'information aux services des TIC est facilité	A5.2.3	Plaidoyers pour l'extension du réseau électrique MT et BT	Nombre de plaidoyers	5	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	Le conseil municipal, les ser- vices de la CEET
		A5.3.1	Plaidoyer auprès des compagnies de téléphonie pour accroître la couverture du réseau sur le territoire communal	Nombre de plaidoyers	5	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	Le conseil municipal, les compa- gnies de téléphonie,
Projet 5.3 : Facili- tation de l'accès aux TIC au profit du développement local	Ex3.3. L'accès à l'information aux services des TIC est facilité	A5.3.2	Plaidoyer pour la création des centres multimédias	Nombre de plaidoyers	5	Awandjelo et Kpinzindé	1	1	1	1	1	Maire	Le conseil municipal, les opéra- teurs multimédias, les PTF,
		A5.3.3	Sensibiliser les jeunes sur l'utilisation judicieuse des TIC et des réseaux sociaux	Nombre de sensibilisations	5	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	Le conseil municipal, les opéra- teurs des TIC, les ONG

Programme 6 : Développement des pôles de transformation et de promotion de l'économie locale basée sur la valorisation des potentialités locale

Projet	Résultats attendus	Code	Activités	Unité	Qntté	Localisation	Période					Respon- sable	Acteurs Impliqués
							A1	A2	A3	A4	A5		
Projet 6.1 : Soutien aux activités agro-sylvo-pastorales et à l'agro-industrie	Ex3.5. La production végétale et animale pour la transformation locale est encouragée et la pauvreté est diminuée	A6.1.1	Sensibiliser les jeunes à l'agriprenariat et à l'élevage bio et endogène	Nombre de sessions	10	Kozah 3	2	2	2	2	2	Maire	Le conseil municipal, DP agriculture, ICAT, PTF, les ONG
		A6.1.2	Sensibiliser les agripreneurs à la culture bio	Nombre de campagnes	10	Kozah 3	2	2	2	2	2	Maire	Le conseil municipal, DP agriculture, ICAT, PTF, les ONG
		A6.1.3	Appuyer la culture spéculative tout en insistant sur la nécessité de pérenniser la culture vivrière	Nombre de campagnes	5	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	Le conseil municipal, DP agriculture, ICAT, PTF, les ONG
		A6.1.4	Faire le plaidoyer pour l'installation des structures de transformation des produits agricoles à l'échelle locale	Nombre de plaidoyers	5	Awandjelo et Kpinzindé	1	1	1	1	1	Maire	Le conseil municipal, DP agriculture, ICAT, PTF, les ONG
		A6.1.5	Faire le plaidoyer pour la construction des retenues d'eau et des forages pour faciliter les cultures de contre saison	Nombre de plaidoyers	10	Kozah 3	2	2	2	2	2	Maire	Le conseil municipal, DP agriculture, ICAT, PTF, les ONG
		A6.1.6	Sensibiliser et encourager la population sur l'aménagement des ZAP et leur mise en valeur	Nombre de sensibilisations	10	C a n t o n s d'Awandjelo et de Kpinzindé	2	2	2	2	2	Maire	Le conseil municipal, DP agriculture, ICAT, PTF, les ONG
		A6.1.7	Identifier et faire le plaidoyer pour l'aménagement de 13 bas-fonds pour la riziculture	Nombre de plaidoyers	5	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	Le conseil municipal, DP agriculture, ICAT, PTF, les ONG
		A6.1.8	Former les coopératives de production sur les bonnes pratiques agricoles et à haut rendement.	nombre de formations	8	Kozah 1	2	2	2	2	2	Maire	Le conseil municipal, DP agriculture, ICAT, PTF, les ONG
		A6.1.9	Sensibiliser et encourager les producteurs sur l'agroforesterie et la non utilisation des pesticides.	Nombre de sensibilisation	9	Kozah 2	2	2	2	2	2	Maire	Le conseil municipal, DP agriculture, ICAT, PTF, les ONG
		A6.1.10	Faire le plaidoyer pour l'installation des centres de formation agricole	Nombre de plaidoyers	1	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	Le conseil municipal, Ministère de la formation professionnelle
Projet 6.2 : Dynamisation des activités commerciales	Ex3.6. Les activités commerciales de la Commune sont florissantes	A6.1.11	Construire des magasins de stockage d'intrants	Magasin	2	Awandjelo et Kpinzindé		1	1			Maire	DP agriculture, ICAT, PTF, les groupements agricoles
		A6.2.1	Construire des hangars de marche	hangars	6	Awandjelo et Kpinzindé	1	1	1	2	1	Maire	Conseil municipal, Direction du commerce, les CDB, les ONG, les PTF, les commerçants
		A6.2.2	Construire des magasins de stockage	magasin	2	Awandjelo et Kpinzindé		1	1			Maire	Conseil municipal, Direction du commerce, les CDB, les ONG, les PTF, les commerçants
		A6.2.3	sensibiliser les commerçants aux fins de l'animation quotidienne des deux grands marchés de la commune	Nombre de sensibilisations	10	Awandjelo et Kpinzindé	2	2	2	2	2	Maire	Conseil municipal, Direction du commerce, les CDB, les ONG, les PTF, les commerçants
		A6.2.4	créer des marchés secondaires dans les villages de la commune	Nombre de marchés à créer	3	A g b a l o s s i , A g b a n g , Tchlevenda		1	1	1		Maire	Conseil municipal, Direction du commerce, les CDB, les ONG, les PTF, les commerçants
		A6.2.5	Renforcer les capacités des collecteurs et des comités de gestion des marchés	Nombre de formations	5	Awandjelo et Kpinzindé	1	1	1	1	1	Maire	Conseil municipal, Direction du commerce, les CDB, les ONG, les PTF, les commerçants

Projet	Résultats attendus	Code	Activités	Unité	Qtité	Localisation	Période					Respon- sable	Acteurs impliqués
							A1	A2	A3	A4	A5		
Projet 6.3 : Promotion de l'artisanat, des PME/PMI, de la culture, et de l'éco-tourisme	Ex3.7. Les activités artisanales, culturelles, touristiques et de loisirs sont valorisées	A6.3.1	Faire un plaidoyer pour accompagner les jeunes artisans en mettant à leur disposition du matériel nécessaire pour commencer leurs activités	plaidoyer	1	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	L'exécutif, les ONG, les PTF
		A6.3.2	Faire un plaidoyer pour l'accompagnement à la création des PME/PMI dans la commune	plaidoyer	1	Awandjelo et Kpinzindé	1	1	1	1	1	Maire	Le conseil municipal, les promoteurs des PME/PMI et primo-entrepreneurs, les PTF, les ONG
		A6.3.3	Faire un plaidoyer pour la construction d'un centre culturel	plaidoyer	3	Awandjelo	1	1				Maire	Le conseil municipal, ministère de la culture, les PTF, les ONG, Diaspora
		A6.3.4	Instituer une quinzaine culturelle annuelle dans la commune pour vendre et vulgariser la diversité culturelle de la commune	une quinzaine culturelle à instituer	5	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	Conseil municipal, les ONG, les PTF, les chefs traditionnels, les organisations des jeunes et des femmes, les ODB
		A6.3.5	Faire un plaidoyer pour l'implantation des mutuelles d'épargne et de crédits	Nombre de plaidoyers	4	Awandjelo et Kpinzindé		1	1	1	1	Maire	Le conseil municipal, les promoteurs de microfinance, les opérateurs économiques,
		A6.3.6	Réaliser une étude de faisabilité pour l'installation d'une société d'exploitation de carrières de sable	Une étude	1	PM		1				Maire	Le conseil municipal, ANGE, DP environnement, les opérateurs économiques,
Programme 7 : Aménagement et gestion durable de l'espace communal et protection de l'environnement													
Projet 7.1 : Aménagement et gestion durable de l'espace communale	Ex4.1. L'aménagement et la gestion de l'espace communal est maîtrisée et harmonieuse	A7.1.1	Recenser et sécuriser(par reboisement) les réserves administratives	nombre de réserves censées et reboisées	5	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	conseil municipal, les géomètres privés, cadastre, chefferie
		A7.1.2	Faire les levés topographiques et établir un plan cadastral	un plan cadastral à établir	1	Kozah 3						Maire	conseil municipal, les géomètres privés, cadastre
		A7.1.3	Aménager des cimetières communaux	Nombre de cimetières à aménager	5	Awandjelo, Awandjelo, Agbang, Koun-gouyo, Kpinzindé	2	3				Maire	Conseil municipal, les géomètres, Chefferie
		A7.1.4	Sensibiliser et veiller à l'exploitation rationnelles des ressources naturelles (végétales, animales et minérales)	Nombre de sensibilisation et de comités de veille mis en place	18	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	Conseil municipal, Chefferie, CDB
		A7.1.5	Réaliser l'ébauche du schéma d'aménagement et d'urbanisme	un schéma d'aménagement	1	Kozah 3			1			Maire	conseil municipal, les géomètres privés, cadastre
		A7.1.6	Réaliser une étude pour la construction des logements sociaux	une étude à réaliser	1	Kozah 3		1				Maire	conseil municipal, les géomètres privés, cadastre, urbaniste
		A7.1.7	Sensibiliser la population sur l'importance du permis de construire	nombre de sensibilisation	5	Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	Conseil municipal, Chefferie, CDB
		A7.1.8	Acquérir des terrains non bâtis d'utilité publique	ha	6	Kozah 4		2	2	2		Maire	Conseil municipal, Chefferie, CDB, Cadastre

Projet	Résultats attendus	Code	Activités	Unité	Qté	Localisation	Période					Respon- sable	Acteurs Impliqués
							A1	A2	A3	A4	A5		
Projet 7.2 : Lutte contre le réchauffement climatique et gestion rationnelle des ressources naturelles	Ex4.2. Les écosystèmes sont restaurés et préservés	A7.2.1	Plaidoyer pour la création des aires protégées (parcs et réserves)	nombre d'aires protégées	3	Awandjelo et Kpinzindé	1	1	1			Maire	Conseil municipal, Chefferie, CDB, DP environnement, OSC
		A7.2.2	Sensibiliser les populations sur l'utilisation des foyers et fours améliorés et initier la construction des bio digesteurs	Nombre de sensibilisations	10	Kozah 3	2	2	2	2	2	Maire	Conseil municipal, Chefferie, CDB, DP environnement, OSC
		A7.2.3	Baliser, restaurer l'entretien de la ceinture verte le long des cours d'eau	Nombre de plants	1	cours d'eau de Kozah 3	1	1	1	1	1	Maire	Conseil municipal, Chefferie, CDB, DP environnement, OSC
		A7.2.4	Faire un plaidoyer pour l'élaboration du plan climat de la commune	Un plan climat à élaborer	1	Kozah 3	1	1	1	1		Maire	Conseil municipal, DP environnement, les PTF, Les ONG

Source : Atelier de programmation, décembre 2021

5.3. SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION FINANCIÈRE ET DU PLAN DE FINANCEMENT

5.3.1. Coût global du plan

Le coût global du Plan de Développement Communal de Kozah 3 se chiffre à un milliard deux cent huit millions cinq cent cinquante mille (1 208 550 000) francs CFA. Ce montant comprend les coûts des sept (07) programmes prioritaires. Le tableau ci-dessous présente la répartition des coûts par programme.

Tableau 32 : Evaluation du coût (en million de FCFA) des programmes du PDC

PROGRAMME	Coût total	Coût total par année (en million)				
	(millions FCFA)	2022	2023	2024	2025	2026
PROG 1 : Renforcement de la gouvernance locale et consolidation institutionnel de la Commune	101,35	26,47	16,22	28,22	15,02	15,42
PROG 2 : Communication pour le développement, promotion de la participation citoyenne à l'action publique et consolidation de la cohésion sociale	35,8	7,12	6,02	14,52	4,12	4,02
PROG 3 : Amélioration de l'accès à l'éducation de base, à la formation professionnelle et à l'emploi	298,25	39,45	59,95	69,95	89,45	39,45
PROG 4 : Amélioration de l'accès aux soins de santé primaire, à la protection sociale, à l'eau potable et à l'hygiène et assainissement	385,55	40,15	101,85	102,35	71,35	69,85
PROG 5 : Modernisation des infrastructures de soutien à l'économie locale	161,5	31,9	32,9	32,9	31,9	31,9
PROG 6 : Développement des pôles de transformation et de promotion de l'économie locale basée sur la valorisation des potentialités locales	181	17	52,5	52,5	37,5	21,5
PROG 7 : Aménagement et gestion durable de l'espace communal et protection de l'environnement	45,1	1,6	21,4	11,4	8,8	1,9
COUT TOTAL	1208,55	163,69	290,84	311,84	258,14	184,04

Source : Atelier de programmation, décembre 2021

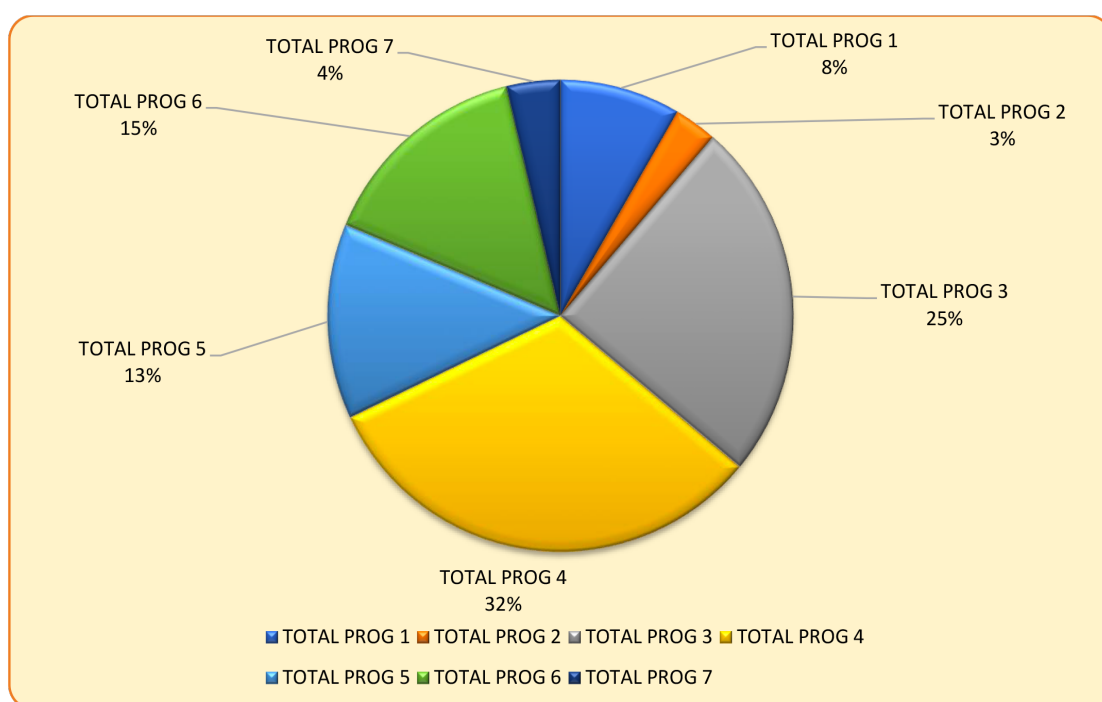
Le graphique ci-dessous indique la répartition du coût global du PDC par programme.

Les domaines de la gouvernance locale, de la participation des citoyens à la vie publique constituent les fondements pour le développement à la base. Son coût représente 11% du coût global (Programmes 1 pour 8% et programme 2 pour 3%). Ces deux programmes rassemblent 36% des activités du PDC notamment l'organisation et les renforcements des capacités, les formations et les sensibilisations des acteurs communaux.

Les programmes sociaux (programmes 3 et 4) concentrent plus de la moitié des investissements (57%). Ces programmes concernent essentiellement l'éducation et la formation professionnelle (programme 3) et les secteurs de la Santé et de l'eau potable, hygiène, assainissement, protection sociale et genre (Programme 4). La forte concentration des investissements sur les secteurs sociaux (éducation, santé, eau potable, assainissement) témoigne des défis énormes dans ces secteurs pour la commune et répond aux priorités exprimées par les acteurs lors du diagnostic.

Le programme 5 (Modernisation des infrastructures de soutien à l'économie locale) et le programme 6 (Développement des pôles de transformation et de promotion de l'économie locale basée sur la valorisation des potentialités locales) représentent 28 % du coût global, soit 13% et 15% respectivement pour le programme 5 et le programme 6. Ces programmes répondent à l'exigence de diversifier et de dynamiser les activités économiques dans la commune à travers l'amélioration de la mobilité des personnes et des biens, l'accès aux énergies durables et aux infrastructures économiques modernes.

.Figure 5 : Répartition du coût global du PDC par programme

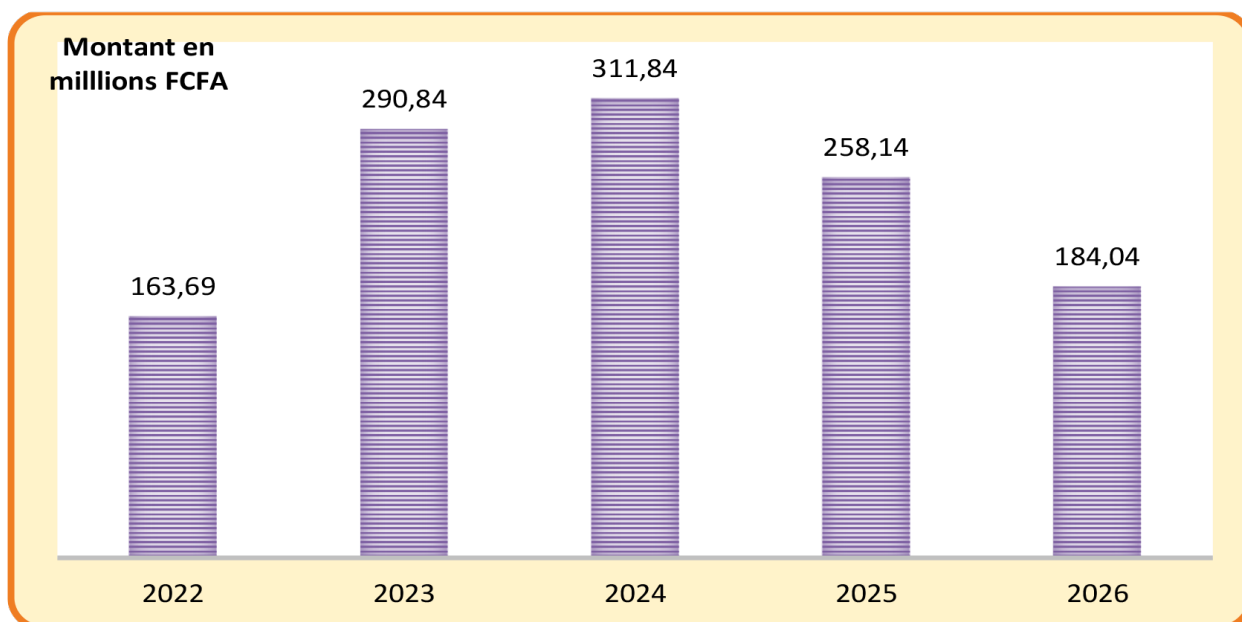


Source : Atelier de programmation, décembre 2021

La commune de Kozah 3 étant dans une dynamique de commune moderne écologique, les bases d'un développement harmonieux et durable sont inscrites dans le Programme 7 (aménagement et gestion durable de l'espace communal et protection de l'environnement) et représente 4% des investissements prévus. Les activités prévues dans ce programme concerneront les démarches nécessaires pour l'amélioration de la gestion foncière, et le développement des forêts communautaires, l'élaboration de documents d'urbanisme et le plan climat.

Le montant global du PDC est échelonné sur les cinq années (2022 à 2026). Des efforts conséquents doivent être faits pour accroître les investissements au cours des 3 premières années avant de connaître une base relative les deux dernières années. Le graphique ci-dessous montre que le montant des investissements passe de cent soixante-trois millions six cent quatre-vingt-dix mille (163690000) FCFA en 2022 à trois cent onze millions huit cent quarante mille (311 840 000) FCFA en 2024.

Figure 6 : Répartition du coût global du PDC sur les cinq années



Source : Atelier de programmation, décembre 2021

5.3.2. Programme d'investissement pluriannuel

Tableau 33 : Programme d'investissement pluriannuel

Projet	Coût total (millions FCFA)	Coût total par année (en million)					Coût total (millions FCFA)			
		2022	2023	2024	2025	2026	M	B	A	AR
Programme 1 : Renforcement de la gouvernance locale et consolidation institutionnelle de la Commune										
Projet 1.1 : Renforcement de la gouvernance locale	23,15	5,95	3,8	4,8	3,8	4,8	15,15	0	0	6
Projet 1.2 : Amélioration de la mobilisation des ressources financières	33,1	6,62	6,62	6,62	6,62	6,62	6,6	0	0	1,5
Projet 1.3 : Amélioration des conditions de travail et des prestations de services aux usagers	45,1	13,9	5,8	16,8	4,6	4	25,6	0	12	7,5
TOTAL PROG 1	101,35	26,47	16,22	28,22	15,02	15,42	47,35	0	12	15
Programme 2 : Communication pour le développement, la promotion de la participation citoyenne à l'action publique et la consolidation de la cohésion sociale										
Projet 2.1 : Amélioration de la stratégie de communication de la mairie	15,1	2,6	2	10,4	0,1	0	4,1	0	0	11
Projet2.2 :Promotion du civisme et incitation à la participation citoyenne	16,9	3,52	3,32	3,42	3,32	3,32	6,9	0	0	10
Projet 2.3 : Renforcement de la sécurité des personnes et des biens et amélioration de la cohésion sociale	3,8	1	0,7	0,7	0,7	0,7	3,3	0	0	0,5
TOTAL PROG 2	35,8	7,12	6,02	14,52	4,12	4,02	14,3	0	0	21,5
Programme 3 : Amélioration de l'accès à l'éducation de base, à la formation professionnelle et à l'emploi										
Projet 3.1 Amélioration de l'accès à l'éducation de base de qualité, de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation	242,25	38,45	58,45	43,45	63,45	38,45	49	7	71	115,25
Projet 3.2 : Développement des activités sportives, socio-culturelles et récréatives	51	0	0,5	25,5	25	0	8,4	2	0	40,6
Projet 3.3 : Formation professionnelle et développement de l'entrepreneuriat	5	1	1	1	1	1	2	0,5	0	2,5
TOTAL PROG 3	298,25	39,45	59,95	69,95	89,45	39,45	59,4	9,5	71	158,35
Programme 4 : Amélioration de l'accès aux soins de santé primaire, à la protection sociale, à l'eau potable et à l'hygiène et assainissement										
Projet 4.1 : Amélioration de l'accès universel aux soins primaires, de la nutrition saine et de la gestion des urgences sanitaires	121,5	0,3	30,3	30,3	30,3	30,3	18,5	0	20	83
Projet 4.2 : Amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement	203,3	39,7	41,4	41,9	40,9	39,4	42,05	2	72,5	86,75
Projet 4.3 : Protection sociale, promotion de l'équité et du genre	60,75	0,15	30,15	30,15	0,15	0,15	4,75	0	0	56
TOTAL PROG 4	385,55	40,15	101,85	102,35	71,35	69,85	65,3	2	92,5	225,75
Programme 5 : Modernisation des infrastructures de soutien à l'économie locale										
Projet 5.1 : Développement des infrastructures de transport et amélioration de la mobilité des personnes et des biens	158	31,2	32,2	32,2	31,2	31,2	7,5	0	60	90,5
Projet 5.2 : Amélioration de l'accès aux énergies dans la Commune	1,5	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	1,5	0	0	0
Projet 5.3 : Facilitation de l'accès aux TIC au profit du développement local	2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2	0	0	0
TOTAL PROG 5	161,5	31,9	32,9	32,9	31,9	31,9	11	0	60	90,5
Programme 6 : Développement des pôles de transformation et de promotion de l'économie locale basée sur la valorisation des potentialités locales										
Projet 6.1 Soutien aux activités agro-sylvo-pastorales et à l'agro-industrie	61	6,3	21,3	21,3	6,3	5,8	14	1	15,5	30,5
Projet 6.3 : Dynamisation des activités commerciales	97	10,4	25,4	25,4	25,4	10,4	13,5	4	50	29,5
Projet 6.3 : Promotion de l'artisanat, des PME/PMI, de la culture, et de l'éco-tourisme	23	0,3	5,8	5,8	5,8	5,3	3	0	0	20
TOTAL PROG 6	181	17	52,5	52,5	37,5	21,5	30,5	5	65,5	80
Programme 7 : Aménagement et gestion durable de l'espace communal et protection de l'environnement										
Projet 7.1 : Aménagement et gestion durable de l'espace communal	29	1,4	15,4	5,4	5,4	1,4	12	0	0	5
Projet 7.2 : Lutte contre le réchauffement climatiques et gestion rationnelle des ressources naturelles	16,1	0,2	6	6	3,4	0,5	5,3	0,6	0	10,2
TOTAL PROG 7	45,1	1,6	21,4	11,4	8,8	1,9	17,3	0,6	0	15,2
COUT TOTAL	1208,55	163,69	290,84	311,84	258,14	184,04	245,15	17,1	301	606,3

Source : Atelier de programmation, décembre 2021

AR = A rechercher

T = Total

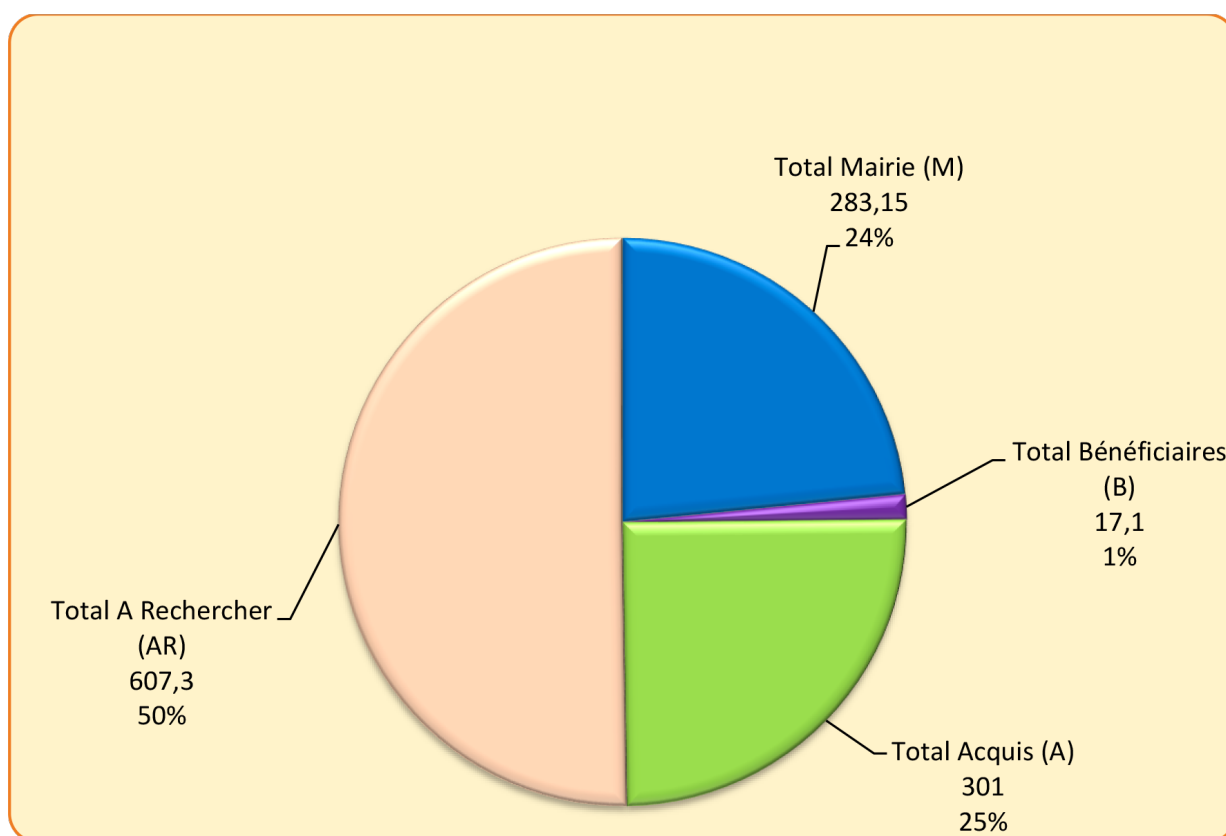
Source : Atelier de programmation, décembre 2021 M = Mairie B = Bénéficiaires A = Acquis AR = A rechercher T = Total

La contribution totale attendue de la commune sur les 5 années (2022 à 2026) est de deux cent quatre-vingt-trois million cent cinquante mille (283 150 000) FCFA soit 24 % du coût total du PDC, tandis que celle attendue des bénéficiaires directs de certaines actions spécifiques est de dix-sept millions cent mille (17 100 000) FCFA soit 1% du coût total du PDC.

Les financements pour le compte du fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT) considérés comme acquis s'élèvent à trois cent un millions (301 000 000) FCFA, soit 25%.

Les fonds additionnels à rechercher auprès des différents partenaires techniques et financiers s'élèvent à six cent sept millions trois cent mille (607 300 000) FCFA soit près de la moitié du coût global du PDC (50%).

**Figure 7 : Répartition du coût global du PDC
(millions de FCFA) par source de financement**

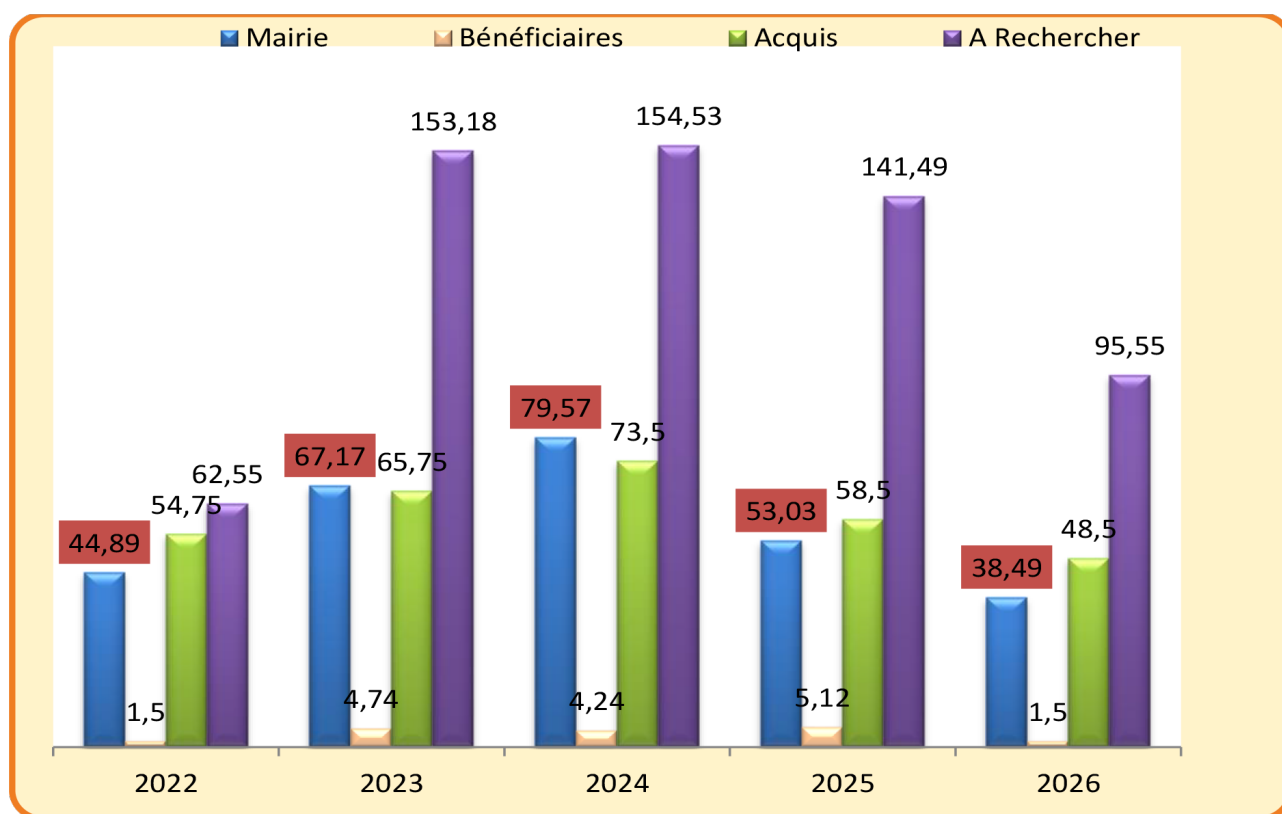


Source : Atelier de programmation, décembre 2021

Il est attendu des efforts de recherche de financement au cours des cinq prochaines années.

Aussi, la mobilisation des ressources internes de la commune doit-elle accroître sensiblement pour permettre de dégager des prélèvements conséquents pour les investissements de la commune.

Figure 8 : Evolution de la répartition annuelle du montant du PDC par sources de financement



Source : Atelier de programmation, décembre 2021



CHAPITRE VI : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI ET EVALUATION DU PDC

La phase de la mise en œuvre du PDC est un processus itératif. Elle s'articule autour de la mise en place du dispositif institutionnel et des mesures d'accompagnement, de la programmation annuelle et la budgétisation, du montage des projets, de la mobilisation des ressources de la mise en œuvre, du suivi et l'évaluation du PDC. Pour une bonne mise en œuvre du PDC, il faut la transparence, l'efficacité de la commande publique, la redevabilité et la reddition des comptes.

6.1. Mécanisme institutionnel

Compte tenu de nombreuses spécificités, de la complexité des projets et activités retenues dans le PDC, la seule compétence du maire ne suffit pas pour organiser et suivre sa mise en œuvre. Le maire a besoin d'assistance technique et divers appuis. Ce qui justifie la mise en place du dispositif institutionnel constitué en plus du conseil municipal, du comité de mise en œuvre, de la cellule technique de suivi et évaluation et des points focaux des services déconcentrés.

6.1.1. Conseil Municipal

Le conseil municipal assure la maîtrise d'ouvrage du PDC. A ce titre, il vote le budget des tranches annuelles et valide les rapports annuels de suivi et d'évaluation. Il autorise et fait le suivi de la mise en œuvre des recommandations des rapports d'évaluation.

6.1.2. Comité de mise en œuvre

Composé du maire, de l'adjoint au Maire, des présidents des commissions permanentes et du secrétaire général de la mairie, ce comité est présidé par le maire ou un assesseur dûment mandaté. Cet organe est mis en place pour coordonner la réalisation de l'ensemble des activités. De façon spécifique, il a pour rôle de :

- *définir les orientations de la mise en œuvre ;*
- *adopter les dossiers techniques et financiers ;*
- *assurer la coordination et l'harmonisation des différentes interventions entrant dans l'exécution des actions /projets du PDC ;*
- *définir et mettre en œuvre des stratégies de communication et de mobilisation des ressources ;*
- *valider le rapport de suivi de la mise en œuvre des tranches annuelles du plan ;*
- *valider le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan.*

Le rapport de suivi adopté par le conseil municipal est publié par le maire.

Les membres du comité se réunissent deux fois par an et à chaque fois au besoin sur convocation du maire. Les décisions sont transmises au conseil municipal pour adoption.

Un arrêté du maire viendra préciser l'organisation et le fonctionnement du comité de mise en œuvre.

Il faut préciser que ce comité pourra être élargi à d'autres acteurs communaux surtout pour la validation des documents afin d'assurer la participation.

6.1.3. Cellule technique de suivi et évaluation

Elle constitue la branche technique du

comité de mise en œuvre. Elle est chargée de suivre et d'évaluer les projets inscrits dans le plan. De façon spécifique, elle aura pour rôle de :

- *concevoir et faire valider le plan de suivi annuel ;*
- *donner les orientations techniques au comité de mise en œuvre du PDC ;*
- *élaborer les plans annuels d'investissement (PAI) ;*
- *définir les indicateurs de suivi et évaluation y compris les indicateurs des thématiques émergentes et transversales ;*
- *organiser la collecte et le traitement des données sur l'exécution des activités et projets ;*
- *produire périodiquement les rapports techniques d'évaluation des activités et projets ;*
- *faire des propositions de corrections assorties de suggestions au comité de mise en œuvre pour amélioration des résultats.*

Cette cellule est présidée par le responsable du service chargé de la planification et du suivi- évaluation de la mairie. Elle est composée comme suit :

- un représentant de la direction régionale chargée de la planification et du développement des territoires ;
- deux (2) agents de la mairie ;
- un représentant de la direction régionale des infrastructures ;
- un représentant des OSC ;
- un représentant des CDB ;
- le coordonnateur du bureau du citoyen ;
- des personnes ressources.

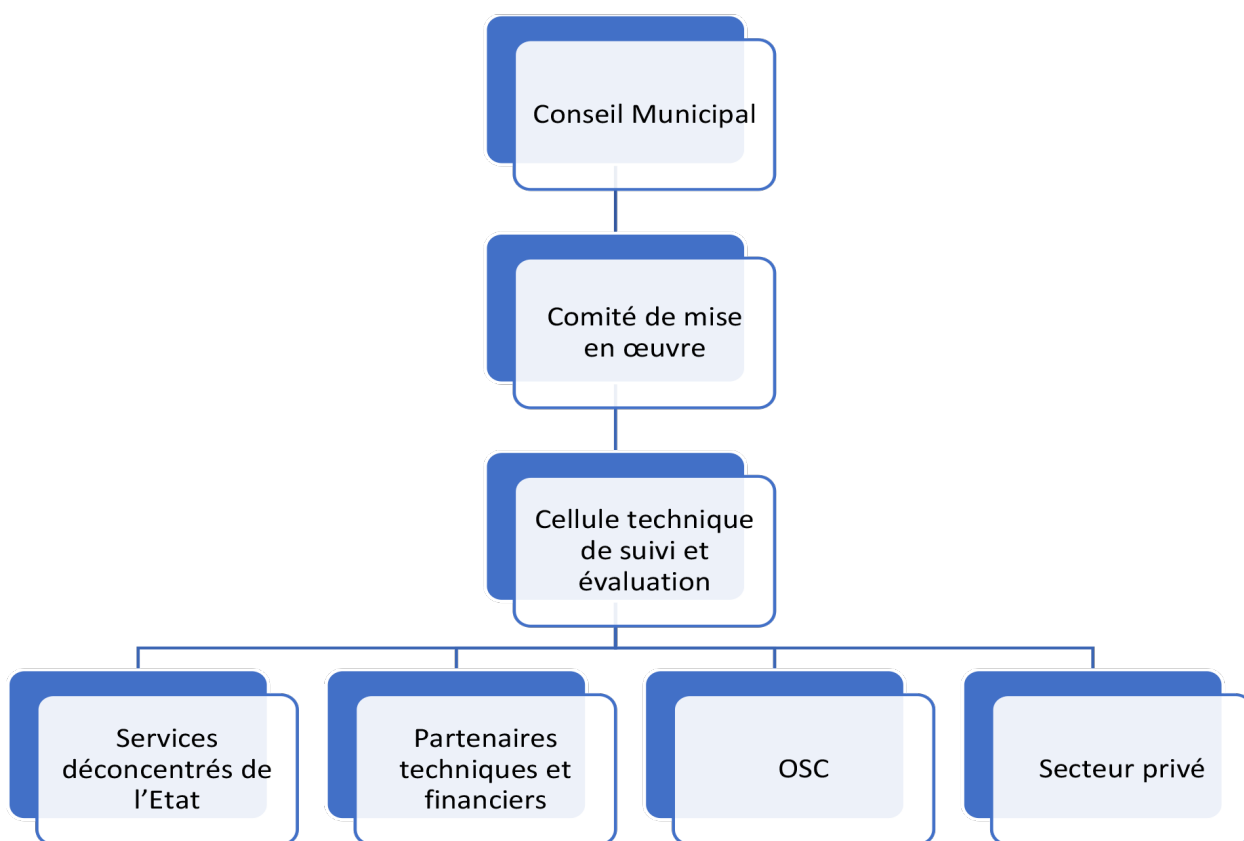
Il s'agit d'une cellule de concertation et de proposition pour la mise en œuvre du PDC. Un arrêté du maire viendra préciser l'organisation et le fonctionnement de cette cellule technique.

6.1.4. Points focaux du PDC

Dans chaque service déconcentré, et pour les différents secteurs, il est nommé par arrêté du maire et sur proposition des chefs services, les points focaux de mise en œuvre et de suivi du PDC. Ces points focaux coordonnent les interventions des services déconcentrés de l'Etat, des OSC, des comités de développement à la base, des promoteurs d'entreprises et des PTF dans la commune.

Ils sont chargés de fournir régulièrement des informations et données sur la mise en œuvre du PDC dans leurs secteurs respectifs à la cellule technique de suivi et évaluation.

Figure 9 : Schéma du dispositif institutionnel



Source : Guide national d'élaboration d'un PDC, mai 2021

6.2 Les outils techniques

Pour une bonne mise en œuvre du PDC, certains outils techniques sont nécessaires. De façon non exhaustive on peut citer :

- plan annuel d'investissement (PAI) ;
- plan de travail du budget annuel (PTBA) ;
- plan de passation des marchés (PPM) ;
- canevas d'élaboration des projets communaux de développement ;
- fiche de projet ;
- plan de suivi du PDC ;
- plan de suivi des PAI ;
- tableau de bord des indicateurs ;
- canevas de collecte des données et informations ;
- rapports d'activités (trimestriels, semestriels et annuels) ;
- rapport de suivi ;
- rapport d'évaluation.

6.3. Conditions pour une bonne mise en œuvre du PDC et analyse des risques

6.3.1 Conditions de succès

La mise en œuvre efficace et efficiente des activités et projets retenues dans le PDC est fortement dépendante de la mobilisation suffisante des ressources financières internes et externes. Pour y parvenir des stratégies, idoines devront être développées et soutenues par les autorités locales et autres acteurs du développement de la commune. Au nombre de ces stratégies, les plus importantes sont les suivantes :

- ☐ l'amélioration des finances locales et la mobilisation accrue des ressources financières ;
- ☐ La bonne gestion des ressource mobilisée et transparence dans la gestion des affaires de la commune ;
- ☐ Le développement d'un cadre de la coopération décentralisée et de nouveaux partenariats ;
- ☐ La mise en confiance les PTF de la commune et la bonne collaboration entre le maire et les autres acteurs de développement de la commune ;
- ☐ mise en place d'une bonne stratégie de communication.

6.3.2 Analyse des risques

L'analyse des hypothèses de risques pouvant influencer la mise en œuvre du PDC 2022-2026, permet de proposer des mesures d'atténuation ou de prévention pour assurer une atteinte des objectifs de développement souhaités.

RISQUES	MESURES D'ATTENUATION OU DE MITIGATION
Risque lié à la situation sanitaire (pandémie)	✓ Renforcer le respect des mesures barrières, ✓ Adhérer aux campagnes de riposte et vaccination
Insuffisante mobilisation des financements pour la mise en œuvre du PDC	✓ Améliorer la mobilisation des ressources internes (nouvelles niches fiscales) Diversifier les partenaires au développement Réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement Mettre en place un dispositif de mobilisation des ressources internes et externes, ✓ Assurer le transfert des ressources et des compétences conformément à la loi relative à la décentralisation
Risques liés aux insuffisances de capacités techniques à conduire la mise en œuvre du PDC	✓ Renforcer les capacités du conseil et de l'Administration communal, ✓ Mettre en œuvre et suivre la réalisation des projets
Menaces terroristes et extrémisme violent	✓ Renforcer la coopération et la collaboration entre les forces de défense et de sécurité et la population Mener des campagnes d'information et de sensibilisation sur les menaces terroristes et renforcer la confiance des populations aux forces de défense et de sécurité, renforcer les capacités des comités locaux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent
Aléas climatiques : Inondations Faible maîtrise de l'eau Faible capacité d'adaptation aux changements climatiques	✓ Construire des retenues d'eau, ✓ Mettre en place des systèmes d'irrigation de gouttes en gouttes Renforcer l'adhésion des populations aux modes de production et de consommation durables Renforcer le système d'alerte précoce et de coordination efficace des réponses aux risques de catastrophes
Instabilité politique, administrative, sociale et économique	✓ Promouvoir la paix et la cohésion sociale, ✓ Promouvoir le dialogue et le règlement pacifique des conflits

6.4. La stratégie de communication pour la mise en œuvre du PDC

La mise en œuvre du plan appelle à la définition d'une bonne stratégie de communication interne et externe. Il est important qu'une stratégie de communication soit élaborée pour informer tous les acteurs du plan. Son but sera d'informer et d'assurer l'adhésion et la participation active de tous à l'exécution du plan et aussi de négocier avec d'autres acteurs (comité de mobilisation de recettes par exemple) afin de contribuer efficacement à la mobilisation des ressources.

Il est important que la commune, en collaboration avec les services techniques et les populations, puisse améliorer ses recettes. L'accélération de l'économie, l'amélioration de la performance des services de base (Santé, éducation, eau, énergie, routes, ...) et la transparence dans la gestion communale, devraient permettre d'augmenter les ressources nécessaires pour financer les activités de développement.

6.5. Le système de suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation du PDC devraient se faire périodiquement et doivent se baser sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs élaborés de façon consensuelle par les acteurs y compris les communautés locales. Il doit également intégrer le suivi des thématiques émergentes et transversales. Les mécanismes de suivi et évaluation vont de l'élaboration des plans annuels d'activités et des tranches annuelles budgétaires au suivi d'impact, en passant par les sessions trimestrielles de suivi et autres visites de terrains/ chantiers.

6.5.1. Le suivi

Le suivi est un processus continu de collecte et d'analyse systématique d'information pour suivre les progrès réalisés par rapport aux plans établis, et vérifier leur conformité avec les normes établies. Il permet d'identifier les tendances et les schémas qui se dessinent, d'adapter les stratégies et de guider la prise de décisions relatives à la gestion du projet/ programme.

Le suivi de la mise en œuvre du PDC couvre les fonctions de contrôle : (i) de l'exécution des actions inscrites au PDC ; (ii) de la collecte et de l'analyse régulière d'informations relatives aux indicateurs de résultats du plan et (iii) de l'exécution des mesures prioritaires par les acteurs communaux. Il permet d'assurer la qualité

des services offerts au citoyen et l'efficacité dans la gestion des affaires communales.

6.5.2. L'évaluation

L'évaluation est une appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats.

L'évaluation du PDC sera nécessaire pour savoir à un moment donné le chemin parcouru en termes de bilan et prendre des décisions importantes pour l'avenir.

Le PDC fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale.

L'évaluation à mi-parcours a lieu entre la fin de la deuxième année et le deuxième trimestre de la troisième année de mise en œuvre. Il est vivement souhaité que l'évaluation à mi-parcours soit réalisée par la cellule technique appuyée en cas de besoin par des personnes ressources.

L'évaluation finale met le focus sur l'analyse de la performance globale du PDC et son apport en termes d'amélioration des conditions de vie des citoyens. Elle a lieu au plus tard six (06) mois après les cinq années de mise en œuvre et est réalisée par les acteurs communaux eux-mêmes ou confiée à un prestataire de service.

A la fin de chaque année, les plans et tranches annuels seront évalués. Les écarts de réalisation seront constatés et les causes des retards ou des actions non réalisées seront identifiées afin que les mesures à prendre soient retenues et prises en compte dans le cadre de la planification de l'année suivante.

Tableau 1 : Les acteurs du suivi et leur rôle

ACTEURS DU SUIVI	RÔLE
Conseil municipal - Maire ; - Adjoints au maire ; - Les conseillers.	- contrôler l'exécution du PDC ; - suivre l'exécution du plan d'action annuel et du PDC ; - évaluer le plan annuel d'action et du PDC ; - adopter le budget.
Comité de mise en œuvre et de suivi et évaluation - Maire ; - adjoint au Maire ; - présidents des commissions permanentes ; - secrétaire général de la mairie.	- faire exécuter le PDC ; - suivre et évaluer les impacts.
Cellule technique - le responsable de service de planification et de suivi évaluation de la mairie ; - un représentant de la direction régionale du développement des territoires ; - deux (2) agents de la mairie ; - un représentant de la direction régionale des infrastructures ; - un représentant des OSC ; - un représentant des CDB ; - des personnes ressources.	- informer sur le niveau de réalisation des résultats ; - informer sur le niveau d'exécution physique et financière ; - Planifier les activités et suivre leur évolution périodique.
Points focaux et autres acteurs - Services déconcentrés de l'Etat ; - OSC ; - CDB ; - secteur privé ; - PTF intervenant dans la commune.	- Fournir des données et informations sur leurs interventions en lien avec le PDC ; - Connaître le niveau d'avancement des projets et formuler des recommandations pour réorienter les actions.

Source : Guide national d'élaboration d'un PDC, mai 2021

CONCLUSION

Au lendemain de leur prise de fonction, les élus locaux ont pris la décision de doter la commune de Kozah 3 d'un outil de planification de son développement et de bonne gouvernance locale. Le processus d'élaboration du Plan de Développement Communal de « première génération » a connu plusieurs étapes et a bénéficié de la forte motivation des acteurs locaux et de la détermination du conseil municipal.

Le présent Plan de développement communal constitue le premier outil de planification locale de Kozah3. Il a été élaboré conformément au guide national d'élaboration des PDC et grâce à la bonne collaboration des cadres de l'administration communale et les personnes ressources de la direction régionale de la planification du développement et de l'aménagement du territoire de la Kara. Son évaluation à mi-parcours en 2024 permettra de corriger les éventuels manquements et imperfections qui se seraient manifestées avant l'évaluation finale en 2026.

Au cours du processus, la collecte des données secondaires, le diagnostic organisationnel de la commune et le diagnostic participatif dans les différentes zones de la commune, prenant en compte les thématiques transversales touchant au développement, a permis de dégager les grandes problématiques de développement communal à savoir : (i) la gouvernance locale récente et implémentation avec une administration communale légère et une participation citoyenne limitée, (ii) le faible

accès des populations aux équipements et aux services socio-collectifs de base, (iii) le faible dynamisme des activités économiques et la précarité des conditions de vie des populations et (iv) la faible maîtrise de l'espace communal, mauvaise gestion des ressources naturelles et dégradation de l'environnement.

Au regard de ces principaux défis, une vision communale et des objectifs stratégiques ont été définis autour de quatre dimensions du développement durable à savoir, l'économie, le social et l'environnement puis la bonne gouvernance. La vision ainsi définie est en cohérence avec les orientations de la feuille de route gouvernement 2020-2025 et les objectifs de développement durable. Elle a été déclinée en orientations stratégiques assorties de programmes, desquels découlent des projets et des activités. Les activités du PDC sont définies conformément aux aspirations profondes des acteurs locaux.

Pour atteindre tous les objectifs fixés et obtenir les résultats attendus, il est nécessaire de mettre en place le mécanisme de mise en œuvre, de suivi et de l'évaluation proposé à cet effet. Le cadre devra s'atteler à la mobilisation et à la gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières indispensables à l'opérationnalisation du PDC. A cet effet, le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des acteurs locaux et notamment de l'administration communale s'avère urgente.

La mobilisation des ressources (techniques et financières) internes et externes constitue un enjeu de taille pour la mise en œuvre du plan et nécessite un fort engagement des autorités communales, une participation citoyenne active, un partenariat agissant et un soutien de l'Etat central.

« Trouvez une bonne idée et ne la lâchez plus. Poursuivez-la et mettez-la en œuvre jusqu'à réussir. » — Walt Disney

Annexe 1 : Situation du patrimoine communal

N°	Désignation / Marque	Date d'ac- qui.	n° d'immat.	Destinataire	Etat actuel
1. Matériel roulant					
01	Véhicule 4x4	Septembre 2020	6128 G/A	Maire	Bon état
01	Moto tricycle SANYA	04 mai 2020	0968 CW	Commune	Bon état
01	Moto SANILI BENZ	Septembre 2014	5722 BO	Commune	Mauvais état
2. Matériel informatique					
01	Ordinateur (HP)	2016		Secrétariat général	Bon état
01	Ordinateur (HP) + imprimante	2019		Secrétariat particulier	Bon état
01	Ordinateur (HP) + imprimante	2017		Comptabilité	Bon état
01	Ordinateur	2020		Régie des recettes municipales	Bon état
01	Photocopieur	2018		Bloc administratif	Bon état
3. Matériel de bureau					
01	Table en bois traité			Mairie	Bon état
03	Fauteuil ergonomique			-maire	-Bon état
				-adjoint au maire	-Bon état
				-comptabilité	-mauvais état
06	Chaise bourrée			-Etudes et planification	- 4 Bons états
				-comptabilité	
				-bureau du maire	- 2 mauvais états

02	Chaise bourrée en bois dur				-secrétaire général -secrétaire particulier
04	Chaise métallique			-adjoint au maire -secrétariat général	Bon état
4. Immeuble					
01	Bloc administratif	Octobre 2019	-maire -adjoint au maire -secrétariat général		Etat passable
01	Bloc comptabilité Service technique, Division études et planification	Octobre 2019		-comptabilité -service technique -service études et planification	Etat passable
01	Bloc régie des recettes municipales et archives	Octobre 2019		-régie des recettes municipales - archives	Etat passable
01	Salle de délibération et bureau légalisation	Octobre 2019		-salle de délibération -bureau légalisation	Etat passable
01	Bureau état civil	Octobre 2019		état civil	Etat passable
	Apatam	Octobre 2019		Apatam	Etat passable
5. Autres					
01	Réfrigérateur de marque Néon			Mairie	Mauvais état
02	ventilateur			-maire -adjoint au maire	Bon état

05	Brouettes	2021	DON DE L'ANADEB	Commune	Bon état
05	Coupe coupes	2021		Commune	Bon état
03	Pioches	2021		Commune	Bon état
05	Pelles	2021		Commune	Bon état
03	Fourches	2021		Commune	Bon état
10	Gants en plas- tic	2021		Commune	Bon état
10	Bottes	2021		Commune	Bon état
05	Râteaux	2021		Commune	Bon état
10	Balaies tige en bois	2021		Commune	Bon état
03	Balaies can- tonniers	2021		Commune	Bon état
05	Houes	2021		Commune	Bon état
01	Boite à phar- macie	2021		Commune	Bon état
08	Brouettes	2020	MAIRIE D'AWANDJE- LO	Commune	Bon état
06	Bêches	2020		Commune	Bon état
30	Coupe-coupe	2020		Commune	Bon état
10	pioches	2020		Commune	Bon état
30	Houes	2020		Commune	Bon état
30	Ratos	2020		Commune	Bon état
10	Paniers	2020		Commune	Bon état
30	Balaies	2020		Commune	Bon état
10	Pèles	2020		Commune	Bon état
10	Arrosoirs plas- tiques	2020		Commune	Bon état
10	Seaux maçons	2020		Commune	Bon état

Source : Mairie d'Awandjelo, 2021

Annexe 2 : Canevas du Plan Annuel d'Investissement (PAI)

Programme n° :									
Résultat/ Activi- tés/ Tâches	Indicateur/ Cible an- nuelle	Groupes cibles/ Bénéficiaires	Localisation	Montant programmé	Source du financ.	Chronogr.	Poids (%)	resp.	Structures associées
Projet 1.1.									
Résultat 1.1.1									
Activité 1.1.1.1									
Total Projet 1.1									
.....									

Annexe 3 : le tableau de suivi du PAI

PROGRAMME 1 :											
Résultat/ Activi- tés/ Tâches	Indicateur de perform.	Cible annuelle prévue	Cible annuelle réalisée	Ecart	Taux d'exé- cution physique	Montant program- mé	Source du financ.	Montant réalisé	Taux d'exé. finan- cière	Struc- ture resp.	Commentaire
Projet 1.1.											
Résultat 1.1.1											
Activité 1.1.1.1											
Total Projet 1.1											
.....											

Annexe 4 : le tableau de bord annuel des indicateurs (TBAI)

N°	Code	Indicateur	Données de base		2019			Commentaire	Structure responsable
			Année	Valeur	Cible	Réalisé	Ecart		
PROJET/ PROGRAMME	P1								
Objectif général/ Impact	OG1								
	I1	Indicateur							
Objectif spécifique/ Effet	OS1.1								
1	I1.1.	Indicateur							
Résultats/ Extrants									
	I1.1.1	Indicateur							
									

Annexe 5 : le plan de collecte des données

Projet/ Résultat								
Indicateur	Quelle info ?	Qui ?	Où ?	Quand ?	Comment ?	Avec quoi ? (outils)	Qui analyse ?	Que faire avec ? (rapport, vérifier impact, ...)
Indicateurs d'activités								
Indicateurs d'extrants								
Indicateurs d'effets								
Indicateurs d'impact								

Annexe 6 : le tableau de suivi du Plan de passation des marchés publics

N°	Identification du marché		Suivi de la procédure				Suivi du règlement et gestion des différends		Suivi de l'exécution du marché			
	Données de base		Respect des délais de procéd. de passation		Respect des délais de procéd. de contrôle		Respect des délais de procéd. de régulation		Respect des clauses (délais, qualité et coûts)		Clôture du marché (réception définitive et certif. de bonne fin)	
	Description	Mode de passation	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel

Annexe 7 : la matrice de suivi semestriel des activités

Projet/Résultat	Activités planifiées & localités	Indicateurs	Activités réalisées & localités concernées	Ecart de réalisation	Explication de l'écart	Mesures de correction

Annexe 8 : le canevas de rapport d'activités des CDQ

Projet/Activité	Résultats obtenus	Problèmes majeurs rencontrés	Solutions envisagées pour résoudre le problème	Solutions effectivement mise en œuvre

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

REGION DE LA KARA



PREFECTURE DE LA KOZAH
COMMUNE DE KOZAH 3
SECRETAIRAT GENERAL

Session Ordinaire

DELIBERATION N°005/2020/MATDCL/PK/CK-3/SG Portant Projet d'Elaboration du Plan de Développement Communal, approbation du choix du site de construction de la mairie et autres points essentiels de la vie de la commune.

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf juin, le conseil municipal de la commune de Kozah 3, régulièrement convoquée, en session ordinaire conformément aux dispositions de l'article 93 de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019, s'est réunie dans la salle de délibérations sous la présidence de son maire, Monsieur **PISSIYOU Sami Essokudjowu**.

A l'ordre du jour étaient principalement inscrit les sorties de terrain et les rencontres avec les chefs traditionnels sur les questions domaniales et recueillir des propositions en vue de l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC).

Etaient présents :

- BIKILITEME Talpousouma, Adjoint au maire ;
- TOUGON Panawazou, conseiller ;
- WALLAR Abidé Déougoma, conseillère ;
- AGNAZA Agnindoufèi, conseiller ;
- BITO Mawokiyabo, conseillère ;
- FAWI Pédézam, conseillère ;
- HALOUTOLOU Kéméalo, conseillère ;
- MOUZOU Ataba, conseiller ;
- PALANGA Lalawélé, conseiller ;
- DZANKANI Passimasiwè, conseiller ;
- MAGNANGO Mindèlè, Secrétaire général et le personnel ;
- Les Directeurs régionaux et chefs de services ;

Page 1 sur 4

- Les CCD, CVD, CDQ ;
- Les chefs traditionnels, les leaders d'opinion.

La cérémonie d'ouverture a commencé à 09h 33min par le discours de Monsieur le maire suivi des débats. Le Maire dans son allocution a d'abord remercié ses collègues conseillers et tous les invités pour leur présence à cette session. Monsieur PISSYYOU Sami Essokudjowu a relevé que la loi leur fait obligation d'organiser une session après chaque trimestre.

Après vérification du quorum, le maire a procédé à la désignation des secrétaires de séance. A l'unanimité, après un tour de vote, **Monsieur MOUZOU Ataba et Madame FAWI Pédézam** furent désignés comme secrétaires de séance de la session.

L'actualité mondiale porte aujourd'hui sur la maladie à coronavirus. Le Togo n'est pas épargnée par cette pandémie. C'est pourquoi le conseil communal à travers la voie de son premier responsable remercie les plus hauts dirigeants au-devant desquels le Chef de l'Etat, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE qui a mis sur pied toutes les stratégies permettant la riposte de cette maladie. Il a également remercié les associations Togo Ta Alafia et ADIC qui n'ont ménagé aucun effort pour accompagner la commune de kozah 3 avec les dispositifs de lave-mains et du savon. Cet accompagnement vient soulager les populations de ladite commune dans le respect des mesures barrières édictées par le gouvernement. Il a enfin remercié le Ministre l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales pour le sens élevé qu'il accorde au processus de la décentralisation enclenché au Togo depuis le trente juin deux mil dix-neuf avec l'organisation des élections locales. Aussi a-t-il émis le vœu que le gouvernement vienne en appui aux mairies pour leur fonctionnement.

Ses remerciements vont également à l'endroit du Préfet de la Kozah pour son implication dans la résolution du problème de rattachement du quartier de Kougouyo à la commune de kozah3.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ECOUTE L'EXPOSE DU SUJET,

APRES EN AVOIR DEBATTU,

Vu la loi n° 2007-001 du 08 janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo ;

Vu la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 et la loi n°2019-006 du 26 juin 2019;

Vu la loi n°2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes modifiée par la loi n°2019-001 du 09 janvier 2019;

Vu le décret n° 2017-141/PR du 20 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions des plateaux, centrale et de la kara ;

Vu l'arrêt n°45/2019 du 17 juillet 2019 de la cour suprême portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales du 30 juin 2019 ;

Vu l'arrêté n°0100/MATDCL-SG-DDCL du 07 octobre 2019 portant publication des résultats des élections des maires et Adjoints au maire des 5, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 septembre 2019 dans les 117 communes du Togo.

DELIBERE :

Article 1^{er} : L'élaboration du PDC.

Article 2 : Le choix du site de construction des locaux de la mairie de la commune de Kozah 3 sis à Kpalassi.

Article 3 : L'adoption de la feuille de route pour l'identification des réserves administratives de la commune.

Article 4 : L'interdiction, le dégagement des déchets et la désinfection du site de la décharge de Kpalassi de la brasserie BB Lomé, usine de Kara.

Article 5 : La création et la formalisation des marchés des villages.

Article 6 : Réhabilitation des marchés d'Awandjélo et de Kpinzindé avec construction des équipements marchands et ouvrages connexes.

Article 7 : Le Renforcement des capacités des conseillers sur les techniques de mobilisation des ressources financières et la formation des agents collecteurs sur la collecte des taxes et la prestation des services de qualité.

Article 8 : L'institution d'une quinzaine culturelle annuelle dans la commune kozah 3.

Article 9 : L'identification des espaces pour la création des gares routières dans la commune de Kozah 3.

Article 10 : La création de deux cimetières municipaux.

Article 11 : Le conseil municipal autorise le maire à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois, an et lieu ci-dessus pour servir et valoir ce que de droit.

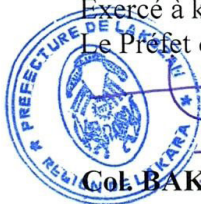
Pour le conseil municipal,

Le Maire



PISSIYOU Sami Essokudjowu

Vu et certifié conforme,
Contrôle de légalité,
Exercé à kara le.....
Le Prefet de la Kozah



Col. BAKALI H.Badibawu

Ampliations :

MATDCL.....1
Préfecture de la KOZAH.....1
Trésorerie Régionale1
Divisions Dépenses.....1
Archives.....1

Annexe 10 : Arrêté portant création, attribution et composition de la Commission locale de planification

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

REGION DE LA KARA
COMMUNE KOZAH 3



SECRETARIAT GENERAL
Tel: (+228) 70-52-75-75
Email: com_kozah3@yahoo.com

ARRETE MUNICIPAL N° 037 /2020/RK/CK-3/SG/ Portant création, attributions et composition de la Commission Locale de Planification (CLP) dans la Commune de Kozah 3

Vu la constitution togolaise du 14 octobre 1992 ;

Vu la loi n° 2007-001 du 08 Janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo ;

Vu la loi n° 2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018 ;

Vu la loi n° 2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes, modifiée par la loi n° 2019-001 du 09 janvier 2019 ;

Vu le décret n° 2017-141/PR du 20 décembre 2017 fixant le ressort territorial et chef-lieu des communes des régions des plateaux, Centrale et Kara ;

Vu le décret n° 2018-029/PR du 1er février 2018 précisant le nombre de conseillers et le nombre d'Adjoint au Maire par Commune ;

Vu l'arrêté n°100/MATDCL-SG-DDCL du 07 octobre 2019 portant publication des résultats des Maires et Adjoint au Maire des 5, 10, 11, 12, 13 14 et 15 septembre dans les 117 Communes du Togo ;

Vu la délibération n°005 portant adoption de la décision de l'élaboration du Plan de Développement Communal de la commune Kozah 3;

1

Vu les nécessités de service ;

ARRETE

Article 1er : Il est créé une Commission Locale de Planification (CLP), dans le cadre de l'élaboration du Plan de Développement Communal de Kozah 3.

Article 2 : la Commission Locale de Planification est l'organe communal d'orientation, d'approbation et de décision.

Article 3 : Les attributions de la Commission Locale de Planification sont :

- Mobiliser les ressources nécessaires au fonctionnement des organes de gestion du processus d'élaboration du plan local de développement ;
- donner des informations utiles au bilan diagnostic de la commune ;
- amender et valider la synthèse des éléments du bilan diagnostic lors de l'atelier prévu à cet effet ;
- proposer des objectifs de développement pour la collectivité au regard du bilan-diagnostic ;
- participer à la définition de la vision, des orientations et des objectifs de développement de la commune,
- participer à la priorisation des actions de développement par secteur et procéder à la validation du plan de développement ;
- assister le conseil communal dans la vulgarisation du plan approuvé.

Article 4: la Commission Locale de Planification est composée de :

- Le Maire de la Commune, Président ;
- L'Adjoint au Maire de la Commune ;
- Le Secrétaire Général de la Commune ;
- Le Directeur régional de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire ;
- Le Trésorier régional ;
- Le Directeur régional des travaux publics ;
- Le Directeur régional de l'hydraulique ;
- Le Directeur régional de la culture ;
- Les Conseillers municipaux ;
- Le Coordonnateur Régional ANADEB ;
- Le Directeur Préfectoral de l'agriculture, de la production animale et halieutique,
- Le Directeur Préfectorale de l'environnement et de la protection de la nature,

- Le Directeur Préfectorale de l'action sociale,
- Le Directeur Préfectoral de la Santé,
- L'Inspecteur des sports,
- L'Inspecteur des enseignements préscolaires et primaires,
- Une ONG
- Le Curé de la Paroisse d'Awandjélo
- Les chefs des cantons d'Awandjélo et de Kpinzindè,
- Les présidents des Comités Cantonaux de Développement,
- Le Commandant de la brigade territoriale de la gendarmerie d'Awandjélo,
- Les représentants des cadres de la commune :

M. KIDEMA Akama

M. FAWIYE Tcha

M. PIYAOU Abélia

M. PASSOU Hodabalo

Article 5 : la Commission Locale de Planification est présidée par le Maire.

Le secrétariat technique et permanent de la Commission Locale de Planification sera assuré par le Secrétaire Général de la mairie.

Article 6 : Les dépenses de la Commission Locale de Planification sont à la charge du budget de fonctionnement du processus.

Article 7 : la Commission Locale de Planification peut faire appel à toute personne ressource dont la compétence est jugée nécessaire dans l'accomplissement de ses missions.

Article 8 : Les fonctions des membres de la commission locale sont gratuites.

Toutefois, des appuis financiers, techniques et logistiques peuvent provenir des partenaires et des bonnes volontés afin de mener à terme cet important processus.

Article 9 : l'organe technique de la Commission Locale de Planification est le comité de pilotage (CoPil) de l'élaboration du Plan de Développement Communal.

Article 10 : la Commission Locale de Planification dispose d'une cellule de mobilisation des ressources pour assurer les dépenses de son fonctionnement.

Cette cellule est composée de :

- **M. PISIYOU Sami Essokudjowu**, Maire
- **M. BIKILITEME Talpousouma**, Adjoint au maire
- **M. EHA Koffi**, Trésorier de régional
- **M. PASSOU Hodabalo**, représentant des cadres

Article 11 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Awandjélo, le **01 OCT 2020**

Vu et certifié conforme,
Contrôle de légalité
Exercé à Kara, le.....



Le Préfet de la Kozah,

Col. BAKALI H. Badibawu



Maire,

PISIYOU Sami Essokudjowu

Ampliations

MATDCL.....	01
Préfecture de la Kozah	01
Trésorerie Régionale	02
Intéressés.....	35
Archives.....	02

Annexe 11 : Arrêté portant création, attribution et composition du Comité de pilotage

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

REGION DE LA KARA
COMMUNE KOZAH 3



SECRETARIAT GENERAL
Tel: (+228) 70-52-75-75
Email: com_kozah3@yahoo.com

ARRETE MUNICIPAL N° 238 2020/RK/CK-3/SG/ Portant attributions et composition du Comité de Pilotage (CoPil) de l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de Kozah 3

Vu la constitution togolaise du 14 octobre 1992 ;

Vu la loi n° 2007-001 du 08 Janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo ;

Vu la loi n° 2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018 ;

Vu la loi n° 2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes modifiée par la loi n° 2019-001 du 09 janvier 2019 ;

Vu le décret n° 2017-141/PR du 20 décembre 2017 fixant le ressort territorial et chef-lieu des communes des régions des plateaux, Centrale et Kara ;

Vu le décret n° 2018-029/PR du 1er février 2018 précisant le nombre de conseillers et le nombre d'Adjoint au Maire par Commune ;

Vu l'arrêté n° 100/MATDCL-SG-DDCL du 07 octobre 2019 portant publication des résultats des Maires et Adjoint au Maire des 5, 10, 11, 12, 13 14 et 15 septembre dans les 117 Communes du Togo.

Vu la délibération n° 005, portant adoption de la décision de l'élaboration du Plan de Développement Communal de la commune Kozah 3.

Vu les nécessités de service ;

ARRETE

Article 1er : Il est créé un Comité de Pilotage, dans le cadre de l'élaboration du Plan de Développement Communal de Kozah 3.

Article 2 : Le Comité de Pilotage est l'organe chargé de la gestion opérationnelle du processus d'élaboration du Plan de Développement Communal jusqu'à son terme.

Article 3 : Les attributions du Comité de Pilotage sont :

- adopter le chronogramme du processus d'élaboration du Plan de Développement Communal ;
- élaborer et faire adopter le budget de fonctionnement des organes de gestion du processus ;
- élaborer, faire adopter et mettre en œuvre le plan d'actions de communication du processus ;
- élaborer et faire adopter le règlement intérieur du comité ;
- assister le conseil municipal pour le recrutement du prestataire de services et les méthodes proposées par ce dernier ;
- jouer le rôle d'interface entre les populations et les experts ;
- assurer un accès facile aux informations nécessaires ;
- faire le suivi du processus d'élaboration du Plan de Développement Communal ;
- assurer la mobilisation des populations autour du processus ;
- assurer l'organisation des ateliers et des diverses rencontres avec les populations ;
- assurer la mise en place de la logistique lors des ateliers.

Article 4 : Le Comité de Pilotage de l'élaboration du Plan de Développement Communal est composé de :

- 1- **M. PISSIYOU Sami Essokudjowu**, Maire de la commune de Kozah 3, **Coordonnateur**
- 2- **M. HASSIM Maliawaï**, Directeur régional de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire, **Coordonnateur Adjoint**
- 3- **M. BIKILITEME Talpousouma**, Adjoint au maire de la commune Kozah 3, **membre**
- 4- **M. MAGNANGO Mindèlè**, le Secrétaire Général de la commune Kozah 3, **membre chargé du secrétariat technique**

- 5- **M. EHA Koffi**, Trésorier Régional, **membre**
- 6- **M. MOULAMOUWA Kérimou**, coordonnateur régional ANADEB Kara, **membre**
- 7- **Mme BATCHALE P'Renam**, Directrice Préfectorale de l'agriculture, de la production animale et halieutique de la Kozah, **membre**,
- 8- **M. LAUDIMA Essowè**, Chef d'agence ICAT, **membre**
- 9- **M. PIDASSA Essodina**, Directeur Préfectoral de l'environnement, et de la protection de la nature de la Kozah, **membre**
- 10- **M. TCHALLA Abalo Déouh-wê Déouh**, Ingénieur génie civil à la Direction régionale des travaux publics –Kara, **membre**,
- 11- **M. MONTENA Badjibassa**, Inspecteur de l'enseignement préscolaire et primaire, **membre**
- 12- **Dr ALFA ABDEL Kadère Médé** Directeur préfectoral de la santé, **membre**
- 13- **M. NABEDE Bidé**, Chef de canton d'Awandjélo
- 14- **Mme N'ZONOU Marénèwè**, Présidente du CCD Awandjélo, **membre**
- 15- **M. KPAKPABIA Abalo** Président du CCD de Kpinzindè, **membre**
- 16- **M. AKEI Yao**, Chef division Service Etudes et Planification, **membre**
- 17- **M. TCHANGAI Essohana**, Chef division Service comptabilité et contrôle financier **membre**
- 18- **M. YORA Massemesso**, juriste, **membre**
- 19- **M. ALITI Akiliesso**, géomètre agréé, **membre**
- 20- **M. ESSOKASSI Mongoza**, Chef-section géométrie et génie-civil à la division des services techniques de la mairie, **membre**

Article 5 : Le Comité de Pilotage de l'élaboration du Plan de Développement Communal est coordonné par **M. PISSIYOU Sami Essokudjowu**, Maire de la Commune
Le Directeur régional de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire est le coordonnateur adjoint du comité de pilotage.

Article 6 : Les dépenses du Comité de Pilotage sont à la charge du budget de fonctionnement du processus.

Article 7 : Le Comité de Pilotage peut faire appel à toute personne ressource dont la compétence est jugée nécessaire dans l'accomplissement de ses missions.

Article 8 : Les fonctions des membres du comité de pilotage sont gratuites.
Toutefois, des appuis financiers, techniques et logistiques peuvent provenir des partenaires et

des bonnes volontés afin de mener à terme cet important processus.

Article 9 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Awandjélo, le 01 OCT 2020

Vu et certifié conforme,
Contrôle de légalité
Exercé à Kara, le.....



Maire,

ASSIYOU Sami Essokudjowu



Le Préfet de la Kozah,

Col. BAKALI H. Badibawu

Ampliatiions

MATDCL..... 01
Préfecture de la Kozah 01
Trésorerie Régionale..... 02
Intéressés..... 20
Archives..... 02

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

REGION DE LA KARA
PREFECTURE DE LA KOZAH
COMMUNE DE KOZAH 3



DELIBERATION N° 001/2022/MATDDT/RK/PK/CK-3

Portant adoption du Plan de Développement Communal de la Commune
de Kozah 3

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KOZAH 3

Vu la loi n° 2007-001 du 08 janvier 2007 portant organisation de l'Administration Territoriale déconcentrée au Togo ;

Vu la loi n° 2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes, modifiée par la loi n° 2019-001 du 09 janvier 2019 ;

Vu la loi n° 2021-020 du 11 octobre 2021 portant modification des lois n° 2019-006 du 26 juin 2019, n° 2018-003 du 31 janvier 2018 et n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée ;

Vu le décret n° 2017-141/PR du 20 décembre 2017 fixant les ressorts territoriaux et chefs-lieux des communes des régions des Plateaux, Centrale et Kara ;

Vu le décret n° 2019-087/PR du 11 juin 2019 portant modalité de convocation et mission de la première réunion des conseillers municipaux fixant le cadre général du règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal adopté le 13 novembre 2019 ;

Vu les conclusions de l'atelier de validation du document provisoire du Plan de Développement Communal de la commune de Kozah 3, tenu dans la salle de délibération de la mairie d'Awandjélo les 13 et 14 janvier 2022 ;

Vu les nécessités de service

Réuni les jeudi 27 et vendredi 28 janvier 2022, le conseil municipal de Kozah 3 régulièrement convoqué, a démarré ses travaux dans la salle de délibération de la mairie sous la présidence de Monsieur **PISSIYOU Sami Essokudjowu**, Maire de la Commune.

Après en avoir débattu

DELIBERE :

Article 1^{er} : Le conseil municipal de la commune de Kozah 3 adopte son Plan de Développement Communal (PDC) pour une période de mise en œuvre de cinq (05) ans (2022 à 2026).

Article 2 : Le Plan de développement de la commune de Kozah 3 planifié sera ainsi exécuté pour un montant d'un milliard deux cent six millions cinq cent cinquante mille francs (1 206 550 000) CFA.

Article 3 : Le Maire de la Commune de Kozah 3 est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliations sera adressées à :

- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires ;
- Monsieur le Ministre Délégué chargé du Développement des Territoires ;
- Monsieur le Préfet de la Kozah ;
- Monsieur le Trésorier Régional de Kara ;
- Monsieur le Contrôleur Financier Délégué

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci- dessus

Vu et certifié conforme
Contrôle de légalité exercé
Kara, le.....14.02.2022.

LE PREFET DE LA KOZAH

Col. BAKALI H. Badibawu

P. LE CONSEIL MUNICIPAL et P.O.
LE MAIRE

PISSIYOU Sami Essokudjowu

Ampliations

-MATDDT.....1
-MDDT 1
-Préfecture de la Kozah.....1
-Contrôle financier.....1
-Trésorerie Régionale de la Kara.....1
-Divisions mairie..... 3
-Archives.....1

PREFECTURE DE LA KOZAH COMMUNE DE KOZAH 3



Information sur le responsable du PDC

Conseil Municipal / Kozah3

Adresse postale : 400 BP : 01 Kara Togo

Téléphone : (+228) 90 00 29 09 / 70 52 75 75

Adresse mail : com_Kozah 3@yahoo.com